

Rapport à
monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse
et des Sports
madame la ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

L'offre de formation dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques

N° 2020-124 – mars 2021

*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

L'offre de formation dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques

Mars 2021

Jean DÉROCHE
Isabelle LEGUY
Daniel ASSOULINE
Mohamed BAZIZ
Christine GAUBERT-MACON
Nicole MÉNAGER
Éric PIOZIN

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

SOMMAIRE

Synthèse	1
Table des recommandations	4
Introduction	7
1. L'adéquation de l'offre de formation supérieure aux attentes des bacheliers technologiques. 9	9
1.1. Les bacheliers technologiques : quelques points de repère quantitatifs	9
1.1.1. <i>Les bacheliers technologiques : description générale</i>	<i>9</i>
1.1.2. <i>Les effectifs de la voie technologique, suivant la série préparée</i>	<i>10</i>
1.1.3. <i>Les résultats au baccalauréat</i>	<i>11</i>
1.2. Les bacheliers technologiques et leur répartition dans l'enseignement supérieur	11
1.3. La nature de l'offre de formation d'enseignement supérieur	12
1.3.1. <i>Les formations sélectives réservées ou accessibles aux bacheliers technologiques.....</i>	<i>12</i>
1.3.2. <i>Les formations non sélectives</i>	<i>15</i>
1.4. La répartition des bacheliers technologiques dans ces formations.....	16
1.4.1. <i>L'évolution générale des taux de poursuite d'études des bacheliers technologiques.....</i>	<i>16</i>
1.4.2. <i>Des évolutions différenciées par série du baccalauréat technologique et dans le temps.....</i>	<i>19</i>
1.5. Perspectives – Les évolutions récentes de l'offre de formation et leurs probables conséquences pour les bacheliers technologiques.....	21
1.5.1. <i>Les évolutions de la licence professionnelle</i>	<i>21</i>
1.5.2. <i>Les campus connectés et leur rôle dans la mobilité (géographique et virtuelle) des bacheliers technologiques.....</i>	<i>23</i>
1.5.3. <i>Les formations post-baccalauréat en un an.....</i>	<i>24</i>
2. La prééminence des filières sélectives dans les choix de poursuite d'études des bacheliers technologiques.....	25
2.1. L'avènement de Parcoursup a permis de mieux gérer les candidatures, en particulier avec l'intégration progressive de nouvelles formations	25
2.1.1. <i>Les modifications structurelles de la procédure de préinscription et l'attractivité des diplômes d'État du secteur sanitaire et social qui sont entrés sur la plateforme Parcoursup ont engendré une évolution importante des propositions acceptées par les candidats</i>	<i>25</i>
2.1.2. <i>Une nette augmentation de 2018 à 2020 du nombre de bacheliers technologiques qui confirment un vœu et du nombre de vœux confirmés.....</i>	<i>27</i>
2.1.3. <i>Une légère baisse entre 2018 et 2019 du pourcentage de candidats de la série technologique ayant reçu une proposition en fin de procédure, qui peut s'expliquer par l'intégration sur Parcoursup des formations des secteurs sanitaire et social.....</i>	<i>28</i>
2.1.4. <i>Une augmentation du nombre de propositions reçues en phase principale et une diminution des délais d'attente en 2019, qui concernent également les bacheliers technologiques</i>	<i>28</i>
2.1.5. <i>Des capacités d'accueil en hausse à partir de 2018 mais des taux de pression apparents qui ne cessent d'augmenter.....</i>	<i>29</i>
2.1.6. <i>La situation à la rentrée 2020</i>	<i>30</i>
2.1.7. <i>L'effet positif de la mise en place des pourcentages de bacheliers technologiques en IUT et de la constitution des groupes de bacheliers pour les recrutements des candidats dans ces instituts.....</i>	<i>30</i>

2.2.	Les freins qui pèsent sur les choix des bacheliers technologiques	32
3.	L'accueil et les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur	35
3.1.	Constats sur la réussite des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur	35
3.1.1.	<i>Sur les dix dernières années, la réussite des bacheliers technologiques s'est améliorée pour le BTS, a légèrement diminué en licence et a chuté pour le DUT.....</i>	35
3.1.2.	<i>La préparation au BTS est la formation dans laquelle les bacheliers technologiques réussissent le mieux</i>	36
3.1.3.	<i>En revanche, la réussite des bacheliers technologiques au DUT se dégrade dans le secteur de la production.....</i>	37
3.1.4.	<i>C'est en licence que le taux de réussite des bacheliers technologiques est le plus faible, même s'il s'améliore lentement</i>	37
3.2.	L'accompagnement pédagogique dans l'enseignement supérieur	38
3.2.1.	<i>L'accompagnement en STS et en CPGE.....</i>	39
3.2.2.	<i>L'accompagnement en IUT</i>	40
3.2.3.	<i>L'accompagnement dans les écoles d'ingénieurs</i>	41
3.2.4.	<i>L'accompagnement en licence et en DEUST</i>	42
	Conclusion	45
	Annexes	49

SYNTHÈSE

Si les lycéens de la voie technologique dans leur grande majorité perçoivent les STS¹ comme la continuité de leurs études secondaires, leur intérêt et leurs demandes se portent sur l'ensemble des formations post-bac : licence, DUT², CPGE³, et divers organismes de formation (instituts, écoles, conservatoires, etc.) correspondant à leurs spécialités, elles aussi d'une grande variété. Le rapport montre les grandes tendances de l'orientation des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur mais s'efforce aussi d'en faire apparaître les nuances, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, qu'elles soient l'effet de la série d'origine ou des formations accessibles en aval.

En effet, l'appellation « bacheliers technologiques » recouvre un public aux profils divers. Entre les séries de la production et celles des services et entre chaque série à l'intérieur de ces deux domaines, entre les séries à grand et à petit flux⁴, entre celles qui sont choisies par les élèves pendant l'année de seconde et celles qui leurs sont imposées comme alternative à la voie générale, les spécificités et les enjeux ne sont pas les mêmes. La mission a cherché à fournir les informations et statistiques utiles pour éclairer cette diversité, même si des données précises font défaut sur certains secteurs, dans l'enseignement privé hors contrat notamment.

Deux éléments spécifiques apparaissent clairement à l'examen de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques : d'une part, la proportion importante de formations sélectives vers lesquelles ces élèves sont conduits à se diriger – parce que ce sont les débouchés les plus en phase avec leurs enseignements de spécialité du cycle terminal, parce qu'ils ne sont pas admis dans les autres formations demandées, ou parce qu'il n'existe, dans leur domaine, que des formations sélectives –, d'autre part, la prédominance de parcours à baccalauréat + 2 (bac + 2). En effet, la plupart des formations sélectives dans lesquelles les bacheliers technologiques sont admis – BTS⁵, DUT ou CPGE – s'interrompt à bac + 2, l'accès à une troisième année (et au-delà) étant alors conditionné à l'issue positive d'une nouvelle procédure de sélection, sur dossier ou concours, pour entrer dans une école ou pour passer, par exemple, du DUT (jusqu'alors) à une licence professionnelle.

Le nombre de vœux émis par les lycéens de la voie technologique pour intégrer toutes les catégories de formations de l'enseignement supérieur est en augmentation constante.

En 2019, 96,4 % des bacheliers technologiques ont confirmé leurs vœux sur la plateforme Parcoursup, 90 % ont reçu une proposition en fin de procédure, pourcentages supérieurs encore en 2020 (92 % ayant reçu une proposition en fin de procédure)⁶. Il apparaît clairement que l'augmentation tous les ans de l'offre sur la plateforme Parcoursup, qui permet d'accroître sa visibilité, induit un plus grand nombre de vœux de la part des lycéens de la voie technologique. L'analyse de ces vœux met en évidence des comportements et des aspirations des bacheliers technologiques très proches de ceux des bacheliers généraux en termes d'amplitude des demandes sur tout le spectre des formations supérieures ; les demandes communes portent sur les formations de licence et de DUT ainsi que, dans une moindre mesure, pour les bacheliers généraux sur les STS et, pour les bacheliers technologiques, sur les CPGE ; la convergence des vœux, et l'effet de concurrence qui en découle, concernent principalement les DUT. Quant aux places en STS, elles sont demandées par les bacheliers technologiques et professionnels⁷. Il est donc indispensable de garder à l'esprit ces zones de chevauchement, les taux de pression qu'elles induisent et les conséquences que toute évolution dans une voie implique pour les deux autres.

¹ Sections de techniciens supérieurs.

² Diplôme universitaire de technologie.

³ Classe préparatoire aux grandes écoles.

⁴ Certaines informations, concernant des formations qui attirent de très petits flux de bacheliers technologiques, ont été placées en annexe.

⁵ Brevet de technicien supérieur.

⁶ Source : Note Flash numéro 20, octobre 2020. En dehors de ces chiffres issus de la campagne Parcoursup 2020, la mission a travaillé sur les données Parcoursup 2019 pour établir ce rapport.

⁷ Décret n° 2017-515, et arrêté du 10 avril 2017, portant expérimentation des modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel, expérimentation qui sera prolongée de trois ans par décret à venir.

La proximité des voies générale et technologique doit toutefois être nuancée, en prenant en compte à la fois les différences d'une série à l'autre et les formations effectivement obtenues au terme de la procédure d'affectation. Les bacheliers technologiques sont en effet deux fois et demie moins nombreux à accéder directement à l'université hors IUT⁸, mais sont cinq fois plus nombreux que les bacheliers généraux à poursuivre en STS. Il faut noter cependant que le choix d'orientation vers la licence n'est pas nécessairement effectué par défaut, les formations proposées en licence présentant une continuité avec la spécialité suivie au cycle terminal : tel est le cas des séries STD2A⁹ ou S2TMD¹⁰ ou pour la série STMG dont les sortants se dirigent vers les études de droit, d'économie ou de gestion.

La baisse des inscriptions en STS se poursuit mais cette formation reste la plus demandée par les bacheliers de toutes les séries technologiques.

Un bon tiers des bacheliers technologiques intègre des STS, ces formations recevant environ 50 % des demandes d'affectation sur Parcoursup de la part des bacheliers technologiques, sachant que le BTS constitue, pour certaines séries, le seul débouché en matière d'études supérieures. Perçues comme rassurantes, dans l'environnement familial du lycée, et comme accessibles au public de la voie technologique, ces formations attirent les lycéens ; le caractère compatible entre les séries de la voie technologique et les STS du même domaine est parfois ouvertement mis en avant par les équipes de direction et d'enseignants auditionnées par la mission. Cette attractivité des BTS est cependant à nuancer, certaines spécialités du domaine industriel étant peu demandées en dépit des possibilités d'insertion qu'elles offrent.

Une augmentation régulière des admis en IUT grâce à l'application de pourcentages fixés par les recteurs en concertation avec les directeurs d'IUT.

En dépit d'une moindre familiarité et d'une réputation d'exigence, les IUT reçoivent des demandes en nombre croissant depuis quelques années de la part des bacheliers technologiques ; ces derniers demeurent cependant en dessous du tiers des inscrits sur l'ensemble des départements d'IUT, certaines spécialités dépassant largement ce taux, d'autres ne l'atteignant jamais. L'admission en IUT varie également selon les séries, les bacheliers STMG¹¹ (qui représentent la moitié des effectifs de la voie technologique) étant comparativement deux fois moins nombreux que les bacheliers STI2D¹² à préparer un DUT.

Sur l'ensemble des IUT, plusieurs obstacles sont mis en avant pour expliquer la part encore trop faible de bacheliers technologiques inscrits : le manque de candidatures et de vivier correspondant, la faiblesse académique des candidats ou la méconnaissance de l'offre de formation des IUT. La mission fait plusieurs recommandations pour que la volonté d'augmenter le nombre de bacheliers technologiques en IUT (volonté manifestée par les équipes de gouvernance rencontrées par la mission) se traduise dans les procédures de recrutement mais aussi dans la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des admis. Sur ce point, la mission a pu constater, en IUT comme dans les autres types de formations, une prise en compte de la difficulté des étudiants (dont les néobacheliers technologiques) bien réelle mais variable dans sa mise en œuvre au sein des formations ou des spécialités. Lorsque les propositions de remédiation ou l'adaptation des méthodes pédagogiques sont effectives et adoptées collégalement, la persévérance des étudiants et leurs chances de réussite en première année d'études supérieures augmentent ; dans ces conditions, le baccalauréat d'origine n'est plus un obstacle.

Pour la mission, deux modalités d'action complémentaires sont à renforcer pour assurer une meilleure réussite à l'université des bacheliers technologiques : faciliter leur accès à l'IUT, dans des spécialités en cohérence avec les enseignements dispensés au cycle terminal des séries technologiques, en particulier pour la série STMG, dont 12 % des bacheliers ont intégré un IUT en 2019, soit 7 852 étudiants, contre 12 302, soit 18,8 %, entrés en licence, et assurer un accompagnement adapté aux besoins des néobacheliers technologiques inscrits en licence et en IUT.

⁸ Institut universitaire de technologie.

⁹ Sciences et technologies du design et des arts appliqués.

¹⁰ Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse.

¹¹ Sciences et technologies du management et de la gestion.

¹² Sciences et technologies industrielles et du développement durable.

Des perspectives encourageantes en matière de fluidité des parcours, à soutenir par des mesures appropriées aux objectifs.

Compte tenu du profil des étudiants issus de la voie technologique des lycées – profil bien identifié par les acteurs de l’enseignement supérieur, qui en reconnaissent les faiblesses mais aussi les forces –, il paraît indispensable, pour accompagner la forte demande de poursuite d’études, de continuer à développer les formations en un an et les campus connectés, qui permettent de répondre aux freins géographiques et financiers, mais surtout de renforcer la fluidité des parcours jusqu’à bac + 3 au minimum tout en préservant des possibilités de diplomation à bac + 2 (en BTS et DEUST¹³ notamment), ainsi que les passerelles entre formations qui permettent des étapes progressives, rassurantes, gages de réussite. À cet égard, la réforme de la licence professionnelle et la création du *bachelor* universitaire de technologie (BUT) dans les IUT, avec acquisition du grade de licence, répondra à ce besoin, à condition que l’objectif de 50 % d’affectation de bacheliers technologiques en BUT soit respecté (la mission fait des recommandations sur ce point). La mise en place des BUT représente donc un enjeu crucial dans la poursuite d’études des bacheliers technologiques, surtout si elle s’accompagne d’un portage politique de la voie technologique conférant une meilleure visibilité et une meilleure connaissance de cette voie d’enseignement. En effet, depuis la rentrée 2019, la voie technologique (à l’exception de la série STMG) connaît une baisse de ses effectifs, générée indirectement par la réforme du lycée, les élèves de seconde s’étant emparés des possibilités de choix qui leur étaient offertes par les enseignements de spécialité de la voie générale. Le portage politique attendu, associé à une politique volontariste en faveur d’une plus grande fluidité des parcours, doit permettre aux bacheliers technologiques de réaliser leurs projets d’étude à bac + 2, bac + 3 ou plus, y compris dans les filières sélectives vers lesquelles ils se dirigent majoritairement et jusqu’aux grandes écoles auxquelles ils accèdent après un passage en classe préparatoire technologique, dans la plupart des cas.

L’information fournie aux futurs bacheliers technologiques sur l’offre de formation dans l’enseignement supérieur est abondante mais lacunaire.

Si les actions d’information s’accroissent au cycle terminal, il faut souligner l’importance d’informer dès le collège les élèves et les familles sur la voie technologique. Il est indispensable de rendre cette voie d’enseignement visible en amont du cycle terminal, particulièrement aux deux moments clés que sont les classes de troisième et de seconde, et d’en présenter à la fois les spécificités pédagogiques et les perspectives de poursuite d’études. Tous les acteurs de l’enseignement supérieur rencontrés par la mission ont associé à la présentation de leurs formations accueillant des bacheliers technologiques celle de leurs actions en faveur de la bonne information des lycéens. La qualité de l’information est d’autant plus cruciale dans la voie technologique que les formations auxquelles peuvent prétendre les élèves inscrits dans cette voie sont moins bien connues des familles mais aussi des enseignants, dont la majorité n’est pas issue de la voie technologique. Le rapport annuel de l’IGÉSR pour l’année 2020 portant sur la thématique de l’orientation, les constats effectués par la mission sur ce sujet n’ont pas fait l’objet d’un développement spécifique dans ce rapport.

¹³ Diplôme d’études universitaires en sciences et technologie.

Table des recommandations

Recommandation 1 : 15

Inviter les universités à créer des formations de DEUST et à organiser un partenariat avec les lycées susceptibles de rassembler un vivier de bacheliers technologiques, le DEUST pouvant constituer une étape dans un parcours de bac + 3 de type licence professionnelle, dans le cadre notamment de la réforme de la licence professionnelle..... 15

Recommandation 2 : 15

Améliorer l'accès des bacheliers technologiques aux classes préparatoires qui leur sont réservées, en ouvrant dans de nouvelles localisations ou en augmentant la capacité d'accueil des classes existantes, associée à des places d'internat ; engager par ailleurs, dans un souci d'équité, une réflexion avec les responsables des différents concours conduisant aux grandes écoles, en particulier les écoles d'ingénieurs, pour accroître le pourcentage de places offertes aux bacheliers technologiques, en prenant en compte les effectifs relatifs des bacheliers technologiques et généraux..... 15

Recommandation 3 : 22

Dans le cadre de la réforme de la licence professionnelle, inciter les universités (hors IUT) à développer des parcours de licence professionnelle sur trois ans adaptés aux bacheliers technologiques et aux besoins du monde économique..... 22

Recommandation 4 : 23

Imposer aux IUT, sans remettre en cause l'autonomie et la responsabilité des jurys d'admission, de classer un pourcentage significatif de dossiers de bacheliers technologiques lors de la procédure Parcoursup, pourcentage qui pourrait être de l'ordre de 66 % des candidatures reçues afin de pouvoir respecter en jury d'admission le pourcentage global de 50 % de BTn..... 23

Recommandation 5 : 23

Faire en sorte que, par défaut, tous les *bachelors* universitaires de technologie (dans le cadre de la réforme de la licence professionnelle) soient paramétrés sur la plateforme Parcoursup avec un taux de 50 % de bacheliers technologiques, charge aux directeurs d'IUT de négocier avec les autorités académiques des baisses dans certaines spécialités, baisses qui devront être équilibrées par des hausses dans d'autres spécialités afin d'atteindre le pourcentage global de 50 % de BTn dans chaque IUT. 23

Recommandation 6 : 23

Réaliser rapidement une expertise sur les conditions et modalités du respect de l'objectif de 50 % de bacheliers technologiques dans les formations de BUT..... 23

Construire une analyse partagée sur les flux actuels de bacheliers technologiques par série vers les différentes spécialités de DUT, si possible par territoire. 23

Recommandation 7 : 31

Assurer l'adéquation des programmes de certaines spécialités de DUT/BUT avec ceux des séries technologiques pour tenir compte des compétences acquises par les bacheliers technologiques.. 31

Recommandation 8 :	31
Créer des spécialités de BTS et de BUT pour les séries de bacheliers technologiques qui ne disposent que de peu de possibilités voire d'aucune possibilité de poursuite d'études en STS ou IUT, et développer les formations supérieures de spécialisation à bac +1, qui semblent attirer les bacheliers technologiques.....	31
Recommandation 9 :	31
Intégrer de plus en plus de formations à la plateforme Parcoursup afin de rendre visibles toutes les possibilités de poursuite d'études qui peuvent intéresser certaines séries de bacheliers technologiques.....	31
Recommandation 10 :	34
Créer dans chaque académie un portail « Voie technologique, du lycée à l'enseignement supérieur » qui agrège les informations relatives à la voie technologique (liens vers les pages disciplinaires, parcours de découverte des formations, offre de formation des CPGE, etc.) afin de renforcer l'information des enseignants sur les attendus de l'enseignement supérieur et sur les possibilités offertes aux bacheliers technologiques en termes de poursuite d'études.....	34
Recommandation 11 :	34
Désigner dans chaque lycée un référent « bac – 3 / bac + 3, poursuite d'études » pour assurer la liaison entre enseignement secondaire et supérieur, en particulier une information et des actions complètes et équilibrées sur tous les types de formations (BTS, DUT, licences, CPGE, DEUST), en lien avec le chef d'établissement et, le cas échéant, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT).	34
Recommandation 12 :	34
Encourager et faciliter, pour chaque élève, la recherche d'informations sur les principales catégories de formations :.....	34
– généraliser à cette fin dans le parcours d'orientation l'utilisation pour chaque élève d'un « passeport » comprenant un passage obligé (physique ou virtuel) par les principaux types de formation accessibles aux bacheliers d'une série donnée ;	34
– développer l'usage du numérique pour mieux diffuser et partager, au sein d'une classe ou d'un établissement, les informations recueillies et les expériences vécues (d'immersion, par exemple) par les élèves.	34
Recommandation 13 :	34
Assurer la promotion du BUT dans les lycées technologiques selon deux approches :.....	34
– au lycée, imposer que soit systématiquement faite une présentation de l'IUT et des différentes spécialités de DUT et de BUT dans le cadre des heures dédiées à l'orientation ;	34
– en IUT, demander que soient recrutés des étudiants ambassadeurs pour assurer ces présentations, en priorité dans les lycées des secteurs périurbains et ruraux.	34

Recommandation 14 :	35
Accompagner les trois ou quatre meilleurs élèves de chaque classe de terminale de la voie technologique vers une candidature en CPGE.....	35
Recommandation 15 :	35
Implanter une Cordée de la réussite dans chaque établissement secondaire, en particulier dans les établissements qui comportent des séries technologiques, pour mieux accompagner les élèves vers la poursuite d'études.....	35
Recommandation 16 :	44
L'objectif d'accueillir 50 % de bacheliers technologiques dans les DUT doit être accompagné de mesures conséquentes pour assurer la réussite de ces bacheliers, notamment dans le secteur de la production.	44
Recommandation 17 :	44
Renforcer dans les pratiques avec les élèves et dans les horaires dédiés à l'accompagnement les compétences nécessaires à la poursuite d'études : la prise de notes, la réception d'un discours magistral, la recherche documentaire, la prise de parole et l'interaction orale, le travail personnel, etc.	44
Recommandation 18 :	45
Généraliser les dispositifs d'accompagnement en première année dans l'enseignement supérieur :	45
– étendre à l'ensemble des spécialités de l'IUT les modalités d'accompagnement déjà développées dans certaines spécialités ;	45
– développer à l'université les dispositifs d'accompagnement, dans le cadre des contrats pédagogiques personnalisés, en particulier en faveur des bacheliers STMG très nombreux à être accueillis dans les cursus licence avec des taux de réussite faibles ;	45
– poursuivre l'intégration dans les référentiels, à l'occasion de la rénovation de chaque BTS et sur le modèle existant de certains BTS rénovés, d'un horaire dédié à l'accompagnement ;	45
– généraliser le tutorat professeur - étudiant ou professionnel - étudiant ainsi que la médiation entre étudiants dans les formations de l'enseignement supérieur.	45

Introduction

Le contexte de la mission

La mission relative à « *l'offre de formation dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques* » est inscrite au programme de travail de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) pour l'année 2019-2020 dans le cadre des missions d'évaluation et de prospective. Elle fait écho à la question de la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, qui constitue, dans les chantiers prioritaires de l'action gouvernementale, un objet de la vie quotidienne (OVQ), « Déployer Parcoursup », identifié en 2019 comme la seule mesure concernant le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI).

Les autres études sur l'accès à l'enseignement supérieur et sur la voie technologique

Cette mission s'inscrit dans la continuité du rapport sur le bilan de la réforme de la voie technologique¹⁴, qui comprend un historique détaillé du développement et des évolutions de l'enseignement technologique, et interroge la capacité des réformes successives, à partir de 2010, à faciliter la poursuite d'études des bacheliers technologiques (BTn). Les analyses conduites en académie sur les résultats de Parcoursup en 2019 confirment que la poursuite d'études est un acquis dans la voie technologique (80 % de taux de poursuite d'études en 2019), un acquis à consolider cependant au regard de l'évolution des taux d'inscription des dernières années. La réflexion doit se poursuivre sur la quantité et la qualité de l'offre, sur son adéquation aux aspirations des postulants et sur les chances de réussite de ces derniers dans les formations qui leur font une proposition et qu'ils acceptent au terme du parcours d'affectation. En ce qui concerne plus particulièrement les filières non sélectives, la mission a pu s'appuyer sur les données recueillies dans le cadre des rapports de l'IGÉSR sur la *Mesure de la réussite étudiante au regard de la loi ORE*¹⁵.

L'identité de la voie technologique

Les élèves inscrits dans les séries technologiques à la rentrée 2019 sont au nombre de 152 555 sur 542 242 inscrits en terminale générale et technologique (en établissements publics et privés), soit 28,1 % de l'ensemble. La voie technologique se différencie de la voie générale par des contenus davantage contextualisés et par la mise en œuvre de démarches pédagogiques privilégiant des travaux de groupe, ou en laboratoire, et des démarches de projet. Cette approche est particulièrement adaptée à des élèves dont les apprentissages sont favorisés par une découverte des concepts plus inductive que déductive, plus concrète qu'abstraite, résolument expérimentale et contextualisée. Elle permet à un public moins favorisé que ses homologues de la voie générale d'obtenir un baccalauréat qui lui ouvre des parcours d'enseignement supérieur jusqu'au niveau bac + 3, et au-delà pour ceux qui le souhaitent. De fait, les bacheliers de la voie technologique envisagent pour leur poursuite d'études, comme les bacheliers généraux, toutes les formations de l'enseignement supérieur, sélectives et non sélectives.

Cependant, l'appellation « bacheliers technologiques » ne doit pas masquer la grande diversité du public de la voie technologique : entre production et services, d'une part, et entre chaque série à l'intérieur de ces deux domaines, d'autre part ; entre les séries à grand et à petit flux ; entre celles qui sont, dans une certaine mesure, choisies par les élèves pendant l'année de seconde et celles qui sont imposées aux élèves comme alternative à leur premier choix. De cette diversité de spécialités et de motivations découlent des vœux très diversifiés en matière de poursuite d'études.

Les objectifs poursuivis par la mission

La mission s'est donné pour objectif d'établir un panorama des différentes formations ouvertes aux bacheliers technologiques, en prêtant attention aux évolutions récentes et aux répartitions entre production et services – cet état des lieux de l'offre de formations post-baccalauréat a permis de délimiter le périmètre

¹⁴ Rapport n° 2016-064 de novembre 2016.

¹⁵ Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. Rapport IGAENR n° 2019-069, *Mesure de la réussite étudiante au regard de la mise en œuvre de la loi ORE*, juillet 2019 et rapport IGÉSR n° 2020-013, *Mesure de la réussite étudiante au regard de la mise en œuvre de la loi ORE. Année 2018-2019*, février 2020.

de l'enquête –, et de recueillir des données quantitatives sur la poursuite d'études des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur pour chaque série, données qui permettent de cerner les enjeux et les évolutions à mettre particulièrement en lumière. En matière de statistiques, la période de référence envisagée commence en 2012 pour prendre en compte les différentes rénovations qui ont achevé la déprofessionnalisation de la voie technologique, pour aller jusqu'aux données les plus récentes¹⁶, de façon à prendre la mesure des effets de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite loi Fioraso, s'agissant notamment de la mise en œuvre des pourcentages d'accueil de bacheliers technologiques en institut universitaire de technologie (IUT).

La volonté de poursuite d'études étant manifeste pour la majorité des bacheliers technologiques – comme l'atteste le pourcentage de confirmation d'un vœu sur Parcoursup, qui atteint 98,5 % en 2020¹⁷ – les questions qui se posent sont celles de l'adéquation de l'offre aux souhaits d'orientation des bacheliers technologiques et de leur répartition dans les formations. À cela s'ajoutent, si l'on considère les séries dans le détail, l'existence et les capacités d'accueil de formations présentées ou perçues comme le prolongement naturel de la série technologique en aval du baccalauréat obtenu. Sur ce point, la diversité de l'offre et les capacités d'accueil varient en fonction des séries.

Les aspects qualitatifs sont également examinés, notamment l'accueil et l'accompagnement des bacheliers technologiques dans les différentes formations de l'enseignement supérieur, sélectives ou non, la réflexion engagée par chaque formation sur les conditions de réussite des bacheliers technologiques (contenus d'enseignement, remise à niveau, tutorat, encadrement spécifique, etc.). Le rapport de 2016 sur le bilan de la réforme de la voie technologique mettait en évidence une amélioration de la réussite au baccalauréat de ces bacheliers, mais aussi la persistance de leurs difficultés à réussir dans les différentes formations de l'enseignement supérieur, y compris dans celles vers lesquelles ils se dirigent principalement. La mission a cherché à identifier les évolutions sur ce point depuis 2016 en interrogeant les équipes pédagogiques rencontrées sur les dispositions prises pour accompagner les étudiants en difficulté à l'entrée dans l'enseignement supérieur (ces dispositions ne sont en général pas réservées aux bacheliers technologiques mais ils en sont les principaux bénéficiaires, particulièrement en IUT).

La méthodologie adoptée :

- la mission s'est appuyée sur une série d'auditions et de visites en académie¹⁸, qui ont permis de rencontrer – dans les rectorats, les universités (dont les IUT) et les lycées – les acteurs académiques de l'offre de formation, de l'orientation et de l'accueil des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur, ainsi que des élèves de séries technologiques et des étudiants issus de cette voie actuellement inscrits dans l'enseignement supérieur ;
- ont été exploités et analysés les statistiques collectées et les questionnaires envoyés, en amont des déplacements, aux rectorats, aux universités et, en leur sein, aux IUT, ainsi que les notes de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) ;
- outre les services concernés en administration centrale, ont été auditionnées les associations de responsables de l'enseignement supérieur comme la conférence des présidents d'université (CPU) et l'association des directeurs d'IUT (ADIUT), ainsi que les associations d'écoles ou d'enseignants qui ont l'expérience de l'accueil et de l'accompagnement des bacheliers technologiques¹⁹.

¹⁶ Les dernières données disponibles au moment de la rédaction du présent rapport étaient, pour la plupart, celles de 2019.

¹⁷ Note flash du SIES n° 6 d'avril 2020.

¹⁸ Quatre déplacements en académie ont pu avoir lieu avant le premier confinement, dans les académies de Créteil, Lille, Montpellier et Strasbourg. L'académie de Limoges avait été retenue également mais la mission n'a pu s'y rendre à cause de la crise sanitaire.

¹⁹ La mission a auditionné, au total, 15 personnes en administration centrale, 19 dans les rectorats, 11 représentants d'associations et, dans les établissements de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur des quatre académies visitées, 337 personnels de direction, enseignants, élèves et étudiants.

L'organisation du rapport

Après une brève présentation chiffrée de la voie technologique, la première partie décrit l'offre de formation accessible aux bacheliers technologiques en prenant en compte ses évolutions récentes, notamment celles qui ont été constatées depuis la mise en œuvre de la réforme du lycée.

La deuxième partie est consacrée à l'entrée dans l'enseignement supérieur, principalement *via* la plateforme Parcoursup ; elle examine en détail les vœux émis et confirmés par les élèves de terminale technologique pour l'ensemble de la voie technologique dans un premier temps puis par série ensuite²⁰. En effet, si de grandes tendances se dégagent pour la voie technologique – hausse des candidatures et des vœux confirmés, hausse des demandes en IUT et baisse des entrées en section de technicien supérieur (STS) –, ces constats varient considérablement d'une série à l'autre. De même, les demandes et l'intérêt des bacheliers technologiques à l'égard des formations non sélectives ne sont pas identiques pour toutes les séries.

La troisième partie passe en revue la réussite des néobacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur puis met en regard les dispositions réglementaires concernant l'accompagnement et la réalité décrite par les équipes et étudiants auditionnés. Les actions mises en œuvre et les initiatives prises par les équipes pédagogiques prennent un caractère systémique (avec la présence dans certaines universités de pôles dédiés à la pédagogie) mais restent variables, y compris au sein d'une même formation.

1. L'adéquation de l'offre de formation supérieure aux attentes des bacheliers technologiques

1.1. Les bacheliers technologiques : quelques points de repère quantitatifs

1.1.1. Les bacheliers technologiques : description générale

Afin de définir le cadre quantitatif dans lequel s'inscrit le sujet des BTn, la mission a travaillé sur des séries statistiques portant sur les élèves²¹ de terminale en lycée général et technologique (LGT), des rentrées 2012 à 2019²².

De cette approche, il résulte que les élèves de terminale relevant de la voie technologique représentent sur ces années en moyenne 28,1 % de la population des élèves de terminale des séries générales et technologiques scolarisés sur l'ensemble du territoire national.

Sur la période analysée, leur proportion dans l'ensemble a très légèrement diminué, la croissance démographique observée ayant davantage porté sur les bacheliers généraux (+ 15,8 % pour ces derniers contre 11,9 %).

²⁰ Une partie des analyses par série est placée en annexe 5.

²¹ Une analyse statistique plus détaillée figure en annexe 3.

²² Les données recueillies concernent les séries suivantes : « sciences et technologies de la santé et du social » (ST2S), « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable » (STI2D), « sciences et technologies du design et des arts appliqués » (STD2A), « sciences et technologies de laboratoire » (STL), « sciences et technologies du management et de la gestion » (STMG) et « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration » (STHR). C'est le mode de présentation adoptée par la DEPP qui a été retenue : les chiffres STI2D agrègent les effectifs de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) dans les tableaux qui suivent.

**Tableau n° 1 : Évolution du poids des effectifs de terminale voie technologique de 2012 à 2019
(Public et privé sous contrat)**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2012-2019
Terminales voie technologique	136 311	134 135	133 129	136 805	137 820	151 545	152 503	152 555	11,9 %
Terminales voie générale et technologique (GT)	468 085	460 762	477 397	497 535	508 903	544 916	541 489	542 242	15,8 %
% BTn	29,1	29,1	27,9	27,5	27,1	27,8	28,2	28,1	28,1

Source : DEPP - retraitement mission

Globalement, la population des bacheliers technologiques relève de catégories socio-professionnelles moins favorisées que son homologue de la voie générale. Comme le tableau ci-après l'illustre, si les taux d'élèves de chaque filière sont comparables s'agissant de la catégorie « Favorisée », c'est le seul cas : la distribution des lycéens dans les trois autres catégories est déséquilibrée, au détriment des bacheliers technologiques dans tous les cas.

Tableau n° 2 : Répartition des élèves des voies générale et technologique suivant les PCS²³

Répartition selon les PCS des Terminales G&T 2019 (public + privé.)		
	Terminale générale	Terminale technologique
Très favorisée	39,8%	16,6%
Favorisée	15,1%	15,8%
Moyenne	23,6%	29,5%
Défavorisée	21,5%	38,1%

Source : BCP - retraitement mission

1.1.2. Les effectifs de la voie technologique, suivant la série préparée

L'analyse de la population des bacheliers technologiques ne peut être conduite comme s'il s'agissait d'une population uniforme et homogène : il s'agit là d'une caractéristique essentielle et la suite du présent rapport prendra soin, chaque fois que nécessaire, de distinguer les situations suivant la série d'origine, tant ce paramètre est essentiel et conduit à constater que les réalités peuvent être très différentes d'une série à l'autre.

Les poids respectifs des différentes séries sont très inégaux. Les effectifs de la série STMG sont très majoritaires, puis ceux des séries STI2D et ST2S sont comparables entre eux mais à un niveau plus faible ; les autres séries ont des effectifs significativement moindres, dont certaines (STD2A, STHR) n'ont que des flux très réduits.

²³ Professions et catégories socioprofessionnelles.

**Tableau n° 3 : Répartition des effectifs de terminale de la voie technologique par série de 2012 à 2019
(Public et privé sous contrat)**

	STMG	STI2D	ST2S	STL	STD2A	STHR
Répartition effectifs de la voie T suivant les séries	50,7 %	22,6 %	16,9 %	5,9 %	2,2 %	1,8 %

Il faut cependant souligner que l'addition des effectifs des séries qui débouchent dans l'enseignement supérieur sur des filières dites « de production » – industrielles (STI2D) et de laboratoire (STL), auxquelles on pourrait ajouter le design (STD2A), qui prend une importance grandissante dans la production – représente un poids non négligeable (30,7 %).

1.1.3. Les résultats au baccalauréat

Le nombre de candidats au baccalauréat technologique épouse naturellement l'évolution globale des effectifs de terminale constatés, avec une progression de 5 % jusqu'en 2019.

Tableau n° 4 : Évolution du nombre de candidats au baccalauréat des séries technologiques de 2012 à 2019

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2012-2019
144 128	138 377	136 475	132 357	133 978	136 605	150 162	151 458	5,1 %

Source : DEPP - retraitement mission

Le nombre de lauréats connaît une progression deux fois supérieure sur la période et s'améliore donc significativement.

Tableau n° 5 : Évolution du nombre de lauréats au baccalauréat des séries technologiques de 2012 à 2019

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2012-2019
120 294	120 080	124 271	120 226	121 665	123 555	133 235	133 207	10,7 %

Source : DEPP - retraitement mission

Les taux de succès sont, sur la période, supérieurs à 80 % pour l'ensemble des bacheliers technologiques et dépassent même les 90 % sur trois ans avec un pic en 2014 à 91,1 %.

Les taux les plus élevés se situent en série STD2A (96,6 % en 2019), puis en série STHR. Ils se trouvent à un niveau un peu moindre en série STL. Les séries STI2D et ST2S en sont désormais proches (environ 90,5 % en 2019), les deux ayant connu une progression notable de leurs résultats sur la période même s'ils semblent marquer le pas à la session 2019. Enfin la série STMG affiche des résultats un peu moins bons que les autres (85,1 % en 2019).

1.2. Les bacheliers technologiques et leur répartition dans l'enseignement supérieur

Deux rapports précédents de l'inspection générale fournissent des statistiques et des analyses sur les effectifs de la voie technologique et sur la répartition des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur : le rapport de février 2015 sur l'affectation des bacheliers technologiques et professionnels dans les instituts universitaires de technologie et les sections de techniciens supérieurs²⁴ et le rapport de novembre 2016 sur le bilan de la réforme de la voie technologique. Pour les besoins de cette nouvelle mission, les statistiques présentent les effectifs des séries technologiques de 2012 à 2019 – leur évolution, leur poids respectif et leur répartition sur le territoire – avant d'examiner l'évolution des poursuites d'études sur l'ensemble des formations ouvertes à ces bacheliers. Chiffres et analyses portent principalement sur les formations publiques et privées sous contrat, en l'absence de données suffisantes pour présenter un état

²⁴ Rapport IGEN - IGAENR n° 2014-089 de février 2015.

des inscriptions des bacheliers technologiques dans les formations privées hors contrat (voir en annexe n° 4, les données détaillées par série).

De toute évidence, **la question de la place des formations privées dans le dispositif, tant amont (second cycle) qu'aval (post-bac), reste un angle mort** pour le présent rapport. Une offre existe bel et bien, de la part d'établissements privés, aussi bien pour la préparation au baccalauréat qu'en matière de poursuite d'études, une fois celui-ci obtenu, les entretiens avec les chefs de service académique d'information et d'orientation (CSAIO) qu'a eus la mission le confirment. Mais les instruments de mesure et d'analyse font défaut pour apprécier la place réellement prise par les formations hors contrat pour proposer des solutions post-bac aux bacheliers technologiques. Il n'est donc pas possible d'en écrire plus à ce propos, sauf à souligner que la présence des établissements privés sur les formations correspondantes montre qu'un marché solvable existe, ces établissements proposant, pour partie, une offre complémentaire à celle de l'enseignement public et privé sous contrat.

1.3. La nature de l'offre de formation d'enseignement supérieur

En droit, les bacheliers technologiques ont accès à l'intégralité de l'offre de formation d'enseignement supérieur, mais en pratique leurs poursuites d'études semblent se limiter à certains types de formations²⁵.

Lorsqu'on s'attache à établir la liste des formations vers lesquelles les bacheliers technologiques se dirigent en grande majorité, force est de constater que celle-ci est bien plus fournie en formations sélectives que non sélectives. De fait, l'année suivant l'obtention du baccalauréat, **lorsqu'ils poursuivent des études d'enseignement supérieur répertoriées par le MESRI, les bacheliers technologiques accèdent pour 70 % d'entre eux à des formations dites « sélectives »** : brevets de technicien supérieur (BTS), diplômes universitaires de technologie (DUT), classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), pour l'essentiel. Il y a là un certain paradoxe à ce que des jeunes, parfois orientés après la seconde vers des séries technologiques en raison d'un niveau général jugé insuffisant pour accéder à l'offre de la voie générale, aient principalement accès, compte tenu de leur formation au lycée, à des filières sélectives une fois le baccalauréat obtenu.

1.3.1. Les formations sélectives réservées ou accessibles aux bacheliers technologiques

1.3.1.1 Les brevets de technicien supérieur et les diplômes universitaires de technologie

Environ les deux tiers des titulaires d'un baccalauréat technologique poursuivant leurs études se dirigent vers les BTS et les DUT, qui sont des formations courtes professionnalisées. L'accès des bacheliers technologiques à ces formations a été facilité par différentes dispositions réglementaires depuis de nombreuses années, notamment en faveur de ceux qui ont obtenu une mention au baccalauréat²⁶. Plus récemment, la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a modifié les dispositions du code de l'éducation (article L. 612-3) en accordant une priorité d'accès des bacheliers professionnels aux BTS et des bacheliers technologiques aux DUT²⁷. Le rapport IGEN-IGAENR de février 2015, « *Affectation des bacheliers technologiques et professionnels dans les instituts universitaires de technologie et les sections des techniciens supérieurs* », avait dressé un bilan plutôt mitigé de cette disposition, la part des bacheliers

²⁵ Les principales formations suivies par les bacheliers d'une même série sont présentées en annexe 4.

²⁶ Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur : l'admission en BTS « est de droit pour les élèves et les apprentis qui, ayant préalablement fait acte de candidature dans les formes et délais prévus par le recteur, obtiennent la même année une mention "très bien" ou "bien" au baccalauréat professionnel ou technologique dont le champ professionnel correspond à celui de la section de technicien supérieur demandée ».

Décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 relatif aux instituts universitaires de technologie : « l'admission en DUT est de droit pour les élèves qui, ayant préalablement fait acte de candidature dans les formes et les délais prévus, obtiennent la même année une mention "bien" ou "très bien" au baccalauréat technologique dont le champ professionnel est en cohérence avec le département d'institut universitaire de technologie demandé. »

²⁷ 3^e alinéa de l'article L. 612-3 du code de l'éducation : « En tenant compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription mentionnée au deuxième alinéa, le recteur d'académie, chancelier des universités, prévoit, pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs et aux instituts universitaires de technologie, respectivement un pourcentage minimal de bacheliers professionnels et un pourcentage minimal de bacheliers technologiques ainsi que des critères appropriés de vérification de leurs aptitudes. Les pourcentages sont fixés en concertation avec les présidents d'université, les directeurs des instituts universitaires de technologie, les directeurs des centres de formation d'apprentis et les proviseurs des lycées ayant des sections de techniciens supérieurs ».

technologiques en IUT n'ayant augmenté que de 1,6 %, et faisait un certain nombre de recommandations pour accompagner la mise en œuvre des dispositions de cet article.

De fait, les pourcentages minimaux d'accueil de bacheliers technologiques dans les DUT ne sont pas toujours respectés, étant en moyenne bien inférieurs à 50 % ; par exemple, dans l'académie de Créteil, pour l'année universitaire 2019-2020, ce pourcentage minimal est en moyenne de 37 %, allant de 23 % en DUT chimie à 48 % en DUT réseaux et télécommunications.

Les BTS sont des formations post-baccalauréat en deux ans préparées dans les STS ouvertes pour l'essentiel en lycées et couvrant tous les secteurs d'activité, des services comme de la production ; certaines de ces spécialités accueillent des milliers de candidats et d'autres, à peine une centaine. Au total, sur les 139 890 nouveaux entrants en STS en 2018-2019, 34,4 % étaient titulaires d'un baccalauréat technologique, soit environ 48 000 ; parmi ceux-ci, 18,1 % des nouveaux entrants étaient titulaires d'un baccalauréat STMG, 9,3 % d'un baccalauréat STI2D et 7 % des nouveaux entrants étaient issus d'une autre série technologique.

Les DUT sont des formations post-baccalauréat en deux ans préparées dans les IUT relevant des universités. La création des IUT en 1966 s'inscrivait dans la continuité de la structuration de l'enseignement technique et de la création des baccalauréats de technicien. Face au glissement d'orientation constaté, le pourcentage des poursuites d'études des bacheliers généraux en IUT étant supérieur à celui des bacheliers technologiques, faire des IUT un débouché naturel des bacheliers technologiques est devenu un enjeu crucial de la politique d'orientation mise en œuvre par les ministères successifs depuis 2012, tout comme la construction d'une offre mieux adaptée à ces bacheliers à travers la réforme de la licence professionnelle, (voir partie 1.5). En 2019-2020, 120 600 étudiants préparent un DUT, qui se répartissent à 58,3 % dans le domaine des services et 41,7 % dans celui de la production. Au total, la part, parmi les nouveaux entrants, des titulaires d'un baccalauréat technologique (qu'ils l'aient obtenu en 2019 ou auparavant) atteint 32,8 %, soit un peu moins de 18 000 étudiants. Les bacheliers généraux en représentent 63,2 % (- 0,8 point) et la part des bacheliers professionnels est faible (moins de 1 000 nouveaux étudiants).

Tableau n° 6 : Répartition des bacheliers technologiques selon les séries dans les domaines de spécialité de DUT

Domaines de spécialité	Bacs technologiques			
	STI2D (2)	STMG / STG(3)	Autres	Total
Production	23,6	0,4	6,9	30,9
Services	6,4	25,8	1,9	34,1
Total	13,6	15,1	4,0	32,8

Source : RERS 2020

1.3.1.2 Les formations sélectives de type classes préparatoires aux grandes écoles

Au total, sur les 42 092 nouveaux entrants en CPGE en 2018-2019, seulement 6,3 % étaient titulaires d'un baccalauréat technologique ; si l'on retire les 2 500 élèves des CPGE qui sont réservées aux bacheliers technologiques présentées ci-dessous, moins de 200 élèves sont titulaires d'un baccalauréat technologique dans les autres classes préparatoires.

Quatre types de CPGE sont destinés exclusivement aux bacheliers technologiques ; ces classes peuvent accueillir environ 2 500 élèves en première année, soit moins de 2 % du total des bacheliers technologiques²⁸ :

- les classes préparatoires technologie et sciences industrielles (TSI)²⁹ recrutent des bacheliers STI2D des quatre spécialités ainsi que des bacheliers STL de la spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL). À l'issue de ces préparations, les élèves bénéficient d'épreuves

²⁸ Sources pour toutes les statistiques de cette section : Repères et Références statistiques, édition 2019 ; note flash SIES N° 26 décembre 2017, *Les étudiants en CPGE en 2017 - 2018* ; fiches ONISEP sur le baccalauréat technologique ; site Studyrama.

²⁹ Voir en annexe 7 les informations et statistiques complémentaires sur la CPGE TSI.

qui leur sont propres et se voient attribuer un quota de places dans les écoles d'ingénieurs, ce qui leur donne de réelles chances d'en intégrer une. Les CPGE TSI accueillent en 2019 1 317 étudiants en première année, et 1 191 en deuxième année. Même si le ministère a créé des places supplémentaires dans les années récentes, ces sections sont encore en nombre trop faible, et sont mal réparties sur le territoire. Ainsi, 42 lycées seulement proposent une classe préparatoire TSI, alors qu'environ 650 lycées accueillent des élèves en STI2D, soit moins d'un lycée sur seize ; en comparaison 2 265 lycées ont des terminales scientifiques et environ 400 disposent de CPGE scientifiques, soit environ un lycée sur cinq. Ces 42 lycées sont implantés dans trente-sept départements, ce qui fait que les deux tiers des départements ne disposent pas de cette classe préparatoire ;

- les classes préparatoires TPC (technologie, physique et chimie), présentes seulement dans quatre lycées au niveau national, accueillent environ deux cents bacheliers STL (en première et deuxième années) et les préparent aux concours communs du groupe institut national polytechnique (INP), filière TPC (une dizaine d'écoles de chimie et de génie chimique), ainsi qu'à quelques autres écoles spécialisées orientées physique ;
- la prépa TB (technologie et biologie), présente dans huit lycées (environ 500 élèves en première et deuxième années), prépare les bacheliers STL et STAV aux concours d'entrée d'écoles d'ingénieurs en agroalimentaire, en environnement, en génie biologique et aux concours des écoles vétérinaires ;
- les 42 classes préparatoires économiques et commerciales option technologique (ECT) sont réservées aux bacheliers de la série STMG et préparent, en deux ans, aux concours des écoles supérieures de commerce et de management. À la rentrée 2019, au total, 1 123 étudiants étaient accueillis en première année et 930 en deuxième année. Avec un taux de remplissage de 80,5 % en première année et des capacités d'accueil à vingt-quatre étudiants dans environ 25 % des sections, la mission constate que ces formations pourraient accueillir un plus grand nombre d'élèves de la série STMG.

Il est probable que la faible couverture territoriale des classes préparatoires réservées aux bacheliers technologiques constitue un frein aux poursuites d'études au sein de celles-ci, les bacheliers technologiques privilégiant, d'après les élèves et enseignants auditionnés, les formations situées près de leur domicile, ne serait-ce que pour des raisons financières (70 % des élèves de première et terminale technologiques sont d'origine sociale moyenne ou défavorisée).

1.3.1.3 Les autres formations sélectives

Les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) proposés par les universités permettent d'obtenir un diplôme préparant au milieu professionnel au terme de deux années d'études ; ils accueillent un peu plus de 2 000 étudiants, et diplôment tous les ans un peu moins de 1 000 étudiants. Lors de la session de Parcoursup 2019, les bacheliers technologiques ont représenté environ 40 % des néobacheliers admis. Les DEUST semblent constituer une voie de formation attractive pour les bacheliers technologiques désireux de s'insérer avec un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2. Mais ces formations ont des capacités d'accueil réduites, et sont surtout très mal réparties sur le territoire, vingt-sept universités, soit un peu plus d'une sur trois seulement, proposant de telles formations. L'augmentation du nombre de DEUST, qui seraient proposés par un nombre plus important d'universités, couplée avec un dispositif de partenariat avec les lycées formant les lycéens des séries technologiques susceptibles d'intégrer ces DEUST, mérite d'être étudiée, et ce d'autant plus que dans le cadre de la réforme de la licence professionnelle instituée par l'arrêté du 6 décembre 2019, les nouveaux parcours de licence professionnelle, lorsqu'ils sont organisés en 180 crédits européens, seront sanctionnés au niveau intermédiaire de 120 crédits par la délivrance du diplôme de DEUST.

Les bacheliers technologiques représentent en moyenne moins de 8 % (soit un peu moins de 2 000 élèves ingénieurs) des nouveaux entrants en écoles d'ingénieurs, qui proposent une formation en cinq ans, immédiatement après le baccalauréat, avec ou sans cycle préparatoire intégré, ou en trois ans après une CPGE, un DUT ou un BTS (le cas échéant après une année de classe préparatoire adaptation technicien supérieur - ATS), voire après une licence.

Si les écoles d'ingénieurs donnent la priorité aux bacheliers généraux, une certaine d'entre elles accueille des bacheliers technologiques, principalement issus de la série STI2D, directement après le baccalauréat, pour les mener en cinq ans au diplôme d'ingénieur. Certaines écoles réservent un faible nombre de places (moins de 1 000 places) aux bacheliers technologiques et/ou organisent des modalités spécifiques de sélection.

Recommandation 1 :

Inviter les universités à créer des formations de DEUST et à organiser un partenariat avec les lycées susceptibles de rassembler un vivier de bacheliers technologiques, le DEUST pouvant constituer une étape dans un parcours de bac + 3 de type licence professionnelle, dans le cadre notamment de la réforme de la licence professionnelle.

Recommandation 2 :

Améliorer l'accès des bacheliers technologiques aux classes préparatoires qui leur sont réservées, en ouvrant dans de nouvelles localisations ou en augmentant la capacité d'accueil des classes existantes, associée à des places d'internat ; engager par ailleurs, dans un souci d'équité, une réflexion avec les responsables des différents concours conduisant aux grandes écoles, en particulier les écoles d'ingénieurs, pour accroître le pourcentage de places offertes aux bacheliers technologiques, en prenant en compte les effectifs relatifs des bacheliers technologiques et généraux.

Enfin, les bacheliers technologiques, notamment des séries STMG, STL, ST2S, peuvent aussi intégrer des écoles et formations spécialisées qui leur permettent de préparer en deux à cinq ans des diplômes professionnels dans divers domaines : commerce, comptabilité, travail social, tourisme, etc. :

- le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) est le premier diplôme de la filière expertise comptable ; il se prépare en trois ans dans les lycées, dans le cadre d'une classe préparatoire ouverte aux bacheliers des séries économique et sociale (ES) et scientifique (S) ou STMG ; en moyenne, 25 % des élèves y sont titulaires du baccalauréat STMG ;
- le réseau des Écoles de gestion et de commerce (EGC) propose des *bachelors* sur une vingtaine de campus. Elles recrutent sur concours, et 15 % des élèves intégrés en première année sont titulaires d'un baccalauréat technologique ;
- les écoles du secteur social préparent en trois ans après le baccalauréat à des diplômes d'État (DE), souvent obligatoires pour exercer : DE d'assistant de service social, DE d'éducateur spécialisé, DE d'éducateur technique spécialisé ou d'éducateur de jeunes enfants, etc. ;
- les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) préparent au diplôme d'État d'infirmier ;
- les écoles paramédicales préparent en trois ans des DE obligatoires pour exercer les métiers d'audioprothésiste ou d'ergothérapeute ;
- le diplôme des métiers d'art (DMA), que peuvent préparer en deux ans après le baccalauréat les bacheliers de la série STD2A, forme des artisans ou des assistants créateurs dans le domaine des arts de l'habitat, du décor et du mobilier ; le diplôme national des métiers d'art et du design (DN Made) est préparé en trois ans après le baccalauréat.

Au-delà de ces secteurs, il existe de très nombreuses écoles et formations, dont une large part est en général privée et coûteuse, et peut ne pas être reconnue par l'État.

1.3.2. Les formations non sélectives

Les principales formations non sélectives offertes aux bacheliers technologiques (tout comme aux bacheliers généraux et professionnels) sont bien sûr celles du cycle licence des universités.

S'il n'existe pas de mentions de licence plus spécialement destinées aux bacheliers technologiques, ceux-ci se dirigent cependant pour l'essentiel dans quelques secteurs disciplinaires bien identifiés, en lien pour bon nombre avec le contenu de leurs spécialités.

Ainsi, les bacheliers STMG se dirigent plus particulièrement dans le secteur disciplinaire « économie et gestion » pour préparer des licences de gestion, comptabilité, ressources humaines, commerce, marketing,

finance, etc., dans le secteur « sciences humaines et sociales » (SHS) vers les licences de philosophie, psychologie, sociologie, histoire ou géographie et aménagement, ainsi que dans le secteur « droit, économie, gestion » en licence de droit et dans le secteur « arts, lettres, langues », vers les licences de lettres et de langues étrangères appliquées (LEA). Les bacheliers STI2D s'orientent plutôt vers le secteur des sciences pour y préparer des licences orientées sciences industrielles, sciences pour l'ingénieur (électronique, énergie électrique, automatique, mécanique, génie civil), sciences et technologies. Les bacheliers ST2S privilégient, outre les DEUST des secteurs de l'animation, du développement local, de la médiation sociale déjà évoqués, les licences sciences sanitaires et sociales ou sciences de la vie. Les bacheliers STL s'orientent principalement, outre vers les DEUST agro-alimentaire, biologie, chimie, santé-environnement, vers les licences de sciences de la vie, de chimie ou de physique.

Au total, sur les 216 868 nouveaux entrants en cycle licence LMD à l'université en 2019-2020, 29 014, soit 13,4 %, étaient titulaires d'un baccalauréat technologique.

Tableau n° 7 : Répartition des bacheliers technologiques dans les grands secteurs disciplinaires de licence

	Droit / sciences politiques	Économie / AES	Arts / lettres / langues / SHS	Sciences	STAPS	Santé hors PACES*	Total
Tous nouveaux arrivants	37 866	29 184	93 678	37 676	18 360	104	216 868
Dont titulaires d'un bac technologique	3 980	3 872	14 426	4 024	2 707	5	29 014
En pourcentage	10,5	13,3	15,4	10,7	14,7	4,8	13,4

Source : RERS 2019

*PACES : première année commune aux études de santé

La plus forte représentation des bacheliers technologiques se trouve dans les secteurs « arts, lettres, langues » et SHS, sachant que c'est la mention administration économique et sociales (AES) qui accueille proportionnellement le plus de bacheliers technologiques, soit 21,8 % (1 882 bacheliers technologiques sur 8 616 nouveaux entrants).

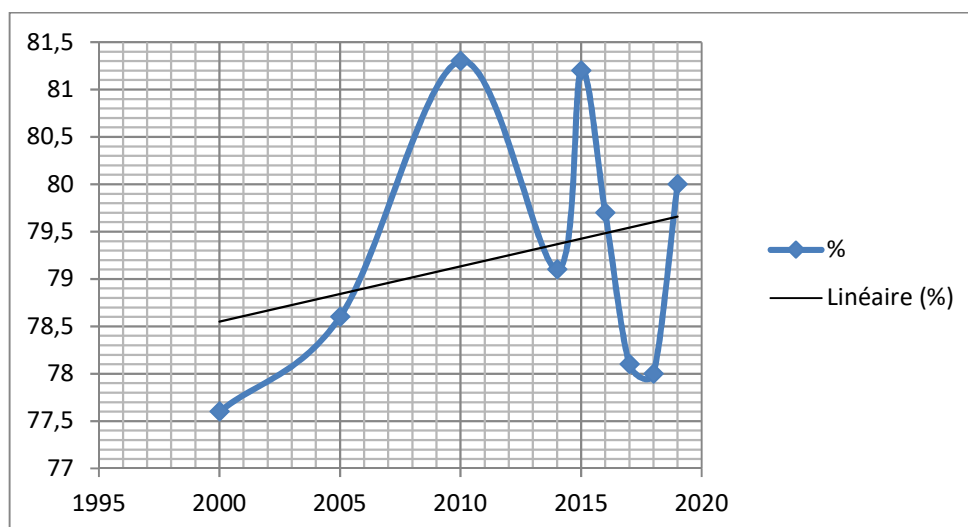
1.4. La répartition des bacheliers technologiques dans ces formations

1.4.1. L'évolution générale des taux de poursuite d'études des bacheliers technologiques

1.4.1.1 Une tendance générale à l'augmentation des taux de poursuite d'étude dans les formations publiques ou privées répertoriées par le MESRI

En série longue, la tendance générale est à une très légère augmentation du taux d'inscription des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur, passant de 77,6 % en 2000 à 80 % en 2019, avec cependant des variations importantes : chute à partir de 2010, remontée à compter de 2014, nouvelle chute à compter de 2015. S'il se dessinait une tendance à la diminution des taux de poursuite d'études depuis l'année 2015, l'année 2019 semble marquer une rupture, rupture sans doute en trompe-l'œil dès lors que cette hausse est principalement due à la catégorie « autres formations », comprenant les filières paramédicales.

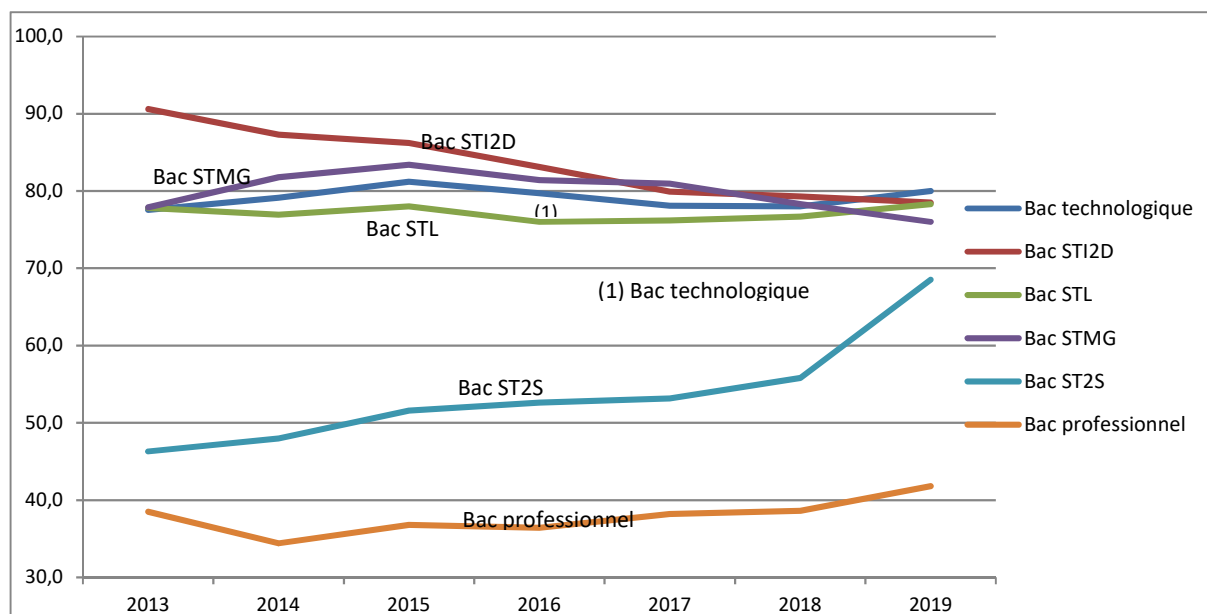
Graphique n° 1 : Taux d'inscription des bacheliers technologiques 2000-2020



Source : RERS édition 2020

Les différentes séries du baccalauréat technologique ont désormais des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur très proches, entre 77 et 79 %. La série ST2S, qui se distinguait fortement des autres séries, avec des taux faibles, se rapproche des autres séries avec un taux d'inscription de 68,5 % en 2019, en progression continue depuis 2012.

Tableau n° 8 : Évolution des taux d'inscription des bacheliers technologiques selon les séries et professionnels dans l'enseignement supérieur, en % hors inscriptions simultanées en CPGE et par série



Source : RERS édition 2020

Il convient de souligner que ces chiffrages ne décrivent les poursuites d'études des bacheliers technologiques que dans les formations publiques ou privées répertoriées par le MESRI. De ce fait, ces bacheliers peuvent poursuivre leurs études dans des organismes privés de formation ou avoir interrompu ou arrêté celles-ci. La mission ne dispose malheureusement pas d'éléments précis sur ces parcours. Les résultats du Panel 2014³⁰ permettent cependant d'avoir des estimations : l'année suivant l'obtention de leur baccalauréat, 12 % des bacheliers technologiques sont sortis du système éducatif (pour 3 % des bacheliers généraux), 3 % sont

³⁰ Que deviennent les bacheliers après leur bac ? Choix d'orientation et entrée dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2014, Note d'information enseignement supérieur & recherche 17.01, MENESR-SIES, janvier 2017.

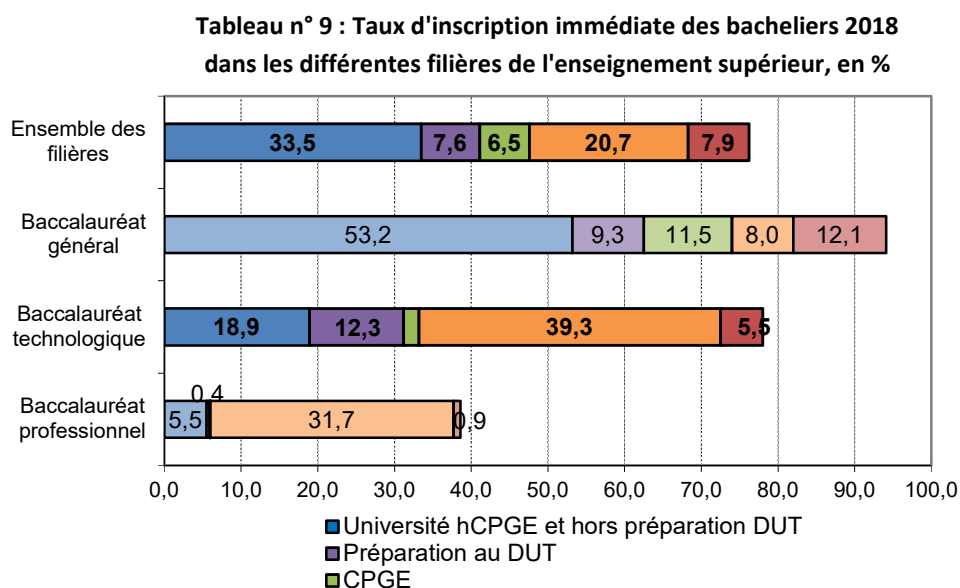
inscrits dans une formation non supérieure (DE d'aide-soignant, certificat d'aptitude professionnelle – CAP – petite enfance, brevets professionnels, classes de remise à niveau notamment pour le BTS, etc.) et 12 % sont inscrits dans une formation supérieure autre que la licence, le BTS, le DUT ou une CPGE, soit environ 16 000 bacheliers. Ces « autres formations supérieures » comportent les formations liées à la santé hors la PACES comme les formations paramédicales, ainsi que les formations d'architecture, d'art (brevet des métiers d'art (BMA), diplôme des métiers d'art (DMA), de comptabilité (DCG) et des écoles spécialisées). La majorité de ces étudiants (71 %) poursuit des études dans le paramédical (institut de formation en soins infirmiers (IFSI), préparations paramédicales), les autres étudiants sont le plus souvent en école d'art et quelques-uns suivent des études en architecture, comptabilité ou cinéma.

Enfin, il est intéressant de noter que selon les résultats enregistrés en 2016 dans l'enquête Génération 2013 du centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), si trois ans après la fin de leur formation initiale, 7 % des jeunes ont repris leurs études ou suivent une formation, les titulaires d'un baccalauréat technologique n'ayant pas obtenu de diplôme dans l'enseignement supérieur sont deux fois plus nombreux, soit 15 %, à reprendre des études.

Prise dans son ensemble, la voie technologique confirme sa volonté de poursuite d'études, à hauteur de 80 %, et la part des bacheliers technologiques parmi les jeunes en situation de reprise d'études semble signaler un besoin sensible de formation au-delà du baccalauréat.

1.4.1.2 Des profils d'études se modifiant au détriment des sections de technicien supérieur

Chacune des trois voies du baccalauréat présente des profils de poursuites d'études bien spécifiques. Si les bacheliers technologiques se dirigent comme les bacheliers généraux vers tous types de poursuites d'études, ils sont deux fois et demi moins nombreux à accéder directement à l'université hors DUT, mais sont cinq fois plus nombreux que les bacheliers généraux à poursuivre en STS.



Source : État de l'école 2019

En une vingtaine d'années, le profil des poursuites d'études des bacheliers technologiques a connu une évolution notable. La tendance à la diminution des taux de poursuite en STS depuis 2000 se poursuit au profit, semble-t-il, des poursuites d'études en IUT. Cette évolution est bien sûr à mettre au crédit de la priorisation, affichée par le ministère, d'affectation des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT, même s'il convient d'être prudent sur ces analyses, car les évolutions annuelles semblent assez erratiques³¹. Enfin, la part des « autres formations » a doublé en vingt ans.

³¹ La mission de 2016 sur la base des statistiques 2014-2015 notait en effet que « Le recul de la part des bacheliers technologiques en STS s'interrompt en 2014 : leur nombre repart à la hausse et leur part au sein de l'effectif se stabilise. Ce renversement de tendance se confirme à la rentrée 2015. Leur nombre augmente et retrouve le niveau de 2012 tandis que celui des bacheliers professionnels évolue de façon inverse, en dépit de la politique des seuils mise en place en 2013 ».

Tableau n° 10 : Évolution des taux d'inscription des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur

Tous baccalauréats technologiques (en %)	2000	2010	2019
Ensemble enseignement supérieur	77,6	81,3	80
Université (hors IUT)	19,1	18,7	18,6
DUT	9,1	9,9	12,2
CPGE	1	1,5	1,9
STS	44,5	46,2	39,8
Autres formations	3,9	5	7,5

Source : RERS 2020

1.4.2. Des évolutions différenciées par série du baccalauréat technologique et dans le temps

1.4.2.1 Les répartitions par série

Le tableau ci-dessous rassemble les données relatives aux différentes modalités de poursuite d'études des néobacheliers technologiques selon les séries dont ils sont originaires. Il permet de mieux appréhender la diversité des poursuites d'études des bacheliers technologiques selon leurs séries, que ce soit en taux de poursuite ou en types de formations suivies.

Les poursuites d'études en STS prédominent sauf pour la série ST2S, dont les bacheliers ont un profil très différent des autres séries, ces derniers se dirigeant principalement vers l'université et vers des formations autres (notamment secteur paramédical et social).

Les effectifs importants de la série STMG se retrouvent majoritairement en STS mais aussi à l'université où leurs chances de réussite sont faibles (ils sont 14 % en moyenne à obtenir la licence en 3 ou 4 ans), et sont comparativement deux fois moins nombreux que les bacheliers STI2D à poursuivre en DUT.

Tableau n° 11 : Répartition des poursuites d'études des bacheliers technologiques 2019 par série

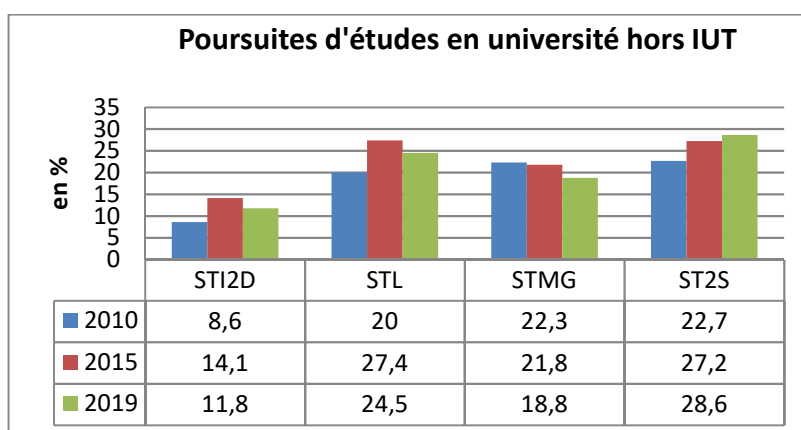
	STI2D	STL	STMG	ST2S	AUTRES	TOTAL
Bacheliers 2019	32 003	8 264	65 434	21 910	5 912	133 523
Taux de poursuite	78,5	78,3	76	68,5	70	
Etudiants	25 122	6 471	49 730	15 008	4 138	100 470
Université hors IUT						
%	11,8	24,5	18,8	28,6	12,4	
Nombre	3 776	2 025	12 302	6 266	733	25 102
DUT						
%	21,9	15,1	12	2,2	2,6	
Nombre	7 009	1 248	7 852	482	154	16 744
STS						
%	35,3	31,3	39,3	16,6	46,9	
Nombre	11 297	2 587	25 716	3 637	2 773	46 009
CPGE						
%	3,7	3,4	1,6	0	0,7	
Nombre	1 184	281	1 047	-	41	2 553
Autres						
%	5,8	4	4,3	21,1	7,4	
Nombre	1 856	331	2 814	4 623	437	10 061

Source : exploitation des données du RERS 2020

1.4.2.2 Les évolutions par série depuis une dizaine d'années

La mission observe une tendance globale à l'augmentation des taux d'inscription des bacheliers technologiques à l'université sur les dix dernières années, sauf pour les bacheliers de la série STMG, qui n'en représentent pas moins les plus gros effectifs, quasiment autant que toutes les autres séries réunies. Les bacheliers STI2D sont ceux qui poursuivent le moins leurs études en université, même si on observe une progression entre 2010 et 2019, après il est vrai un pic en 2015. La même tendance globale est observée pour les bacheliers de la série STL, y compris le pic de l'année 2015, et pour ceux de la série ST2S.

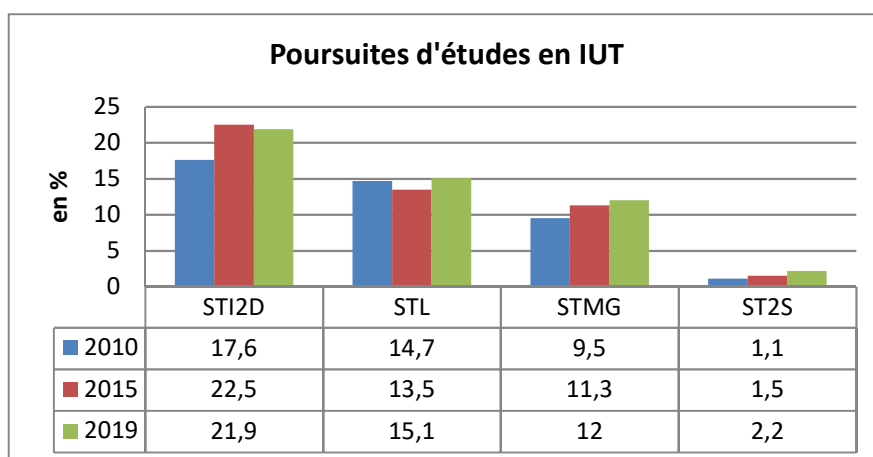
Tableau n° 12 : Évolution 2010-2019 des taux d'inscription des bacheliers technologiques en université hors IUT par série



(Source : RERS 2020)

Les poursuites d'études en IUT progressent entre 2010 et 2019 pour toutes les séries ; c'est une tendance qui s'observe au moins depuis l'année 2000.

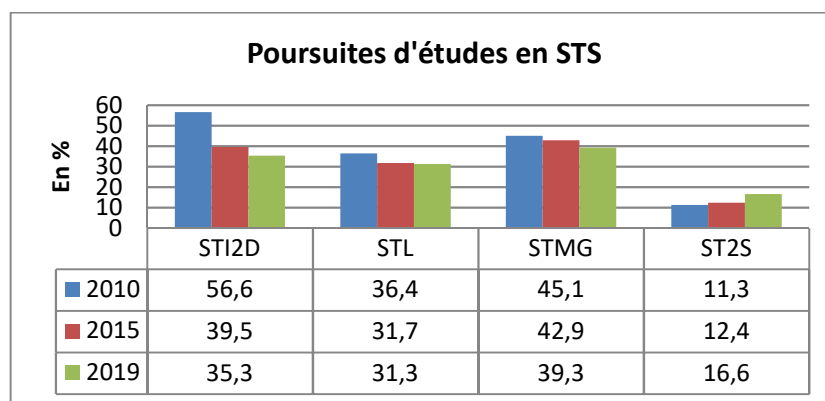
Tableau n° 13 : Évolution 2010-2019 des taux d'inscription des bacheliers technologiques en IUT par série



(Source : RERS 2020)

Les poursuites d'études en STS connaissent une érosion généralisée entre 2010 et 2019 (sauf pour la série ST2S), particulièrement significative pour la série STI2D (près de 20 points d'écart) ; c'est une tendance qui s'observe au moins depuis l'année 2000.

Tableau n° 14 : Évolution 2010-2019 des taux d'inscription des bacheliers technologiques en STS par série



Source : RERS 2020

1.5. Perspectives – Les évolutions récentes de l’offre de formation et leurs probables conséquences pour les bacheliers technologiques

1.5.1. Les évolutions de la licence professionnelle

1.5.1.1 La réforme du 6 décembre 2019 de la licence professionnelle et la création du bachelor universitaire de technologie

Le MESRI a souhaité engager un vaste chantier sur la professionnalisation du premier cycle universitaire. Une concertation a été organisée à l’automne 2018, restituée le 31 janvier 2019, dont certaines des dix recommandations produites sont à l’origine de la réforme de la licence professionnelle, créée par l’arrêté du 6 décembre 2019.

La licence professionnelle³² est désormais un diplôme national de niveau bac + 3, qui sanctionne un niveau correspondant à 180 *European credit transfer and accumulation system* (ECTS), délivré par une université et conférant le grade de licence ; elle est accessible après le baccalauréat, est à durée variable et peut emporter l’acquisition de 60, 120 ou 180 ECTS en un, deux ou trois ans. Elle doit permettre des adaptations des cursus des étudiants, qui pourront rejoindre une formation plus professionnalisante à tout moment du premier cycle.

Lorsque cette licence professionnelle est préparée en 180 ECTS par un IUT, elle prend le nom d’usage de « bachelor universitaire de technologie » (BUT), et a donc une « coloration technologique ». Des programmes nationaux par spécialité définissent le BUT avec une part d’adaptation locale laissée aux IUT pour un tiers du volume de la formation. Des passerelles seront mises en place avec les différents parcours de formation (licence professionnelle, licence générale mais également BTS et les autres formations de l’établissement). Par ailleurs, le DUT est maintenu comme diplôme intermédiaire du BUT.

Cette réforme se mettra en place dès l’année universitaire 2021-2022, le ministère ayant finalisé le 5 novembre 2020 la liste des 24 spécialités et 88 parcours du BUT.

1.5.1.2 Quelles conséquences probables pour les bacheliers technologiques ?

- **Une orientation à l’université dans un parcours de licence professionnelle dès la L1**

Les universités pourraient proposer des licences professionnelles en trois ans, même si la CPU considère qu’elles devraient être rares, « *excepté dans les universités qui n’ont pas d’IUT ou dans lesquelles il y a peu de départements d’IUT* » ; aussi, elle souhaiterait un financement spécifique de ces cursus, accompagné d’un travail avec les branches professionnelles, afin d’accélérer leur mise en place.

La CPU s’interroge, par ailleurs, sur le message qui devrait être porté vers les étudiants qui pourraient s’engager dans de tels cursus : notamment ne faut-il les proposer qu’à des étudiants qui ne continuent pas leurs études au-delà de l’obtention de la licence professionnelle, et donc interdire une poursuite d’études

³² Voir l’annexe 11 pour plus de précisions sur la licence professionnelle.

immédiate pour les titulaires de licence professionnelle ? Le ministère ne s'est pas engagé dans cette voie, même s'il a restreint la capacité à poursuivre des études au-delà de la licence professionnelle dans l'arrêté du 6 décembre 2019 : « *La licence professionnelle est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui confère à son titulaire le grade de licence et poursuit un objectif d'insertion professionnelle. Compte tenu de cet objectif, la poursuite d'études en master au sens de l'article L. 612-6 du code de l'éducation n'est pas de droit* ».

Selon la CPU : « *La licence professionnelle en trois ans va permettre de réorienter les étudiants de licence (générale) dès la fin du 1^{er} semestre, et donc d'améliorer la réussite des bacheliers technologiques* ». C'est bien sûr un enjeu important au regard du taux d'échec des bacheliers technologiques engagés dans des formations de licence générale ; pour rappel, le taux de réussite des bacheliers technologiques est de 9,4 % en trois ans, pour une réussite cumulée de 20 % en cinq ans, à comparer aux taux de réussite des bacheliers généraux, respectivement de 35,4 et 55,6 %.

Par ailleurs, comme cela est indiqué dans le paragraphe 1.3.1.3, les DEUST peuvent représenter un diplôme intermédiaire dans un parcours de licence professionnelle.

Recommandation 3 :

Dans le cadre de la réforme de la licence professionnelle, inciter les universités (hors IUT) à développer des parcours de licence professionnelle sur trois ans adaptés aux bacheliers technologiques et aux besoins du monde économique.

- **Une amélioration attendue de la réussite des bacheliers technologiques inscrits dans les parcours de licence et dans les IUT**

L'article 15 de l'arrêté de décembre 2019 prévoit que « *Le contrat conclu avec l'établissement ou, le cas échéant, avec le site, pour l'offre de parcours de licences professionnelles, fixe, notamment pour l'application de l'article 14 ci-dessus, des objectifs en termes de publics accueillis et de taux minimaux de réussite. La réalisation de ces objectifs constitue une condition du renouvellement de l'accréditation. Dans ce cadre, des engagements sont souscrits par les établissements : pour l'accueil et l'accompagnement de publics particuliers, notamment les bacheliers technologiques...* ».

Le projet d'arrêté portant réforme de la licence professionnelle, qui a été soumis au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) à sa séance de novembre 2019, précisait dans sa version initiale que le BUT devait « *garantir l'accueil d'au moins 50 % de bacheliers technologiques en première année d'un IUT et la réussite d'au moins 70 % d'entre eux* » ; cette attention particulière à la réussite des bacheliers technologiques a disparu de la version définitive de l'arrêté, qui fait désormais référence à la réussite de tous les étudiants, mais reste sous-jacente.

Différents leviers sont proposés pour favoriser la réussite des étudiants engagés dans les nouveaux parcours de licence professionnelle et en particulier, un programme de formation organisé en blocs de compétences, une augmentation de la place de la formation en situation professionnelle, avec l'accent mis en particulier sur l'alternance et la qualité des plateaux techniques, une pédagogie devant accorder plus de place à l'enseignement en mode projet, au tutorat et aux stages ainsi que des passerelles à tous les niveaux du cursus.

Enfin, selon l'ADIUT, « *L'un des intérêts du BUT est de détendre les horaires annuels en passant à 180 ECTS pour 2 000h³³ alors qu'actuellement un DUT suivi d'une licence professionnelle correspondent à un volume horaire compris entre 2 400h et 2 500h ; cet étalement sur trois ans permettra également de consolider la formation au niveau L3, qui est, de plus en plus, le premier niveau de qualification supérieure attendu par les entreprises* ».

³³ 2 000 heures d'enseignement encadré pour les spécialités du secteur d'activités « production », et 1 800 heures d'enseignement encadré pour les spécialités du secteur d'activités « services » (arrêté du 6 décembre 2019).

- **Une volonté d'augmentation des effectifs accueillis dans les préparations au DUT et au BUT**

L'article 17 de l'arrêté du 16 décembre 2019 dispose que « *Les programmes du bachelor universitaire de technologie permettent l'accueil en première année d'au moins 50 % de bacheliers technologiques appréciés sur l'ensemble des spécialités portées par l'IUT* ».

Cette volonté ministérielle de faire en sorte qu'une priorité soit donnée aux bacheliers technologiques dans les IUT n'est pas nouvelle (voir paragraphe 1.3.1.1).

Comme cela est indiqué plus haut, les bacheliers technologiques ne représentent que moins du tiers des étudiants en moyenne ; dans ces conditions, atteindre l'objectif de 50 % en DUT et BUT paraît complexe de manière générale, voire inatteignable selon une grande majorité des universités et IUT que la mission a pu rencontrer, car le vivier de bacheliers technologiques serait trop faible dans certaines spécialités ou dans certains territoires. Les spécialités de chimie, mesures physiques, génie électrique et informatique industrielle (GEII), informatique, sont souvent évoquées pour illustrer ces difficultés de recrutement. Enfin, l'objectif de 50 % de bacheliers technologiques dans les BUT étant mesuré au niveau de l'établissement, il est possible, au regard du peu de vivier existant dans certaines séries, que certaines spécialités soient contraintes de recruter 100 % de bacheliers technologiques³⁴ pour atteindre l'objectif global de 50 %.

Au-delà de ces éléments de cadrage, l'accueil privilégié de bacheliers technologiques dans les formations de BUT, qui apparaît comme un objectif important, devra se concevoir dans un système plus global prenant en compte les effets sur les autres bacheliers en lien avec les établissements du second degré, prenant appui sur un dispositif d'information et d'orientation spécifique, et dans des conditions d'organisation des formations (contenus, pédagogie adaptée, etc.) favorisant la réussite des étudiants.

Recommandation 4 :

Imposer aux IUT, sans remettre en cause l'autonomie et la responsabilité des jurys d'admission, de classer un pourcentage significatif de dossiers de bacheliers technologiques lors de la procédure Parcoursup, pourcentage qui pourrait être de l'ordre de 66 % des candidatures reçues afin de pouvoir respecter en jury d'admission le pourcentage global de 50 % de BTn.

Recommandation 5 :

Faire en sorte que, par défaut, tous les bachelors universitaires de technologie (dans le cadre de la réforme de la licence professionnelle) soient paramétrés sur la plateforme Parcoursup avec un taux de 50 % de bacheliers technologiques, charge aux directeurs d'IUT de négocier avec les autorités académiques des baisses dans certaines spécialités, baisses qui devront être équilibrées par des hausses dans d'autres spécialités afin d'atteindre le pourcentage global de 50 % de BTn dans chaque IUT.

Recommandation 6 :

Réaliser rapidement une expertise sur les conditions et modalités du respect de l'objectif de 50 % de bacheliers technologiques dans les formations de BUT.

Construire une analyse partagée sur les flux actuels de bacheliers technologiques par série vers les différentes spécialités de DUT, si possible par territoire.

1.5.2. Les campus connectés et leur rôle dans la mobilité (géographique et virtuelle) des bacheliers technologiques

Dans le cadre du premier appel à projets « Campus connecté » du troisième programme d'investissement d'avenir (PIA3) publié en mars 2019, les treize premiers campus connectés, qui associent enseignement à distance et accompagnement personnalisé, ont ouvert leurs portes à la rentrée 2019 dans plusieurs régions – Bretagne, Grand Est, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et dans la région

³⁴ À cet égard, les échanges avec les responsables de départements de l'UPEC sont significatifs : « *Objectif de 50 % de bacheliers technologiques à l'échelle de l'IUT. Ce sera difficile pour les IUT qui offrent chimie, mesures physiques et informatique. Le risque est d'obliger certaines composantes à recruter à 100 % sur les bacheliers technologiques pour compenser l'absence de vivier STL par exemple dans une autre spécialité* ».

sud³⁵ –, l'enjeu étant de « *donner à toutes celles et ceux qui veulent réussir dans l'enseignement supérieur, au plus près de chez eux, les moyens de surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales qui créent des inégalités de destin* »³⁶.

Dans les formations du programme « campus connecté », qui propose, en partenariat avec les universités et le conservatoire national des arts et métiers (CNAM), une soixantaine de diplômes allant du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) au master en passant par le BTS et la licence dans les principaux champs disciplinaires, étaient inscrits à la rentrée 2019 : 130 étudiants dont seize titulaires d'un baccalauréat technologique, soit plus de 12 %. Pour ces étudiants, les inscriptions portent quasi exclusivement sur la licence première année et le BTS, principalement première année.

Les premiers résultats de l'enquête de l'année d'expérimentation 2019-2020³⁷ montrent que pour 64 % des inscrits, le campus connecté a changé l'image de l'enseignement supérieur, ce qui est prometteur pour la poursuite d'études de nombre d'étudiants éloignés géographiquement ou socialement des établissements de formation, dont fait partie, entre autres, selon une première étude des inscrits, une part non négligeable de titulaires du baccalauréat technologique. Deux nouvelles vagues de l'appel à projet, qui visent à soutenir la création d'une centaine de campus connectés, ont été lancées, l'une en octobre 2020 (23 campus connectés labellisés pour cette vague, ce qui porte à 36 le nombre de campus connectés), et la troisième en janvier 2021 (pour laquelle plus de 70 dossiers ont été déposés).

1.5.3. Les formations post-baccalauréat en un an

Dans le cadre du plan Jeunes annoncé par le Premier ministre le 23 juillet 2020, deux nouvelles formations bac + 1 dispensées au sein d'un établissement d'enseignement supérieur, et faisant l'objet d'une labellisation par le ministère³⁸, ont été mises en place à la rentrée 2020 « les formations supérieures de spécialisation » (FSS) et les formations « Passeport pour réussir et s'orienter » (PaRéO), lesquelles seront reconduites pour les rentrées 2021 et 2022. De nature différente, ces formations, qui conduisent à un DE, peuvent constituer une réelle opportunité de poursuite d'études pour les bacheliers technologiques, comme l'atteste le pourcentage de bacheliers technologiques qui candidatent au diplôme d'université (DU) PaRéO ouvert à l'université de Paris depuis la rentrée 2015.

Les formations supérieures de spécialisation (FSS) sont principalement conçues dans un objectif d'insertion professionnelle, et définies en lien avec les acteurs du monde professionnel et associatif plus particulièrement dans des emplois émergents ou des filières en tension, cette participation du monde socioéconomique dans la construction de la formation comme dans l'enseignement lui-même contribuant aux objectifs d'insertion de la formation et constituant donc un réel atout. Ces formations, d'un volume de 400 heures minimum d'enseignement, se déroulent sur une année, et comprennent un tronc commun d'enseignements permettant l'acquisition d'une culture générale et des unités d'enseignement de spécialité correspondant à un parcours professionnel organisé dans un secteur d'activité ou une branche professionnelle. Elles intègrent, au moins pour moitié du temps de formation, une période de formation en milieu professionnel de douze à seize semaines permettant l'acquisition de compétences techniques et professionnelles spécifiques, et sont sanctionnées par l'octroi de 60 ECTS à l'issue d'un parcours validé par l'établissement de formation, s'inscrivant ainsi dans la logique de la formation tout au long de la vie avec la possibilité d'une reprise d'études en deuxième année de cursus de premier cycle de l'enseignement.

Lors des deux vagues de labellisation pour la rentrée 2020, vingt-sept DE, portés par onze établissements (CNAM, universités et écoles), ont été labellisés dans des spécialisations, comme par exemples « designer graphique multimédia », « assistant designer web », ou « agent de service hospitalier », « accueil professionnel et bientraitant des personnes âgés », ou encore « assistant administratif, commercial et

³⁵ Il s'agit des villes de Saint-Brieuc, Cahors, Le Vigan, Privas, Carcassonne, Saint-Raphaël, Chaumont, Bar-le-Duc, Lons-le-Saunier, Nevers, Redon, Montereau-Fault-Yonne et Autun.

³⁶ Dossier de presse, Campus connectés. Étudier dans tous les territoires, MESRI, Delcom, mai 2019.

³⁷ *Les campus connectés, Premiers résultats de l'enquête de l'année d'expérimentation 2019-2020*, Enquête 2020 – Phase 1, DGESIP, mai 2020.

³⁸ Décret n° 2020-1273 du 20 octobre 2020 relatif aux labels « Formation supérieure de spécialisation » et « Passeport pour réussir et s'orienter ».

comptable » et « conseil et relation commerciale à distance », spécialisations qui pourraient intéresser les bacheliers technologiques respectivement des séries STD2A, ST2S et STMG.

Les formations PaRéO s'adressent à des bacheliers qui n'ont pas encore de projet d'études ou qui hésitent entre diverses formations, et visent à leur permettre de suivre durant une année un parcours de formation ouvert, pluridisciplinaire et varié, qui les confrontera à différents savoirs, et donc à leur offrir une année pour réfléchir, mûrir et affiner leur projet d'étude voire leur projet professionnel en leur permettant de découvrir plusieurs disciplines, plusieurs cursus universitaires ou autres formations post-baccalauréat, telles que les STS, plusieurs environnements professionnels, mais également de renforcer certaines connaissances et compétences. Ces formations, d'un volume de 200 heures minimum d'enseignement, se déroulent sur une année, et comprennent, en première période, un tronc commun composé de matières transversales destiné à renforcer les compétences fondamentales des étudiants afin de leur donner les clés pour réussir dans l'enseignement supérieur, puis, en deuxième période, des parcours au choix de l'étudiant, composés de quatre à cinq matières. Ces formations intègrent également, d'une part, une démarche d'orientation avec un travail sur le projet d'étude de l'étudiant et, d'autre part, la découverte du monde professionnel par une période de stage d'une durée de quatre semaines minimum.

Les deux vagues de candidatures pour la rentrée 2020 ont permis de labelliser quatorze DE PaRéO dans quatorze établissements (universités et écoles), formations dont on peut augurer, si l'on se réfère aux statistiques du DU PaRéO de l'université de Paris, qu'elles attireront des bacheliers technologiques en nombre conséquent, les bacheliers technologiques inscrits dans ce DU représentant de 2017 à 2019 respectivement 22 %, 33 % et 40 % des inscrits contre 44 % de bacheliers généraux en 2019.

2. La prééminence des filières sélectives dans les choix de poursuite d'études des bacheliers technologiques

Il n'est pas aisé de rendre compte de façon linéaire des différents aspects de la poursuite d'études des bacheliers technologiques de 2012 à 2019 en raison du changement de procédure de formulation des vœux par les lycéens, la plateforme Admission post-bac (APB) ayant été remplacée en janvier 2018, dans le cadre de la loi ORE, par une nouvelle procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur. Cette nouvelle procédure, portée par la plateforme Parcoursup, qui traduisait la volonté du gouvernement de mettre fin à l'usage de la règle de départage par tirage au sort des candidats lorsque l'effectif des candidatures excédait les capacités d'accueil de la formation, et de laisser « le dernier mot » aux bacheliers, supprime, entre autres, l'obligation pour les lycéens de hiérarchiser leurs vœux, rendant par voie de conséquence impossible un focus, dans le prolongement du rapport de 2016, sur l'évolution des premiers vœux confirmés par les bacheliers technologiques après 2017 et sur leur corrélation avec les propositions reçues par ces bacheliers.

2.1. L'avènement de Parcoursup a permis de mieux gérer les candidatures, en particulier avec l'intégration progressive de nouvelles formations

2.1.1. Les modifications structurelles de la procédure de préinscription et l'attractivité des diplômes d'État du secteur sanitaire et social qui sont entrés sur la plateforme Parcoursup ont engendré une évolution importante des propositions acceptées par les candidats

Jusqu'en 2017, la hausse des propositions faites en IUT aux bacheliers technologiques de 2012 (12,6 %) à 2015 (14,8 %) ³⁹ se confirme dans le nombre de propositions acceptées par les candidats en série technologique de 2015 (15,55 %) à 2017 (16,63 %) ; le même constat s'applique à la légère hausse des propositions qui leur sont faites en CPGE de 2012 (2,1 %) à 2015 (2,6 %) puisque le pourcentage de propositions acceptées par les bacheliers technologiques passe de 2,86 % en 2015 à 2,97 % en 2017.

À partir de 2018, la mise en œuvre de la plateforme Parcoursup, qui permet de rendre visible progressivement la quasi-totalité de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur, et qui se fonde sur une absence de hiérarchisation des vœux des candidats, engendre une nette augmentation des propositions acceptées par les bacheliers technologiques en IUT, de 16,63 % en 2017 à 18,4 % en 2018, accompagnée de

³⁹ Rapport IGEN - IGAENR n° 2016-060, *Le bilan de la réforme de la voie technologique*, novembre 2016, annexe 4, page 101.

légères baisses dans les formations de licence (de 30,18 % à 28,15 %), dans les STS (de 45,02 % à 44,78 %) et dans les CPGE (de 2,97 % à 2,85 %). La catégorie « Autres », laquelle regroupe un certain nombre d'écoles publiques ou privées⁴⁰, enregistre également une hausse du nombre de propositions acceptées par les bacheliers technologiques, de 5,18 % en 2017 à 6,06 % en 2018.

L'accueil des bacheliers technologiques en IUT concerne principalement deux séries de bacheliers technologiques. En effet, à la rentrée 2018, les bacheliers technologiques représentaient 32,5 % des effectifs en IUT, mais ce sont les bacheliers des séries STMG et STI2D qui y sont principalement accueillis */puisque'ils représentent respectivement 14,8 % et 13,8 % des inscrits, soit à eux seuls 88 % de l'effectif des bacheliers technologiques en IUT, la série STL et les autres séries regroupées (ST2S, STD2A, STAV et S2TMD) ne représentant respectivement que 2,4 % et 2,6 % de l'effectif des bacheliers technologiques⁴¹ en IUT. La situation en 2019⁴² est quasiment identique avec 32,8 % de bacheliers technologiques en IUT et des variations à la marge par série, qui se traduisent par une légère hausse des bacheliers issus de la série STMG, une baisse insignifiante des bacheliers issus de la série STI2D, et une baisse plus importante des bacheliers issus des autres séries, même si cette baisse en pourcentage ne représente que peu de bacheliers en nombre absolu⁴³.

Tableau n° 15 : Évolution en 2018 et 2019 du pourcentage de bacheliers technologiques admis en IUT par série de baccalauréat

Série / Année	2018	2019
% de bacheliers technologiques en IUT	32,5	32,8
dont STMG	14,8	15,1
dont STI2D	13,8	13,6
dont STL	2,4	2,4
dont Autres	2,6	1,6

Source : Notes flash du SIES, n° 14 de juin 2019 et n° 08 de juin 2020, Les effectifs en IUT en 2018-2019 et 2019-2020

L'entrée en 2019 sur la plateforme Parcoursup des DE du secteur sanitaire et social, et plus spécifiquement des IFSI, redistribue la répartition des propositions acceptées par les bacheliers technologiques issus de certaines séries (ST2S et STL), environ 6 000 néobacheliers technologiques ayant accepté une proposition dans ces instituts, soit 6,24 % des propositions acceptées. Cette redistribution a un impact équivalent sur toutes les autres formations, lesquelles enregistrent, toutes sans exception, une légère baisse du nombre de propositions acceptées par les bacheliers technologiques. L'attractivité de ces instituts pour les bacheliers technologiques est évidente puisqu'au niveau national ils prennent plus du tiers des places offertes⁴⁴.

⁴⁰ Écoles d'ingénieurs, de commerce, de notariat, d'architecture, formations artistiques et culturelles, écoles paramédicales, écoles préparant aux fonctions sociales, facultés privées et instituts catholiques, etc.

⁴¹ Notes Flash du SIES, *Les effectifs en IUT en 2018-2019*, n° 14, juin 2019.

⁴² Notes Flash du SIES, *Les effectifs en IUT en 2019-2020*, n° 08, juin 2020.

⁴³ Voir l'annexe 5 pour une présentation plus détaillée des vœux émis et des propositions reçues selon les séries de la voie technologique.

⁴⁴ Au niveau national en 2019, la plateforme Parcoursup enregistrait 25 229 places offertes par les IFSI, lesquels ont au final accepté 25 440 candidats, dont 9 692 candidats issus de la voie technologique, 10 999 issus de la voie générale et 4 750 issus de la voie professionnelle, (candidats tous publics, néo bacheliers, étudiants en réorientation et en reprises d'études).

Tableau n° 16 : Évolution du nombre de propositions acceptées par les candidats de série technologique dans les différentes filières de formation de l'enseignement supérieur de 2015 à 2019⁴⁵

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Total	89 036	91 161	83 699	92 491	100 176
Licence	28 304	28 232	25 267	26 039	26 269
DUT	13 848	14 589	13 923	16 782	17 003
STS	40 000	41 040	37 682	41 422	42 776
CPGE	2 553	2 569	2 488	2 642	2 536
Autres	4 331	4 731	4 339	5 606	5 337
DE sanitaire et social					6 255
Année	2015	2016	2017	2018	2019
Licence	31,78	30,96	30,18	28,15	26,22
DUT	15,55	16	16,63	18,14	16,97
STS	44,90	45	45,02	44,78 %	42,70 %
CPGE	2,86	2,81	2,97	2,85	2,53
Autres	4,86 %	5,18	5,18	6,06	5,32
DE sanitaire et social					6,24

Source : MESRI / SIES – APB et Parcoursup.

2.1.2. Une nette augmentation de 2018 à 2020 du nombre de bacheliers technologiques qui confirment un vœu et du nombre de vœux confirmés

Outre le nombre de bacheliers technologiques qui est en augmentation, la part des candidats ayant confirmé un vœu sur Parcoursup connaît une hausse constante puisqu'elle passe de 94,2 % en 2018 à 96,4 % en 2019 et à 98,5 % en 2020, pourcentage identique à la part des bacheliers généraux ayant confirmé un vœu en 2018⁴⁶.

Le nombre moyen de vœux formulés par les bacheliers technologiques est également en forte augmentation, de 7,7 vœux en 2018 à 10 vœux en 2019 et à 10,8 vœux en 2020, nombre moyen de vœux supérieur à celui des bacheliers généraux en 2019 (9,2 vœux) et identique à celui des bacheliers généraux en 2020, augmentation qui traduit la volonté des bacheliers technologiques d'accéder à l'enseignement supérieur. L'extension de l'offre de formation proposée *via* Parcoursup aux IFSI, qui est la formation la plus attractive⁴⁷ en 2019 sur la plateforme, suivie par la licence de droit⁴⁸, explique très certainement pour partie cette augmentation importante du nombre moyen de vœux confirmés par les bacheliers technologiques entre 2018 et 2019, qui est de + 2,3 mais qui hors extension aux IFSI est rapportable à + 0,7.

Si l'entrée des IFSI dans l'offre de formation inscrite sur Parcoursup a engendré, de façon identique sur toutes les formations, une baisse des propositions acceptées par les candidats, elle n'a eu en revanche aucun impact sur l'attractivité relative des formations, les STS recueillant chez les bacheliers technologiques le plus grand nombre de vœux (54 % en 2018, 51 % en 2019 et 2020), suivies par les DUT (19 % en 2018, 17 % en 2019 et 2020), les licences (17 % en 2018, 16 % en 2019 et 15 % en 2020), puis par les formations autres, et les CPGE.

⁴⁵ Cette évolution est supérieure à celle des effectifs concernés.

⁴⁶ Un certain nombre de candidats peut confirmer un vœu et s'inscrire dans un établissement hors Parcoursup.

⁴⁷ L'attractivité de la formation est mesurée au regard du nombre de vœux que recueille chaque formation.

⁴⁸ Notes Flash du SIES, tableaux et graphiques de la note d'avril 2018, annexe 11. En 2019, la formation IFSI est suivie par le Parcours d'accès spécifique santé (PASS) puis par la licence de droit, tableaux et graphiques de la note d'avril 2019, annexe 8.

Tableau n° 17 : Évolution de la part des candidats en série technologique ayant confirmé un vœu et du nombre moyen de vœux confirmés par candidat de 2018 à 2020

Année	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats ayant confirmé un vœu	Part des candidats ayant confirmé un vœu	Nombre moyen de vœux
2018	145 066	136 687	94,2 %	7,7
2019	149 337	144 005	96,4 %	10
2020	150 247	148 060	98,5 %	10,8

Source : Notes Flash du SIES n° 4, mai 2018 ; n° 8, avril 2019 ; n° 6, avril 2020.

2.1.3. Une légère baisse entre 2018 et 2019 du pourcentage de candidats de la série technologique ayant reçu une proposition en fin de procédure, qui peut s'expliquer par l'intégration sur Parcoursup des formations des secteurs sanitaire et social

En 2018, 92 % des candidats en série technologique avaient reçu une proposition en fin de procédure contre 90 % en 2019, légère baisse qui est corrélée à l'extension de l'offre de formation aux IFSI sur Parcoursup, lesquels enregistrent une très forte demande par rapport aux capacités d'accueil offertes. En effet, ces formations représentent seulement 6 % des propositions acceptées par les bacheliers technologiques alors qu'elles représentent 10 % de leurs vœux. Le ratio entre le nombre de demandes et le nombre de places⁴⁹ explique également, pour les bacheliers professionnels, la baisse du pourcentage de candidats ayant reçu une proposition en fin de procédure, qui est passé de 86 % en 2018 à 79 % en 2019, puisque ces formations représentent 5 % des propositions qu'ils acceptent alors qu'elles correspondent à 8 % de leurs vœux. En revanche, cette extension de l'offre de formation aux IFSI, si elle n'a eu aucun impact sur la répartition des propositions acceptées par les bacheliers technologiques avec une prédominance des propositions acceptées en STS, a engendré proportionnellement une baisse des propositions acceptées en STS (42,7 % contre 44,8 %) en licence (24,5 % contre 26,5 %), en DUT (17 % contre 18,1 %) et dans les formations autres (5,3 % contre 6,1 %).

2.1.4. Une augmentation du nombre de propositions reçues en phase principale et une diminution des délais d'attente en 2019, qui concernent également les bacheliers technologiques

Si, à l'instar des autres bacheliers, le nombre de bacheliers technologiques ayant reçu une proposition en fin de procédure est en légère baisse entre 2018 et 2019, l'amélioration de leur situation en fin de phase principale a été, en revanche, proportionnellement plus importante, tant au niveau du nombre moyen de propositions reçues (évolution de +0,6, identique à celle des bacheliers généraux), qu'au niveau du pourcentage de candidats ayant reçu une proposition le premier jour (+2,4 % contre +2,2 % pour les bacheliers généraux) ou accepté une proposition en phase principale (+6,2 % contre +3,5 % pour les bacheliers généraux), au terme de laquelle plus de 80 % de bacheliers technologiques ont accepté une proposition, réduisant ainsi l'écart avec les bacheliers généraux, qui est passé de +8,6 %, (soit en 2018 : 84,2 % - 75,6 %) à +5,7 %, (soit en 2019 : 87,5 % - 81,8 %).

⁴⁹ Les 25 000 places offertes en IFSI ont fait l'objet de 540 000 vœux émis par 55 000 candidats, Note flash n° 20, octobre 2019.

Tableau n° 18 : Situation à la fin de la phase principale en 2018 et 2019 : évolution du nombre moyen de propositions reçues et du pourcentage de candidats ayant accepté une proposition avec un focus sur le premier jour

Indicateurs	Bacheliers généraux		Bacheliers technologiques		Bacheliers professionnels	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Nombre moyen de propositions	4,2	4,8	2,8	3,4	2,2	2,5
% de candidats acceptant une proposition	84,2 %	87,5 %	75,6 %	81,8 %	65,2 %	72,3 %
% de candidats avec une proposition le 1er jour	71 %	73,2 %	50,3 %	52,7 %	45,3 %	48,9 %
% de candidats acceptant une proposition faite le 1er jour	33,9 %	35 %	23,9 %	24,6 %	23,2 %	25,2 %
Nombre moyen de jours avant la 1ère proposition	4	2,9	12	7,1	17	8,4

Source : Notes Flash du SIES, n° 17, octobre 2018 ; n° 20, octobre 2019

2.1.5. Des capacités d'accueil en hausse à partir de 2018 mais des taux de pression apparents qui ne cessent d'augmenter

La situation des bacheliers technologiques, dont on a vu que leurs choix de poursuite d'études se portent massivement sur les formations sélectives, DUT et BTS, s'aggrave à la rentrée 2017 puisque ces deux filières perdent respectivement – 1 520 places en 2016 et – 8 380 places en 2017 ; seules les CPGE voient leurs capacités d'accueil augmenter de + 396 places. La création de places dans ces trois filières à la rentrée 2018 atteste un effort conséquent (+ 1 145 places en DUT ; + 12 286 places en STS ; + 621 places en CPGE), qui se poursuit dans une plus faible amplitude pour la rentrée 2019 (+ 293 places en DUT ; + 7 465 places en STS ; + 224 places en CPGE). Comparées aux capacités d'accueil en 2016, les capacités d'accueil en IUT ont baissé de – 82 places alors que celles en STS ont augmenté de + 11 371 places et celles en CPGE de + 1 241 places.

Malgré ce nombre significatif de créations de places depuis la rentrée 2018, les taux de pression sur les formations de DUT et de STS n'ont cessé d'augmenter. Bien qu'il soit difficile de comparer les situations avant et après 2018, date de mise en œuvre de Parcoursup, l'augmentation du nombre total de vœux formulés par les lycéens est pour les DUT et les BTS de plus de 45 % entre 2017 et 2018 (DUT : de 637 710 à 900 066, soit + 290 532 vœux supplémentaires ; BTS : de 1 379 728 à 1 924 280, soit + 658 902 vœux supplémentaires), augmentation qui se poursuit dans des proportions cependant moindres en 2019 (+ 13 % pour les DUT et + 15 % pour les BTS), mais qui aggrave encore les taux de pression. Quant aux CPGE, l'augmentation du nombre de vœux est de plus de 6,5 % entre 2017 et 2018 et de + 7 % entre 2018 et 2019.

Tableau n° 19 : Évolution des capacités d'accueil et répartition des vœux par type de formation

		2016	2017	2018	2019
DUT	Nombre de formations	689	685	789	801
	Capacité totale	59 518	57 998	59 143	59 436
	Total des vœux	609 534	637 710	900 066	1 035 360
BTS	Nombre de formations	5 148	4 832	5 100	5 109
	Capacité totale	143 600	135 220	147 506	154 971
	Total des vœux	1 265 378	1 379 728	1 924 280	2 230 200

CPGE	Nombre de formations	831	839	846	849
	Capacité totale	45 113	45 509	46 130	46 354
	Total des vœux	389 736	466 074	695 301	746 179

Source : MESRI / SIES – APB et Parcoursup.

2.1.6. La situation à la rentrée 2020

À l'issue de la session 2020 du baccalauréat, pour faire face à l'afflux de bacheliers, l'ouverture de 21 500 places supplémentaires a été programmée pour la rentrée 2020, dans le cadre du Plan Jeunes⁵⁰ annoncé par le Premier ministre le jeudi 23 juillet 2020, « afin d'apporter des réponses adaptées à la diversité des nouveaux bacheliers incluant la volonté de les préparer à l'entrée dans l'emploi et de répondre aux besoins des territoires »⁵¹. Ce sont 5 700 places qui sont créées en STS, formations dans lesquelles candidatent massivement les bacheliers technologiques, 4 000 nouvelles places en licence et, pour les formations paramédicales, un objectif de 3 800 places est fixé dans le cadre d'un dialogue avec les régions, dont 2 000 places pour les IFSI, formation également très demandée, notamment par les bacheliers de la série STS.

2.1.7. L'effet positif de la mise en place des pourcentages de bacheliers technologiques en IUT et de la constitution des groupes de bacheliers pour les recrutements des candidats dans ces instituts

Pour pallier les difficultés d'accès des bacheliers technologiques en IUT, les recteurs doivent fixer, depuis 2013⁵², à l'instar de pourcentages de bacheliers professionnels admis en STS, des pourcentages de bacheliers technologiques admis en IUT, pourcentages qui ont été clairement affichés et appliqués depuis 2015, puis renforcés depuis la mise en œuvre de la loi ORE⁵³. La fixation de ces pourcentages, définis en concertation avec les directeurs d'IUT, par spécialité de DUT, répondait à des politiques différentes selon les académies, même s'ils étaient généralement définis sur la base du nombre de bacheliers technologiques inscrits dans chaque spécialité en année n-1. Depuis 2018, afin de remplir pleinement leur mission d'accueil des bacheliers technologiques, les IUT ont modifié la base de définition de ces pourcentages, laquelle se fonde désormais non plus sur la situation observée en année n-1 mais sur une réévaluation à la hausse du nombre de bacheliers technologiques candidats en année n rapporté au nombre total de bacheliers candidats sur chaque formation, base de calcul qui permet d'augmenter la proportion de bacheliers technologiques classés par rapport au total des candidats qui ont confirmé un vœu sur la formation. Même si des marges de progrès existent puisque le pourcentage de bacheliers technologiques en IUT, qui est de 32,5 % en 2018, reste encore faible, le nouveau mode de définition de ces quotas a cependant permis d'augmenter la part de bacheliers technologiques admis en IUT dans l'effectif global, qui a progressé de plus de deux points entre 2017 et 2018, passant de 30,2 % à 32,5 %⁵⁴.

L'adoption en 2019 d'une nouvelle méthode de constitution de groupes de bacheliers pour le classement des candidats constitue le deuxième levier utilisé par les IUT pour améliorer l'entrée des bacheliers technologiques dans leurs formations. Jusqu'en 2019, les jurys d'admission dans les IUT⁵⁵, lesquels exercent les missions dévolues aux commissions d'examen des vœux mises en place depuis la loi ORE dans les établissements dispensant une formation de premier cycle de l'enseignement supérieur, avaient la possibilité de constituer, pour classer les candidats, autant de groupes de bacheliers qu'ils souhaitaient au regard de l'adéquation de la formation reçue dans telle ou telle série de baccalauréat avec la formation dispensée dans la spécialité de DUT sur laquelle ils candidataient ; à ces groupes s'ajoutait un groupe « autres bacheliers », dans lequel étaient réunis tous les candidats qui n'appartenaient pas aux autres groupes constitués. Par exemple, le jury d'admission de la spécialité gestion des entreprises et des administrations (GEA) pouvait

⁵⁰ Le Plan Jeunes prévoit également 6 000 places dans des formations de type Formation complémentaires d'initiative locale (FCIL) ou CAP en un an et 2 000 nouvelles formations courtes favorisant l'orientation et l'acquisition de compétences techniques et professionnelles, un effort donc considérable pour permettre à tous les bacheliers de poursuivre des études supérieures.

⁵¹ Communiqué du 24 juillet 2020, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

⁵² Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, article 33.

⁵³ L'article L. 612-3 de la loi ORE contraint les IUT à traduire les quotas fixés par les recteurs en un nombre de places réservées aux bacheliers technologiques.

⁵⁴ Notes Flash du SIES, *Les effectifs en IUT en 2018-2019*, n° 14, juin 2019.

⁵⁵ Arrêté du 3 août 2005, articles 3 et 4.

constituer quatre groupes de bacheliers, un groupe de bacheliers généraux de la série S, un groupe de bacheliers généraux de la série ES, un groupe de bacheliers technologiques de la série STMG et le groupe « autres bacheliers », les proportions de candidats issus de telle ou telle série étant appliquées sur ces quatre groupes, ce qui avait pour effet de « noyer » le ou les groupe(s) de bacheliers technologiques parmi les autres groupes, de le(s) mettre en concurrence avec tous les autres groupes, et de réduire par voie de conséquence les chances des bacheliers technologiques d’être admis dans la formation.

Pour rendre plus accessibles les formations d’IUT aux bacheliers technologiques, les jurys d’admission ne peuvent plus constituer, depuis 2019, que deux groupes de candidats, un groupe de bacheliers technologiques, toutes spécialités confondues, et un groupe « *tous les candidats sauf bacheliers technologiques* »⁵⁶, ce qui a permis d’augmenter sensiblement la proportion de bacheliers technologiques dans les formations d’IUT. Reste que **demeure un réel problème car certaines spécialités d’IUT ne disposent pas de série technologique appropriée à leur formation, comme « hygiène, sécurité, environnement » ou manquent cruellement de vivier de bacheliers technologiques, comme « mesures physiques »**, absence de vivier qu’ont rapportée tous les directeurs et enseignants d’IUT que la mission a rencontrés. Et inversement certaines séries technologiques n’ont pas de poursuite d’études en IUT, comme les bacheliers STHR.

Bien que la mise en place de pourcentage de bacheliers technologiques et la constitution de groupes de bacheliers pour le recrutement des candidats en IUT aient eu un effet positif sur le nombre de bacheliers technologiques admis en IUT puisque ce nombre est en légère augmentation d’année en année, des efforts conséquents restent à faire :

- en termes de création de formations en IUT, entre autres, pour les séries de bacheliers technologiques qui ne disposent que de peu de possibilités, voire d’aucune possibilité de poursuite d’études en IUT ;
- en termes de recrutement des bacheliers technologiques en IUT, en appliquant, effectivement, le nouveau mode de définition des groupes de bacheliers et en classant un nombre de dossiers suffisant pour respecter les pourcentages définis ;
- en termes d’accessibilité des programmes des spécialités de DUT aux candidats des séries technologiques ;
- en termes de valorisation par les enseignants des séries technologiques des formations en IUT auprès des lycéens de ces séries.

Seule la conjugaison de ces différentes dispositions permettra d’augmenter de façon significative le nombre de bacheliers technologiques qui poursuivent leurs études en IUT, et de faire de l’IUT leur débouché naturel.

Recommandation 7 :

Assurer l’adéquation des programmes de certaines spécialités de DUT/BUT avec ceux des séries technologiques pour tenir compte des compétences acquises par les bacheliers technologiques.

Recommandation 8 :

Créer des spécialités de BTS et de BUT pour les séries de bacheliers technologiques qui ne disposent que de peu de possibilités voire d’aucune possibilité de poursuite d’études en STS ou IUT, et développer les formations supérieures de spécialisation à bac + 1, qui semblent attirer les bacheliers technologiques.

Recommandation 9 :

Intégrer de plus en plus de formations à la plateforme Parcoursup afin de rendre visibles toutes les possibilités de poursuite d’études qui peuvent intéresser certaines séries de bacheliers technologiques.

⁵⁶ Appellation retenue sur la plateforme Parcoursup.

2.2. Les freins qui pèsent sur les choix des bacheliers technologiques

Lors des auditions conduites auprès d'enseignants de lycées et de l'enseignement supérieur, ainsi que de lycéens et d'étudiants, la mission a constaté que les choix des bacheliers technologiques sont souvent la résultante d'un certain nombre de freins, freins soit qu'eux-mêmes se donnent, soit qui sont issus de l'environnement familial et/ou scolaire, les deux origines étant de fait intimement liées.

Deux des principaux freins qui ressortent des différents échanges concernent l'absence d'ambition des élèves conjuguée à une mobilité⁵⁷ restreinte, sans qu'il soit possible de déterminer avec certitude lequel de ces deux freins l'emporte sur l'autre. En effet, nombre de bacheliers, y compris des bacheliers technologiques, restent captifs du lycée qu'ils ont fréquenté lorsque l'établissement propose une STS, même si le BTS ne correspond pas précisément à leurs aspirations, faire des études supérieures dans ce cadre n'imposant pas de changer de lieu d'études, de quitter le milieu familial et donc n'engendrant pas de frais supplémentaires. Mais ces motifs, si compréhensibles soient-ils, couvrent également un manque réel d'ambition des bacheliers technologiques, manque d'ambition multifactoriel, relevant souvent d'une forme d'autocensure de ces bacheliers, laquelle est entretenue et confortée par certains professeurs de lycée, qu'ils enseignent ou non en STS, autocensure qui s'origine, dans la plupart des cas, dans une orientation subie. Ce défaut d'ambition chez ces bacheliers s'explique également par la vision à court terme qu'ont certains d'entre eux de leur avenir, motivée par leur entourage familial, qui, bien souvent, n'a pas fait d'études supérieures, et qui tend à réduire leurs aspirations, d'autant quand le tissu économique de la région assure l'obtention d'un emploi avec un BTS.

Cette autocensure et cette absence d'ambition s'attestent dans les souhaits de poursuite d'études formulés par les bacheliers technologiques. Les CPGE en sont les plus affectées, et particulièrement celles qui sont réservées prioritairement aux bacheliers technologiques, dont l'objectif était de jouer un véritable rôle d'ascenseur social, le pourcentage de bacheliers technologiques dans ces classes étant bien inférieur à ce qu'il devrait être, comparativement aux bacheliers de la voie générale. À cela s'ajoute, au sein de certains établissements, une forme de concurrence entre les enseignants de classes préparatoires et de STS, qui aspirent à attirer les meilleurs élèves de terminale. Bien que les mentalités évoluent, cette évolution reste lente, d'autant que, d'une part, certains enseignants assument pleinement leur discours de promotion des BTS auprès des élèves de terminale technologique, que, d'autre part, les classes préparatoires sont souvent méconnues des lycéens, et que circulent dans certains lycées des informations erronées sur ces classes, quand information il y a. Toutes les équipes de CPGE rencontrées par la mission décrivent les efforts de promotion nécessaires pour remplir cette catégorie de classes préparatoires peu connue des familles, et que les élèves ne s'autorisent à demander que lorsqu'ils bénéficient des encouragements appuyés de leurs professeurs⁵⁸.

La qualité de l'information des lycéens sur les possibilités de poursuite d'études qui s'offrent à eux constitue également un frein important, certains lycéens et étudiants ayant déploré l'absence d'informations portées à leur connaissance sur certaines filières, d'une part, sur les classes préparatoires, dont certains ne connaissaient même pas l'existence particulièrement mais pas uniquement lorsqu'elles ne sont pas implantées dans leur lycée, d'autre part, sur l'IUT, dont certains enseignants en série technologique méconnaissent, disent-ils, les formations⁵⁹. Cette méconnaissance s'explique, entre autres, par la difficulté pour les IUT de pouvoir « entrer » dans les lycées, difficulté que les représentants de l'ADIUT ont déplorée lors de leur entretien avec des membres de la mission. Et même si l'ADIUT reconnaît que la plateforme Parcoursup⁶⁰ a permis d'augmenter le nombre de bacheliers technologiques en IUT en donnant une visibilité aux lycéens sur les attendus des formations dispensées et sur les dispositifs d'accompagnement mis en place, elle déplore que cette information ne leur soit accessible qu'au moment de la formulation des vœux, accès

⁵⁷ Mobilité pour partie subie par le faible maillage national. Voir annexe 7, l'effet levier généré par quelques ouvertures depuis 2012.

⁵⁸ L'annexe 14 présente un exemple de mise en place d'un réseau de correspondants pour faire connaître la classe préparatoire ECT du lycée Les Bruyères de Sotteville-lès-Rouen dans l'académie de Normandie.

⁵⁹ Les projets tutorés organisés entre lycées et IUT, lorsqu'ils existent sont de nature à augmenter le nombre de candidatures de la part des lycéens concernés (dans l'exemple rencontré, dans l'académie de Strasbourg, il s'agit d'une liaison entre un département GEA et des élèves de la série STMG).

⁶⁰ Ce déficit d'information s'applique également à certains BTS, un lycéen ayant découvert par la plateforme Parcoursup que le BTS notariat n'existait pas uniquement dans des lycées privés.

trop tardif pour que les lycéens puissent se projeter dans ces formations durant leur scolarité de première et de terminale.

Reste un frein majeur, qui explique pour partie certaines postures exposées en amont, et qui concerne les aptitudes et les compétences des lycéens titulaires d'un baccalauréat technologique, sur lesquelles les discours divergent fortement, divergences liées très certainement, mais pas uniquement, à la diversité des profils des élèves. Les acteurs rencontrés par la mission déplorent unanimement le manque de préparation au travail personnel et le déficit d'autonomie des bacheliers technologiques, ce qui pose problème au regard des modalités de travail généralement déployées dans l'enseignement supérieur. Outre leurs difficultés en expression orale et écrite et leurs lacunes en culture générale, a été également évoqué le niveau général des bacheliers technologiques, que d'aucuns renvoient à la réforme de 2010, laquelle, à leurs dires, a fait perdre à ces lycéens des compétences que requièrent les formations d'IUT et de STS, même si un certain nombre d'enseignants leur reconnaît une réelle appétence pour le travail en mode projet et pour les mises en situation concrètes, ainsi qu'une plus grande aisance dans les relations avec le monde socioéconomique et dans la recherche de stages. Sur ce point, la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) mise sur une évolution notable des coefficients des disciplines au baccalauréat et sur les nouveaux programmes de physique-chimie et de mathématiques de la série STI2D pour accueillir de nouveaux bacheliers technologiques mieux préparés à une poursuite d'études en école d'ingénieurs, ce qui permettrait de remplir les places qui leur sont réservées. Ce déficit de travail personnel est déploré par les étudiants eux-mêmes, qui avouent être découragés par la différence, considérable disent-ils, de charge de travail entre le lycée et l'enseignement supérieur, et qui auraient souhaité y être mieux préparés. Ce problème est d'autant plus épineux lorsqu'ils peuvent bénéficier de dispositifs d'accompagnement, dispositifs conçus pour les aider à réussir, mais qui engendrent, dans nombre de cas, une surcharge de travail et, par conséquent, une perte de motivation, laquelle peut expliquer certains abandons en cours d'année.

Les différents freins qui obèrent les choix de poursuite d'études des bacheliers technologiques donnent à penser que, pour un certain nombre d'entre eux, il ne s'agit pas d'une orientation choisie et réfléchie en fonction d'un projet d'études, mais d'une orientation plus ou moins subie et pour partie dictée par les environnements scolaire, familial et social dans lesquels ils évoluent. Et même si cette réalité n'est pas l'apanage des bacheliers technologiques, elle est d'autant plus prégnante chez ces bacheliers, dont certains ont confié à la mission avoir éprouvé une perte d'estime de soi lors de la décision d'orientation en série technologique prise en fin de classe de seconde. Dans certains cas, il y a bien un choix, mais qui consiste à éviter certains diplômes, parmi les BTS de la production par exemple, à cause de l'image du métier véhiculée dans des régions où l'industrie a décliné depuis une trentaine d'années⁶¹.

La poursuite d'études pour la série STMG, qui représente la moitié des effectifs de la voie technologique

En 2019, 65 434 jeunes quittent le lycée après avoir obtenu un baccalauréat de la série STMG, ce qui représente le plus gros effectif de bacheliers de la voie technologique. 49 730 sont étudiants à la rentrée 2019 dans les formations publiques ou privées répertoriées par le MESRI : 25 716 en BTS, 12 302 en licence, 7 852 en DUT, 1 047 en CPGE ECT.

Sur la plateforme Parcoursup, les vœux de poursuite d'études des bacheliers de la série STMG (comme ceux des séries STI2D et STL) se répartissent, par ordre de préférence, entre le BTS (60,7 % en 2018, 60 % en 2019), le DUT (18,7 % en 2018, 17,3 % en 2019), la licence (14,9 % en 2018, 15,9 % en 2019), et plus modestement entre la catégorie Autres (4,3 % en 2018, 3,6 % en 2018), les DE sanitaire et social (2 % en 2018 et 3,6 % en 2019) et la CPGE ECT. Les enseignements dispensés au cycle terminal de la série STMG leur permettent, en théorie, de poursuivre des études dans la plupart des types de formations, dont beaucoup sont sélectives, et dans un grand nombre de disciplines.

Ainsi, l'effectif de bacheliers STMG le plus important se trouve en STS (légère tendance à la baisse constatée) ; en DUT les bacheliers de la série STMG sont comparativement deux fois moins nombreux que les bacheliers STI2D. Et en licence, ils représentent les plus gros effectifs issus de la voie technologique, quasiment autant que toutes les autres séries réunies.

⁶¹ Voir l'annexe 15.

Le choix d'orientation en licence n'est pas nécessairement effectué par défaut pour ces bacheliers qui trouvent dans certaines mentions de licence le prolongement des enseignements qu'ils ont suivis au lycée – gestion, comptabilité, ressources humaines, commerce, marketing, finance, ou encore droit – et dont on peut penser qu'elles correspondent au projet d'études qu'avaient certains de ces élèves en entrant au lycée, avant leur orientation, souvent subie, en série STMG. En 2020, ils étaient 27,7 % à avoir accepté une proposition en licence contre 15,9 % en DUT et 47,3 % en BTS.

En BTS, le taux de réussite des bacheliers STMG, en hausse sur dix ans, reste inférieur à celui des étudiants issus des autres séries technologiques (mais supérieur, cependant, à celui des bacheliers professionnels). À l'université, leurs chances de réussite sont faibles (14 % en moyenne obtiennent la licence en 3 ou 4 ans, contre 18 % pour leurs homologues des autres séries). En DUT, le taux de réussite, en évolution positive sur dix ans, et supérieur à celui des bacheliers technologiques du secteur de la production, est inférieur de vingt points à celui des bacheliers généraux.

Cet encadré prête une attention particulière à la série STMG pour différentes raisons, qui tiennent d'abord au volume de ses effectifs, en augmentation qui plus est, et par conséquent au nombre de bacheliers détenteurs d'un baccalauréat STMG que l'enseignement supérieur accueille chaque année. L'appétence pour la poursuite d'études des bacheliers de la série STMG se confirme, de même que les alertes sur leur taux de réussite peu satisfaisant dans un grand nombre de formations.

Recommandation 10 :

Créer dans chaque académie un portail « Voie technologique, du lycée à l'enseignement supérieur » qui agrège les informations relatives à la voie technologique (liens vers les pages disciplinaires, parcours de découverte des formations, offre de formation des CPGE, etc.) afin de renforcer l'information des enseignants sur les attendus de l'enseignement supérieur et sur les possibilités offertes aux bacheliers technologiques en termes de poursuite d'études.

Recommandation 11 :

Désigner dans chaque lycée un référent « bac – 3 / bac + 3, poursuite d'études » pour assurer la liaison entre enseignement secondaire et supérieur, en particulier une information et des actions complètes et équilibrées sur tous les types de formations (BTS, DUT, licences, CPGE, DEUST), en lien avec le chef d'établissement et, le cas échéant, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT).

Recommandation 12 :

Encourager et faciliter, pour chaque élève, la recherche d'informations sur les principales catégories de formations :

- généraliser à cette fin dans le parcours d'orientation l'utilisation pour chaque élève d'un « passeport » comprenant un passage obligé (physique ou virtuel) par les principaux types de formation accessibles aux bacheliers d'une série donnée ;
- développer l'usage du numérique pour mieux diffuser et partager, au sein d'une classe ou d'un établissement, les informations recueillies et les expériences vécues (d'immersion, par exemple) par les élèves.

Recommandation 13 :

Assurer la promotion du BUT dans les lycées technologiques selon deux approches :

- au lycée, imposer que soit systématiquement faite une présentation de l'IUT et des différentes spécialités de DUT et de BUT dans le cadre des heures dédiées à l'orientation ;
- en IUT, demander que soient recrutés des étudiants ambassadeurs pour assurer ces présentations, en priorité dans les lycées des secteurs périurbains et ruraux.

Recommandation 14 :

Accompagner les trois ou quatre meilleurs élèves de chaque classe de terminale de la voie technologique vers une candidature en CPGE.

Recommandation 15 :

Implanter une « Cordée de la réussite » dans chaque établissement secondaire, en particulier dans les établissements qui comportent des séries technologiques, pour mieux accompagner les élèves vers la poursuite d'études⁶².

3. L'accueil et les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur

Le rapport sur le bilan de la réforme de la voie technologique de 2016 soulignait à la fois l'amélioration de la réussite des bacheliers technologiques au baccalauréat à la suite de la réforme de 2012 et le poids excessif du projet conduit par les élèves en classe de terminale dans cette réussite, entraînant un désinvestissement des élèves dans les disciplines générales. Ceci n'est sans doute pas étranger aux difficultés rencontrées par les bacheliers technologiques dans certaines filières de l'enseignement supérieur, décrites comme des difficultés dans les disciplines générales principalement. Cette partie du rapport passe en revue les résultats des bacheliers technologiques dans les formations post-bac avant d'examiner les dispositifs mis en place, selon des degrés variables de contrainte ou de généralisation, afin d'accompagner les étudiants vers la réussite.

Pour les interlocuteurs de la mission rencontrés dans l'enseignement supérieur universitaire, le devenir des bacheliers technologiques est bien un sujet : la plupart des départements d'IUT visités a mis en place des dispositifs d'accueil à l'entrée de la première année, et d'accompagnement en cours d'année. Même si ces dispositifs ne s'adressent pas spécifiquement aux bacheliers technologiques, ces derniers sont souvent concernés. En licence, la réponse « oui-si »⁶³ dans Parcoursup, qui concerne, entre autres, les bacheliers technologiques, et qui, contrairement aux autres dispositifs de remédiation, contraint en théorie les bénéficiaires, a conduit à des évolutions pédagogiques notables. S'il est trop tôt pour décrire les effets du dispositif sur les résultats des étudiants, les équipes rencontrées ont l'intention de les évaluer⁶⁴. Le dispositif « oui-si », selon les représentants de l'enseignement supérieur, a modifié l'approche de l'accompagnement, qui est passé de la remédiation à une politique d'accueil de publics hétérogènes. Un suivi régulier est assuré, avec des questionnaires, des entretiens et des possibilités de réorientation proposées à l'issue du premier semestre, en interne vers les IUT ou à l'extérieur, vers des STS partenaires, le cas échéant. À l'université de Paris-Est-Créteil (UPEC), le dispositif « Semestre gagnant », mis en place en concertation avec le rectorat de Créteil, permet une réorientation en STS à l'issue du premier semestre ; en 2019, sur seize bénéficiaires, huit étaient des bacheliers technologiques.

3.1. Constats sur la réussite des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur

Les principaux constats ci-dessous sur la réussite des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur s'appuient sur des éléments statistiques antérieurs à la mise en œuvre de la loi ORE, dont les effets ne sont donc pas mesurés dans les paragraphes qui suivent.

3.1.1. Sur les dix dernières années, la réussite des bacheliers technologiques s'est améliorée pour le BTS, a légèrement diminué en licence et a chuté pour le DUT

En règle générale, les bacheliers technologiques ont des taux de réussite aux principaux examens du premier cycle de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, licence), plus élevés que ceux des bacheliers professionnels, et inférieurs à ceux des bacheliers généraux, et, ce, quels que soient les diplômes préparés.

⁶²Le texte paru au Bulletin officiel n° 32 du 30 août 2020 sur l'extension des Cordées de la réussite inclut dans les publics prioritaires une partie des lycéens de la voie technologique : « *les (...) lycéens de zone rurale et isolés dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles* ».

⁶³ Sur le dispositif « oui-si », voir la préconisation n° 8 du comité de suivi de la loi ORE.

⁶⁴ L'UPEC, dont 25 % des étudiants en dispositif « oui-si » sont des bacheliers technologiques, prépare une enquête sur le sujet.

L'écart de réussite entre bacheliers technologiques et bacheliers généraux est plus fort pour les diplômes de DUT et de licence et plus faible pour les examens du BTS. Ces écarts existaient il y a une dizaine d'années ; s'ils se sont resserrés pour les taux de réussite en licence et au BTS, ils se sont accrus de plus de dix points pour la réussite au DUT.

Sur une dizaine d'année, la réussite des bacheliers technologiques s'est améliorée pour le BTS (plus 9 points), a légèrement diminué en licence et a chuté de plus de dix points pour la réussite au DUT.

Tableau n° 20 : Taux de réussite des bacheliers généraux et des bacheliers technologiques, session 2017 (en %)

Session 2017	Taux de réussite au BTS en deux ans	Taux de réussite au DUT en deux ans	Taux de réussite à la licence en trois ans
bacheliers technologiques	78	43,6	9,3
bacheliers généraux	86,8	72,5	36,5
écart de réussite	8,8	28,9	27,2

Source : Repères et références statistiques (RERS) édition 2020.

Tableau n° 21 : Taux de réussite des bacheliers généraux et des bacheliers technologiques, session 2007 (en %)

Session 2007	Taux de réussite au BTS en deux ans*	Taux de réussite au DUT en deux ans**	Taux de réussite à la licence en trois ans**
bacheliers technologiques	69,6	54,4	10
bacheliers généraux	80,8	72,7	44
écart de réussite	11,2	18,3	34

Sources : *RERS édition 2009, **État de l'enseignement supérieur et de la recherche 2010.

3.1.2. La préparation au BTS est la formation dans laquelle les bacheliers technologiques réussissent le mieux

À la session 2019, 170 776 candidats (hors BTSA) se sont présentés à l'examen du BTS, et 127 490 d'entre eux l'ont obtenu, ce qui représente un taux de réussite moyen de 74,7 %. Les candidats titulaires d'un baccalauréat général sont ceux qui réussissent le mieux, avec un taux de réussite de 86,8 %, suivis des bacheliers technologiques (78 %) et professionnels (61,8 %).

Les bacheliers technologiques des séries STI2D et STHR notamment ont des taux de réussite supérieurs à la moyenne des bacheliers technologiques toutes séries confondues ; ce sont les titulaires d'un baccalauréat technologique de la série STMG qui ont les taux de réussite les plus faibles. Toutes les séries du baccalauréat ont vu leurs résultats s'améliorer en une dizaine d'années entre 2008 et 2018, en moyenne de 8,4 points et allant jusqu'à 16,5 points pour la série ST2S.

**Tableau n° 22 : Comparaison des taux de réussite au BTS entre 2008 et 2019
selon les séries du baccalauréat technologique (en %)**

BTS	2008	2019	évolution
Tous bacheliers technologiques	69,6	78	8,4
<i>dont série STI, STI2D, STD2A</i>	79,6	83,6	4
<i>dont série STL</i>	72,2	79	6,8
<i>dont série STMG</i>	64,8	74,7	9,9
<i>dont série SMS, ST2S</i>	61,1	77,6	16,5
<i>dont série STHR</i>	78,8	84,8	6
<i>dont autres séries</i>	77,9	79,6	1,7
Baccalauréat général	80,8	86,8	6

Source : RERS éditions 2009 et 2020

3.1.3. En revanche, la réussite des bacheliers technologiques au DUT se dégrade dans le secteur de la production

Les perspectives de réussite en DUT varient en fonction du baccalauréat obtenu par l'étudiant. Après deux ou trois années d'études lors de la session 2018, elles sont de 84 % pour les bacheliers généraux, contre 64 % pour les bacheliers technologiques et 54 % pour les bacheliers professionnels.

Ces perspectives de réussite des bacheliers technologiques sont en net recul depuis une dizaine d'années dans les spécialités de DUT du secteur de la production (où les taux de réussite sont en moyenne les plus faibles), près de moins 9 points, et elles sont stables dans les spécialités du secteur des services, ce qui a augmenté l'écart de réussite avec les bacheliers généraux.

Tableau n° 23 : Taux de réussite comparée au DUT par secteur et baccalauréat d'origine (en %)

	SECTEUR DE LA PRODUCTION			SECTEUR DES SERVICES		
	2007	2018	évolution	2007	2018	évolution
DUT : réussite en deux ans						
Bacheliers technologiques	52,2	43,6	-8,6	57,9	58,1	0,2
Bacheliers généraux	72,9	72,5	-0,4	74,9	78,8	3,9
	SECTEUR DE LA PRODUCTION			SECTEUR DES SERVICES		
DUT : réussite cumulée en trois ans	2007	2018	évolution	2007	2018	évolution
Bacheliers technologiques	66,9	58,4	-8,5	67	68	1
Bacheliers généraux	82,4	83,1	0,7	81,6	85,3	3,7

Source : RERS éditions 2009 et 2020

3.1.4. C'est en licence que le taux de réussite des bacheliers technologiques est le plus faible, même s'il s'améliore lentement

Les perspectives de réussite en licence sont fortement liées au type de baccalauréat obtenu par l'étudiant : si plus de la moitié des bacheliers généraux obtient la licence au bout de trois, quatre ou cinq ans, les bacheliers technologiques ne sont que 20 % dans ce cas et les bacheliers professionnels 7 % seulement. Les bacheliers technologiques et professionnels sont nettement plus nombreux que les bacheliers généraux à abandonner leur formation avant la troisième année : 85 % des bacheliers professionnels et 72 % des bacheliers technologiques ne sont plus inscrits en licence la troisième année contre 34 % des bacheliers généraux.

Tableau n° 24 : Évolution de la réussite en licence

LICENCE	réussite en trois ans			réussite en quatre ans			réussite en cinq ans			réussite cumulée en 5 ans		
	cohorte 2007	cohorte 2012	évolution	cohorte 2007	cohorte 2012	évolution	cohorte 2007	cohorte 2012	évolution	cohorte 2007	cohorte 2012	évolution
Bacheliers technologiques	7,3	9,4	2,1	6,2	6,9	0,7	3,6	3,6	0	17,1	20	2,9
Bacheliers généraux	32,9	35,4	2,5	13,8	14,3	0,5	5,8	5,9	0,1	52,5	55,6	3,1
tous bacheliers	27,3	27,6	0,3	12	11,8	-0,2	5,2	5	-0,2	44,5	44,5	0

(sources: Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche éditions 2015 et 2019)

Les bacheliers technologiques de la série STMG sont 14 % en moyenne à obtenir la licence en trois ou quatre ans ; s'ils ne sont que 5 % dans ce cas dans les licences de sciences et de sciences pour l'ingénieur, leur taux de réussite (environ 16 %) est meilleur en Lettres, langues et sciences humaines (LLSH) et en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Les bacheliers technologiques hors de la série STMG réussissent un peu mieux en licence, puisqu'ils sont 18 % en moyenne à obtenir la licence en trois ou quatre ans ; s'ils ne sont que 11 % en sciences et en sciences pour l'ingénieur, ils sont entre 22 % à 25 % en LLSHS et en STAPS, à obtenir la licence en trois ou quatre ans.

Tableaux n° 25 et 26 : Réussite en licence des bacheliers technologiques par mentions

	Effectif de néobacheliers de la cohorte	Obtention de la licence en 3 ans	% obtention de la licence en 3 ans	Obtention de la licence en 4 ans	% obtention de la licence en 4 ans	Obtention de la licence en 3 ou 4 ans	% obtention de la licence en 3 ou 4 ans
bacheliers technologiques STMG							
Droit, gestion, économie, AES	6137	320	5,21	432	7,03	752	12,25
Sciences et sciences de l'ingénieur	289	6	2,07	9	3,11	15	5,19
Lettres, langues et sciences humaines	5857	498	8,5	434	7,4	932	15,91
STAPS	1432	117	8,17	114	7,96	231	16,13
Ensemble	13715	941	6,86	989	7,21	1930	14,07

suivi de la cohorte 2012 des néobacheliers source Opendata

	Effectif de néobacheliers de la cohorte	Obtention de la licence en 3 ans	% obtention de la licence en 3 ans	Obtention de la licence en 4 ans	% obtention de la licence en 4 ans	Obtention de la licence en 3 ou 4 ans	% obtention de la licence en 3 ou 4 ans
Bacheliers technologiques hors STMG							
Santé	2	0		0		0	
Sciences et sciences de l'ingénieur	2570	98	3,81	197	7,66	295	11,47
STAPS	1071	153	14,28	110	10,27	263	24,55
Droit, gestion, économie, AES	971	78	8,03	78	8,03	156	16,06
Lettres, langues et sciences humaines	3307	482	14,57	242	7,31	724	21,89
Ensemble	7921	811	10,23	627	7,91	1438	18,15

suivi de la cohorte 2012 des néobacheliers source Opendata

3.2. L'accompagnement pédagogique dans l'enseignement supérieur

Les interlocuteurs de la mission représentant les IUT (ADIUT et équipes d'IUT rencontrées en académie), les écoles d'ingénieurs (CDEFI) et les classes préparatoires (scientifiques et économiques) soulignent, parmi les points forts des bacheliers technologiques, leur aptitude à travailler en équipe et en mode projet. Les IUT et les écoles d'ingénieurs regrettent parfois de ne savoir qu'imparfaitement mobiliser et mettre en partage ces compétences dans leurs formations.

Comme évoqué précédemment, les uns et les autres identifient les difficultés de ces bacheliers à l'entrée dans les formations d'enseignement supérieur : défaut de concentration et de travail personnel, manque de confiance en soi, difficultés méthodologiques, bases insuffisantes en mathématiques et en physique, en particulier pour le calcul littéral et la modélisation dans les formations scientifiques et industrielles, manque de maîtrise des expressions écrite et orale pour les formations de gestion, déficit de culture générale⁶⁵.

⁶⁵ Les enseignants d'IUT ainsi que les étudiants rencontrés soulignent deux différences majeures entre le pré-bac et l'IUT : dans ces derniers, il y a peu d'écarts entre les coefficients et il n'y a pas de compensation entre disciplines, tous les enseignements doivent être validés à chaque semestre.

Or, ces points faibles dessinent en creux les conditions de la réussite dans l'enseignement supérieur. Les bacheliers technologiques qui réussissent doivent fournir un travail personnel sensiblement plus conséquent que celui auquel ils étaient habitués au lycée (deux heures de travail personnel pour une heure de cours, déclarent à la mission les représentants des IUT ; deux à quatre heures, selon les représentants des écoles d'ingénieurs). La première année et surtout le premier semestre sont identifiés comme sensibles par les équipes pédagogiques rencontrées (dans toutes les filières de l'enseignement supérieur). De l'avis de tous, enseignants et étudiants, lors du passage en deuxième année, le baccalauréat d'origine ne fait plus de différence.

Il revient au lycée de mieux les préparer sur le plan méthodologique et sur le plan de l'acquisition des prérequis indispensables en mathématiques, en physique et en chimie, en langues vivantes ou encore en expression écrite et orale. La réforme du lycée fait un pas significatif dans ce sens en installant pour les séries technologiques industrielles et scientifiques (STI2D et STL) un enseignement de spécialité « physique chimie et mathématiques », à l'égal de l'enseignement de spécialité technologique pour l'obtention du baccalauréat, qui complète l'enseignement de mathématiques du tronc commun et qui devrait permettre aux bacheliers concernés de mieux maîtriser le calcul algébrique, la modélisation et la démarche scientifique, à l'orée de l'enseignement supérieur. La rénovation des programmes d'enseignement dans la série STMG devrait également améliorer la culture générale et la qualité de l'expression écrite des élèves. Enfin, la préparation du Grand Oral annonce pour toutes les séries un travail plus systématique sur l'expression et l'argumentation orales⁶⁶.

3.2.1. L'accompagnement en STS et en CPGE

Les préparations au BTS sont, à l'évidence, les formations supérieures qui attirent le plus les bacheliers technologiques. Ils y accèdent en nombre important, y trouvent un prolongement sécurisant de leur parcours au lycée, un encadrement et un accompagnement de même niveau, sans discontinuité forte sur le plan du travail personnel et de l'autonomie exigés. Ils sont également beaucoup plus nombreux à y réussir (plus de 65,9 % de réussite au BTS en deux ans). Tels sont les constats des élèves, des enseignants et des personnels d'encadrement des lycées. Ces derniers justifient ainsi leur conseil appuyé aux élèves de choisir une STS plutôt qu'un IUT où, selon eux, ils seront « livrés à eux-mêmes » et moins bien accompagnés.

Certains professeurs et encadrants affirment même avec force qu'il est préférable pour les mêmes raisons qu'un bachelier technologique de bon niveau s'engage dans une CPGE scientifique ou commerciale, qui lui garantit un parcours de réussite et d'excellence s'il en a la volonté et s'il fournit le travail demandé. La mission a effectivement rencontré des professeurs de CPGE des deux domaines qui déploient des trésors d'accompagnement personnalisé, sans compter leur temps, pour construire la confiance en soi et aider leurs étudiants à surmonter progressivement leurs difficultés (y compris en matière de savoir-être) pour aller au bout de leur formation et intégrer une école. La mission est convaincue qu'il existe un potentiel inexploité de bacheliers technologiques qui pourraient emprunter avec succès cette voie des CPGE (ils sont seulement 2 % aujourd'hui), à condition de leur en donner la possibilité et de déployer les moyens pour les convaincre de leurs chances de réussite⁶⁷. L'horaire officiel de la CPGE TSI comporte trois heures d'accompagnement dans les disciplines scientifiques, une heure en mathématiques, une heure en physique-chimie et une heure en sciences et techniques industrielles. Dans les classes d'ECT, les étudiants bénéficient d'un enseignement et d'un accompagnement de qualité (heures de cours, travaux dirigés et heures de colles). Les programmes des différentes disciplines assurent une formation cohérente permettant de

⁶⁶ Les nouvelles ressources de la série STL, par exemple, dans la perspective du baccalauréat 2021 et du Grand Oral, associent explicitement, dans la préparation du projet pédagogique de la classe de terminale, d'une part, les compétences propres à l'enseignement de spécialité et les compétences transversales à développer pour réussir dans l'enseignement supérieur et, d'autre part, le calendrier des travaux sur le projet et celui des étapes de l'orientation au cours de l'année de terminale. De même, dans les Repères pour accompagner le projet de gestion de la série STMG, il est précisé : « *Le projet de gestion intervient à deux niveaux. Il aide, d'une part, à la formalisation des deux questions qui sont proposées au jury par le candidat, d'autre part, il contribue à l'élaboration du projet personnel d'orientation que le candidat abordera avec le jury en fin d'épreuve* ».

⁶⁷ Les professeurs de CPGE se rendent dans les établissements de leur secteur de recrutement pour apporter des informations sur les études en classes préparatoires. Ils indiquent, dans les témoignages recueillis par la mission, devoir contrer le manque d'ambition et l'autocensure des élèves de terminale, et apporter des informations encourageantes pour corriger une image des CPGE qui ne correspond plus à la réalité.

valoriser les acquis du lycée pour préparer les étudiants à un cursus d'études supérieures long, de développer des capacités liées aux différentes disciplines et des capacités méthodologiques. Ces classes assument pleinement le rôle d'ouverture sociale de l'enseignement supérieur.

Pour ce qui concerne les STS, l'objectif de faire réussir des étudiants aux profils différents dans ce cursus de professionnalisation a conduit les groupes de travail chargés de la rédaction des référentiels de ces diplômes à introduire de nouvelles modalités d'enseignement⁶⁸. Dans le secteur des services, la moitié des référentiels comprend, dans la grille horaire officielle, deux ou trois heures de travail entre pairs dans un lieu dédié équipé de supports numériques adaptés. L'un d'eux a même installé deux heures d'accompagnement sur les deux années de la formation, à mobiliser en fonction des besoins des étudiants.

Dans les diplômes de la production, ce sont les deux tiers des référentiels rénovés qui comportent un horaire d'accompagnement personnalisé, souvent en première année. Dans ce même secteur, du co-enseignement a été installé entre l'enseignement professionnel et la physique pour pallier les lacunes scientifiques. La même initiative est mise en pratique entre l'enseignement professionnel et l'anglais dans plusieurs diplômes. Ces aménagements sont toujours soutenus par les professionnels participant au groupe de travail d'écriture des référentiels.

3.2.2. L'accompagnement en IUT⁶⁹

Les remarques qui suivent s'appuient sur deux sources : d'une part, les auditions organisées par la mission, d'autre part, les informations recueillies par la commission pédagogique nationale (CPN) en 2017 lors des évaluations quinquennales des départements de génie industriel maintenance (GIM).

Le profil des bacheliers STI2D issus de la réforme de 2011 arrivant à l'IUT a changé, constat qui a été observé par les équipes pédagogiques lors des deux premières promotions d'étudiants en 2013 et 2014. La faible importance donnée aux enseignements généraux, reflétée par le coefficient affecté à ces disciplines, a fragilisé les capacités de ces nouveaux étudiants à bien aborder le premier semestre d'IUT.

Dans plusieurs IUT visités le même constat a été communiqué par les équipes à la mission : les résultats aux évaluations ont baissé, le décrochage en cours d'année et la réorientation à l'issue de la première année ainsi que le taux d'échec au DUT ont augmenté. Le taux de réussite est en baisse pour le secteur de la production⁷⁰ ; dans le secteur des services, il progresse modestement. Un constat plus alarmant a été effectué aussi pour les bacheliers professionnels et dans de plus faibles proportions pour les bacheliers généraux. L'accueil d'un public de plus en plus hétérogène du fait des parcours mais aussi de la capacité des étudiants à fournir le travail nécessaire pose problème aux équipes enseignantes.

Déprofessionnalisation, affaiblissement des compétences scientifiques et de l'autonomie ont interpellé les directeurs de département, qui ont mis en place des mesures palliatives. Des solutions sont mises en œuvre par les IUT, dès 2015, pour faire réussir leurs étudiants et être plus attractifs. Des parcours constitués de modules spécifiques en enseignement professionnel et général sont proposés au cours du premier semestre, à horaire constant pour ne pas alourdir les emplois du temps. Deux bilans sont réalisés, le premier à la fin du premier semestre et le deuxième, à l'issue du troisième semestre. Des examens de rattrapage sont mis en place après remédiation. Des mini projets sont organisés pour mobiliser chaque étudiant dans ses domaines de compétences et pour le valoriser. Des tuteurs ou des pairs accompagnent les étudiants en difficulté. Dans les IUT disposant de plusieurs départements, des passerelles sont mises en place pour accompagner les étudiants dans un parcours de réussite à l'issue du premier semestre. Des vacataires enseignants en lycée sont recrutés pour apporter le lien nécessaire avec l'enseignement secondaire et une meilleure connaissance, pour les professeurs de l'IUT, du parcours des étudiants recrutés⁷¹.

⁶⁸ Analyse des grilles horaires d'une quarantaine de référentiels de BTS rénovés depuis 2012.

⁶⁹ Rapports de visites des commissions pédagogiques nationales (CPN IUT) de 2016-20. Les IUT concernés sont Schiltigheim, Mantes-la-Jolie, Châlons-en-Champagne, Saint-Denis, Roanne. Départements génie industriel de la maintenance.

⁷⁰ Voir le tableau n° 23 *supra*.

⁷¹ La mission a constaté que, dans certains cas, des initiatives prises à l'égard de certains groupes d'étudiants (sportifs de haut niveau, personnes à mobilité réduite, etc.) étaient réutilisées dans des dispositifs conçus pour prendre en charge les étudiants en difficulté.

Les représentants des IUT auditionnés par la mission sont conscients de ces difficultés, d'autant plus qu'ils accueillent globalement près de 12 % de bacheliers technologiques (12 % issus de la série STMG, 22 % de la série STI2D)⁷² et que les demandes *via* Parcoursup atteignent à grand peine les 28 %. Ils manifestent leur volonté d'augmenter sensiblement leurs viviers de recrutement de bacheliers technologiques et de les accueillir beaucoup plus nombreux, en multipliant les dispositifs d'accompagnement la première année, voire les deux premières années dans la perspective d'un BUT en trois ans. La mission a pu constater certaines mises en œuvre sur le terrain, qui consistent essentiellement en des dispositifs offrant des modules de rattrapage disciplinaires (mathématiques, physique, chimie, langue vivante, expression écrite) ou de méthodologie, ouverts à tous les étudiants. Dans de rares cas, un accompagnement plus personnalisé est proposé aux bacheliers technologiques.

Diverses modalités d'accompagnement ont été présentées à la mission au cours des visites en IUT :

- journées de prérentrée au cours desquelles des travaux dirigés sont organisés pour familiariser les étudiants avec les attentes (semaine d'intégration ou mini stages fin août) ;
- dédoublements dans certaines matières ;
- projet tutoré ;
- cours de soutien ;
- parrainage des étudiants de première année par des étudiants de deuxième année ;
- suppression ou réduction des cours en amphithéâtre ; réduction du nombre d'étudiants dans l'amphithéâtre ;
- évaluations de début d'année portant sur les points forts des bacheliers technologiques, sur les enseignements appliqués principalement.

Les étudiants qui bénéficient de ces aménagements en reconnaissent l'efficacité, en termes de résultats, de persévérance et de confiance en soi. Ils soulignent cependant les différences entre spécialités au sein du même IUT en matière d'accompagnement.

Il est indiscutable que le rééquilibrage nécessaire des flux de bacheliers technologiques vers les IUT est loin d'être acquis dans les conditions actuelles. La profonde rénovation des formations et de l'organisation même des IUT engendrée par la mise en place du BUT pourrait être l'occasion d'un saut qualitatif et quantitatif afin de favoriser l'accueil et la réussite des bacheliers technologiques.

3.2.3. L'accompagnement dans les écoles d'ingénieurs

Les écoles recrutant à bac + 2

Les écoles d'ingénieurs (représentées par la CDEFI) affichent, elles aussi, une volonté d'accueillir davantage de bacheliers technologiques. Elles en comptent à peine 6,7 % dans leurs effectifs (donnée MESRI, direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) en 2016-2017), 7 % dans les écoles publiques sous tutelle du MESRI, 2,7 % dans des écoles dépendant d'un autre ministère ou d'une collectivité locale, 8,4 % dans les écoles privées. La mission n'a pas pu observer de dispositif d'accompagnement particulier. L'union de professeurs de sciences et techniques industrielles (UPSTI) note que lorsqu'un accompagnement est mis en place, l'entrée en école d'ingénieurs se passe bien pour les étudiants issus des séries technologiques industrielles. Il faut souligner par ailleurs que les bacheliers technologiques venant d'IUT constituent le vivier des formations d'ingénieurs par apprentissage. Les représentants de la CDEFI déclarent observer avec beaucoup d'intérêt le renforcement de l'enseignement de physique-chimie et de mathématiques dans les nouveaux programmes des séries STI2D et STL, et semblent disposés à faire en sorte que les écoles intègrent cette donnée nouvelle dans leurs politiques de recrutement.

Les écoles d'ingénieurs recrutant après le bac

Qu'elles soient publiques ou privées, que le cursus comporte ou pas un cycle préparatoire, les écoles d'ingénieurs recrutent des bacheliers technologiques. La mission distingue deux catégories d'écoles. Dans la

⁷² Chiffres RERS 2019, p. 195.

première, des stratégies d'accueil et d'accompagnement sont développées lorsque l'effectif de bacheliers technologiques dépasse une dizaine d'étudiants, ce qui est le cas d'une vingtaine d'écoles. Des initiatives de sécurisation du parcours sont prises, par exemple une double inscription dans un IUT ou dans une CPGE TSI de proximité, dans le cadre d'un partenariat. D'autres encore ont développé un savoir-faire de par les moyens qu'offrent leur taille et leur notoriété pour offrir un parcours spécifique sur une ou deux années. L'accompagnement se concrétise par une consolidation des connaissances scientifiques nécessaires à l'assimilation des exigences du parcours, un tutorat par les enseignants et par les pairs pour conduire les entrants vers un travail autonome et soutenu afin éviter le décrochage.

Le recrutement le plus important est à l'initiative de l'école nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) dans quatre de ses centres. L'école recrute une centaine de bacheliers STI2D dans le cursus *bachelor*. Ils poursuivent ensuite pour une grande part en cycle ingénieur par apprentissage. Un programme et un accompagnement spécifique sont organisés pour chaque groupe de vingt-cinq étudiants. Ce parcours est proposé en partenariat soit avec un IUT à Angers, soit avec des lycées à Lille pour des étudiants en BTS. Ces petites structures au sein des écoles sont fragiles. Leur pérennité, qui repose souvent sur l'engagement de quelques enseignants et de l'équipe de direction, peut se trouver menacée au gré des mutations. Cette vingtaine d'écoles recrute environ trois cents bacheliers STI2D.

La deuxième catégorie comporte une cinquantaine d'écoles. Elles recrutent environ deux cents bacheliers STI2D (source Parcoursup 2019). Les étudiants sont intégrés avec tous les autres entrants sans accompagnement spécifique. 503 places sont proposées par 70 établissements proposant un parcours ingénieur. 314 places sont proposées par 18 établissements avec un effectif allant de 10 à 25 étudiants. Les 52 autres établissements recrutent 189 étudiants.

3.2.4. L'accompagnement en licence et en DEUST

Si la poursuite d'études des bacheliers technologiques dans les universités (hors IUT) a peu évolué entre les années 2000 (19,1 %) et 2020 (18,9 %), et si les pourcentages de poursuite d'études présentent de réelles variations selon la série de bacheliers technologiques (12,5 % issus de la série STI2D, 27,4 % issus de la série STL, 19,6 % issus de la série STMG et 28,1 % issus de la série ST2S en 2018), les pourcentages de bacheliers technologiques accueillis dans les formations de licence et de DEUST varient également fortement d'une mention de licence à l'autre, certaines mentions de licence étant plus attractives pour les bacheliers technologiques que d'autres : pour exemples, la licence Sciences sanitaires et sociales de l'université de Montpellier 3 accueille 54 % de bacheliers technologiques et les licences de lettres et de droit de l'université Paris-Est-Créteil accueillent respectivement 50 % et 22 % de bacheliers technologiques, alors que seuls 3,7 % de bacheliers technologiques sont inscrits en première année dans les différentes mentions de licence de l'université de Montpellier⁷³, dont cependant un tiers de ces 3,7 %, dans la licence de droit.

Les évolutions pédagogiques dans l'enseignement supérieur

Outre la mise en œuvre de démarches pédagogiques innovantes et l'organisation de nouveaux parcours, dans le cadre des appels à projets du PIA3, et plus particulièrement des deux appels à projets « Nouveaux cursus à l'université » (NCU), qui venaient en appui de la réforme du premier cycle universitaire et du Plan étudiants, la loi ORE, qui a pour premier objectif d'améliorer la réussite des étudiants, quelles que soient leur filière d'origine ou leurs aspirations, a permis aux universités de mettre en place ou de développer dans leurs formations des dispositifs d'accompagnement, et, en particulier, les dispositifs « oui-si », qui se traduisent soit par des modules complémentaires soit par un allongement de la durée d'études, et qui bénéficient, entre autres, aux bacheliers technologiques. Même si les représentants d'un certain nombre d'universités reconnaissent qu'ils n'identifient pas le baccalauréat d'origine de leurs étudiants, et que ces dispositifs sont donc conçus et proposés à tous les étudiants, le pourcentage des bacheliers technologiques inscrits dans les dispositifs « oui-si »⁷⁴ représente une part non négligeable, l'UPEC précisant que 25 % des étudiants bénéficiant d'un dispositif « oui-si » sont des bacheliers technologiques ; l'université de Strasbourg a également indiqué à la mission que beaucoup de bacheliers technologiques relèvent des dispositifs « oui-si » et qu'ils ne sont donc pas inscrits par défaut en licence.

⁷³ Domaines : droit, économie, gestion, santé, sciences et technologies, sciences et techniques des activités physiques et sportives.

⁷⁴ Le rapport *Mesure de la réussite étudiante au regard de la mise en œuvre de la loi ORE* présente des statistiques sur le nombre de bacheliers technologiques inscrits dans ce dispositif.

Complémentairement à ces dispositifs d'accompagnement offerts à tous les étudiants, quelle que soit leur série de baccalauréat, certaines universités ont déployé des dispositifs destinés, soit exclusivement soit prioritairement, aux bacheliers technologiques. Des différents dispositifs de ce type existant dans les universités sous des intitulés divers, Rebond, Passerelles, Tremplin, etc., la mission en a retenu cinq :

- le parcours Tremplin à l'université de Limoges, « *classe préparatoire à l'entrée en licence* » pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat ES, ST2S, STI2D, STL, etc., qui souhaitent poursuivre des études en première année de licence en sciences de l'ingénieur ou en sciences du vivant, parcours qui faisait partie des dix initiatives particulièrement innovantes retenues lors de la campagne « Parcours de réussite », faisant suite à la rencontre entre la ministre et les équipes pédagogiques universitaires dans toute la France en début d'année 2018 ;
- le DU AccES de l'université de Strasbourg, qui était initialement réservé exclusivement⁷⁵ aux bacheliers technologiques, STMG et autres bacheliers technologiques désireux de s'orienter vers le secteur tertiaire, qui leur permet de bénéficier d'une formation d'une année pour renforcer leurs connaissances et compétences académiques et méthodologiques, et de construire leur projet professionnel, afin de mieux les préparer aux études supérieures, DUT tertiaire, BTS ou formation universitaire ;
- le DU métiers du sanitaire, du social et du médico-social de l'UPEC (dispositif Tremplin), qui s'adresse principalement aux bacheliers technologiques de la série ST2S et aux bacheliers professionnels des spécialités accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) et services aux personnes et aux territoires (SAPAT), et qui permet aux étudiants de préciser leur projet professionnel et d'acquérir les compétences complémentaires nécessaires à une poursuite d'études vers les métiers du sanitaire, du social et du médical-social ;
- le Parcours atouts réussite de l'université de Bretagne-Sud, qui se déploie au second semestre, et concerne prioritairement les étudiants de licence première année titulaires d'un baccalauréat technologique STI2D, ST2S, STL, ou d'un baccalauréat professionnel, et qui offre la possibilité à ces étudiants de développer des compétences pour favoriser leur réussite en explorant de nouveaux enseignements et en consolidant leurs connaissances et compétences, et de construire un nouveau projet professionnel ;
- l'université de Lille offre, dans le cadre d'un portail sciences regroupant sciences de la vie (SV), sciences de la terre (ST) et sciences de la vie et de la terre (SVT) uniquement dédié aux bacheliers technologiques, une première année de licence aménagée, laquelle comprend, outre le programme de la première année du parcours classique de la licence SVT, une remise à niveau en mathématiques, physique et chimie, leur permettant à l'issue de cette première année d'intégrer au troisième semestre le tronc commun d'une deuxième année classique, et d'obtenir après trois ans d'études validées le même diplôme que celui qui est obtenu par tous les étudiants de la mention Sciences vie Terre et environnement (SVTE).

Bien qu'il ne s'adresse pas spécifiquement aux bacheliers technologiques, le DU PaRéO⁷⁶, mis en place à l'université de Paris, mérite également d'être cité dans le cadre des dispositifs d'accompagnement pour les bacheliers technologiques puisque les effectifs de ces derniers, qui étaient de 17 % en 2015-2016, atteignent 40 % de l'effectif total des inscrits en 2019-2020⁷⁷.

Constats sur les dispositifs d'accompagnement qui allongent la scolarité dans l'enseignement supérieur

Dans les universités, les DU, les années « sas » à l'entrée dans l'enseignement supérieur, les classes passerelles et les dispositifs « oui-si » avec allongement d'études sont autant de dispositifs développés pour aider les néobacheliers à faire la transition avec les études supérieures et améliorer leur réussite. Les premiers bilans établis sur quelques-uns de ces dispositifs d'accompagnement, bien que le nombre d'étudiants concernés en 2018-2019 fût encore faible, sont prometteurs. Le premier rapport de l'IGAENR de

⁷⁵ Depuis la rentrée 2020, ce DU est accessible à tout type de bacheliers avec cependant une priorité accordée aux bacheliers technologiques.

⁷⁶ Voir la présentation du DU PaRéO p. 25.

⁷⁷ Document de présentation DU PaRéO. Une année pour trouver sa voie et réussir son avenir, université de Paris, mars 2020.

juillet 2019⁷⁸ « *Mesure de la réussite étudiante au regard de la mise en œuvre de la loi ORE* » atteste que ces dispositifs d'accompagnement « *semblent avoir un impact très positif sur la présence aux examens* », que « *le fait de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, s'il ne permet pas d'obtenir le taux de réussite global moyen des bacheliers généraux, est néanmoins un facteur qui facilite la réussite étudiante* », et que, parmi les étudiants qui en bénéficient, le nombre d'étudiants qui s'intègrent dans un parcours de réussite augmente.

Ces constats sont précisés et étayés dans le rapport suivant de juillet 2020⁷⁹, qui porte sur l'intégralité de l'année universitaire 2018-2019, et dans lequel ont été introduites des données complémentaires par rapport aux premières observations de mai 2019. Ainsi, en 2018-2019, si « *les néobacheliers généraux sont, en valeur absolue, les plus nombreux à bénéficier d'un parcours personnalisé (4 274, soit 59 %) devant les néobacheliers technologiques (2 079, soit 29 %) et professionnels (874, soit 12 %), ce sont les néobacheliers professionnels et technologiques qui, en proportion, en bénéficient le plus. En effet, 21 % des néobacheliers professionnels et 19 % des néobacheliers technologiques bénéficient d'un parcours personnalisé alors qu'ils ne représentent respectivement que 4,6 % et 12,6 % des inscrits* », parcours personnalisés qui présentent pour les bacheliers technologiques une répartition presque équilibrée entre les dispositifs d'accompagnement sous forme d'allongement de la durée d'études ou de modules complémentaires (47 % contre 53 %), l'allongement de la durée d'études concernant 8,6 % des bacheliers technologiques et les modules complémentaires, 9,9 %.

Du point de vue de l'efficacité de ces dispositifs, le rapport montre que « *lorsque le parcours personnalisé prend la forme de modules complémentaires, le taux de réussite R2P2⁸⁰ des bacheliers technologiques (...) qui les suivent est supérieur à celui de l'ensemble des étudiants titulaires de ces baccalauréats (+ 2 % pour les bacheliers technologiques)* ». En revanche, lorsque le parcours personnalisé se traduit par un allongement de la durée des études, la situation est différente : d'une part, « *les taux de présence aux examens des bénéficiaires de ces dispositifs sont, tous baccalauréats confondus, inférieurs aux taux de présence aux examens de l'ensemble des néo bacheliers dans tous les champs disciplinaires et quelle que soit le mode de calcul de la présence aux examens* », avec cependant un écart plus limité pour les bacheliers technologiques (- 3,6 points) que pour les bacheliers généraux (- 29,5 points), et, d'autre part et corrélativement, « *le taux de réussite R2P2 des étudiants qui en bénéficient reste inférieur à celui de l'ensemble des néobacheliers, quel que soit le baccalauréat d'origine* », ce qui conduit la mission à conclure d'une part, que les chances de réussir des néobacheliers technologiques et professionnels concernés par ces parcours personnalisés augmentent dès lors qu'ils sont assidus aux examens, et, d'autre part, face aux difficultés d'assiduité aux examens des néobacheliers bénéficiant d'un allongement de la durée des études, que ce « *dispositif doit être complété par un dispositif de suivi de la participation des étudiants concernés aux épreuves de contrôle des connaissances, voire d'un accompagnement spécifique, pour pouvoir être efficace* ».

Recommandation 16 :

L'objectif d'accueillir 50 % de bacheliers technologiques dans les DUT doit être accompagné de mesures conséquentes pour assurer la réussite de ces bacheliers, notamment dans le secteur de la production.

Recommandation 17 :

Renforcer dans les pratiques avec les élèves et dans les horaires dédiés à l'accompagnement les compétences nécessaires à la poursuite d'études : la prise de notes, la réception d'un discours magistral, la recherche documentaire, la prise de parole et l'interaction orale, le travail personnel, etc.

⁷⁸ Rapport IGAENR n° 2019-069, *Mesure de la réussite étudiante au regard de la mise en œuvre de la loi ORE*, juillet 2019, pp. 4, 22 et 28.

⁷⁹ Rapport IGÉSR n° 2020-013, *Mesure de la réussite étudiante au regard de la mise en œuvre de la loi ORE. Année 2018-2019*, février 2020.

⁸⁰ R2P2 est le deuxième scénario de calcul du taux de réussite : avoir validé la totalité des UE auxquelles l'étudiant est inscrit ou avoir acquis les crédits ECTS correspondants (R2), et deuxième méthode de calcul de la présence aux examens : avoir une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (P2).

Recommandation 18 :

Généraliser les dispositifs d'accompagnement en première année dans l'enseignement supérieur :

- étendre à l'ensemble des spécialités de l'IUT les modalités d'accompagnement déjà développées dans certaines spécialités ;
- développer à l'université les dispositifs d'accompagnement, dans le cadre des contrats pédagogiques personnalisés, en particulier en faveur des bacheliers STMG très nombreux à être accueillis dans les cursus licence avec des taux de réussite faibles ;
- poursuivre l'intégration dans les référentiels, à l'occasion de la rénovation de chaque BTS, et sur le modèle existant de certains BTS rénovés, d'un horaire dédié à l'accompagnement ;
- généraliser le tutorat professeur - étudiant ou professionnel - étudiant ainsi que la médiation entre étudiants dans les formations de l'enseignement supérieur.

Conclusion

L'offre de formation pour les bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur, si la voie technologique est considérée dans son ensemble, est identique à celle des bacheliers généraux, ce qui constitue à la fois un atout et une difficulté. Les bacheliers des deux voies font des vœux de poursuite d'études en direction des formations de licence et surtout d'IUT, et, dans une moindre mesure pour les bacheliers généraux, des vœux en STS et, pour les bacheliers technologiques, des vœux en CPGE ; la convergence des vœux, et l'effet de concurrence qui en découle, concerne principalement l'IUT. En licence, la question centrale est celle de la réussite des étudiants issus de la voie technologique, qui peuvent arriver en licence soit par défaut, n'ayant pas été retenus dans une formation sélective, soit également par choix, la licence constituant le débouché principal de leur spécialité, voire le seul débouché (tel est le cas de la série S2TMD) ou l'une des poursuites d'études en cohérence avec le contenu de formation du cycle terminal (les études d'économie gestion ou de droit, par exemple, pour les bacheliers de la série STMG). Les bacheliers technologiques se trouvent ainsi inscrits dans une grande variété de formations, y compris privées.

Face à l'augmentation régulière des demandes de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, les questions qui se posent sont celles de la fluidité et de la diversité des parcours. La mission souligne dans les pages qui précèdent le nombre limité de choix possibles pour certaines séries, et pour d'autres, les taux de pression élevés sur les formations demandées, qui induisent une forte sélectivité à l'avantage quasi exclusif des bacheliers généraux ; pour d'autres encore, le taux de pression est faible, voire très faible, par méconnaissance des opportunités offertes, en particulier dans certaines STS du secteur de la production, au désavantage des bacheliers technologiques car ces formations leur sont destinées.

La difficulté réside ainsi dans l'adéquation entre les projets d'études et les affectations. La plateforme Parcoursup prend de ce point de vue une importance croissante dans le processus, l'extension de l'offre de formation sur Parcoursup permettant d'augmenter la visibilité d'un nombre de plus en plus important de formations et de concourir à une meilleure information des élèves du cycle terminal sur les possibilités offertes pour chaque série (ce qui explique la hausse du nombre de vœux).

Compte tenu de l'intérêt confirmé des bacheliers technologiques pour une poursuite d'études à bac + 3, améliorer la fluidité des parcours est indispensable. En effet, non seulement ces bacheliers – qui ont été orientés vers la voie technologique principalement en raison de ses modalités d'apprentissage qui répondent à leurs besoins d'accompagnement – demandent et se voient proposer dans leur grande majorité une poursuite d'études de niveau bac + 2 dans des filières sélectives (STS, IUT, CPGE, DEUST), mais ils doivent encore ensuite affronter une sélection pour poursuivre dans les formations de niveau bac + 3 (écoles, licences professionnelles)⁸¹.

⁸¹ Par comparaison, pour un étudiant inscrit en licence, le passage en deuxième puis en troisième année s'effectue sur les seuls résultats aux examens.

La réforme de la licence professionnelle est une réponse à cet objectif de poursuite d'études plus fluide. Sa déclinaison en université, notamment en IUT (BUT), contribuera à la perception d'un parcours naturel sur trois ans pour les entrants dans la formation. Elle renforcera l'attractivité des IUT, pour les bacheliers technologiques en particulier, une cible de 50 % de places réservées aux bacheliers technologiques ayant été fixée pour les BUT. Des parcours envisagés et présentés d'emblée à bac + 3 pour les études à caractère technologique – avec, selon les cas, une possibilité de diplomation à bac + 2 – sont en effet de nature à conforter l'ambition et la confiance en soi des étudiants qui s'engagent dans ces formations, à augmenter le niveau d'étude atteint par un plus grand nombre de bacheliers et à assurer ainsi le développement des compétences attendues dans de nombreux secteurs de la production et des services. La mise en place à la rentrée 2020 de formations à bac + 1, dans lesquelles les bacheliers technologiques représentent une part non négligeable, constitue également une réelle opportunité pour ces bacheliers en tant que première étape dans la construction d'un parcours d'études.

Enfin, la mission souligne l'importance d'agir sur les représentations et de lutter contre l'autocensure des lycéens de la voie technologique, de promouvoir toutes les possibilités de poursuite d'études et de renforcer l'accompagnement à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Sur ce dernier point, la mission a pu recueillir, de la part des équipes enseignantes et des étudiants, des témoignages concordants sur l'efficacité de l'accompagnement mis en œuvre dans les formations de l'enseignement supérieur en faveur de la réussite des étudiants ; les bacheliers technologiques en sont fréquemment les bénéficiaires même si les dispositifs mis en place s'adressent, dans l'ensemble, à tous les étudiants en difficulté. Il existe cependant une marge de progrès car, selon les formations, le degré et la nature de l'accompagnement sont variables ; les formations qui prennent le mieux la mesure des besoins s'éloignent de la notion de remédiation pour privilégier une réflexion systémique sur l'accueil d'un public étudiant diversifié.

Concernant l'avenir de la voie technologique, les rentrées 2019 et 2020 sont caractérisées par une baisse des effectifs dans cette voie, générée indirectement par la réforme du lycée⁸², qui a donné lieu à une abondante communication ministérielle et académique sur les enseignements de spécialité et sur le primat du choix de l'élève ; malgré les modifications sensibles de ses programmes d'enseignement, la voie technologique a peu figuré dans les discours de la période de mise en place de la réforme⁸³. Les élèves de seconde se sont emparés des possibilités de choix qui leur étaient offertes, au profit des enseignements de spécialité de la voie générale : les demandes d'orientation vers les séries STI2D et STL, et par conséquent les effectifs de première de ces séries, ont connu une baisse sensible. À la rentrée 2019, la baisse est de 13,5 % en première STI2D, 17 % en classe de première STL-SPCL⁸⁴ et 14 % en classe de première STL-biotechnologies, tandis que les effectifs de la série STMG continuent de croître. Cette baisse d'effectifs s'est traduite à la rentrée scolaire 2019 par une fragilisation structurelle de ces séries, qui pourtant permettent à des élèves, notamment à des filles en STL, d'accéder à des formations scientifiques et technologiques de l'enseignement supérieur. Elle se traduira par une diminution importante des flux d'élèves ayant ce profil de formation scientifique et technologique en direction des filières de STS et d'IUT du domaine de la production à la rentrée scolaire 2021. Cette baisse s'est poursuivie à la rentrée 2020 en STL-SPCL (- 7%) et en STL-biotechnologies (- 9%), plus légèrement en STI2D (- 3%). Dans le contexte des défis scientifiques et technologiques inédits posés par le changement climatique, la transition énergétique et la santé des populations, il faut souligner l'importance pour le pays de préserver ces viviers et ces séries spécifiques qui débouchent sur un cursus de formation de techniciens supérieurs d'industrie ou de techniciens de laboratoire et d'ingénieurs.

⁸² Le comité de suivi de la réforme du baccalauréat 2021, copiloté par Pierre Mathiot et Jean-Charles Ringard, observe les effets de la réforme du lycée sur la voie technologique. La mission a rencontré à deux reprises Jean-Charles Ringard à des fins de coordination entre les deux missions qui, en dépit de périmètres différents, ont une grande proximité.

⁸³ Dans une académie visitée par la mission, un groupe de travail sur la valorisation de la voie technologique a été mis en place depuis la rentrée 2019, associant chefs d'établissement, CSAIO et inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), pour développer une action en faveur de la voie technologique après celles consacrées à la réforme de la voie générale et à la transformation de la voie professionnelle. La réflexion porte principalement sur la série STMG, qui représente « un vrai sujet dans l'académie » (en termes d'effectifs et de débouchés) et sur la revalorisation des séries STI2D et STL.

⁸⁴ Sciences physiques et chimiques en laboratoire.

Un portage politique de la voie technologique est attendu, conférant une meilleure visibilité et une meilleure connaissance de cette voie d'enseignement, en lien avec la valorisation des formations qu'elle développe ; il s'agit de porter un propos informé à destination des élèves et des familles, au minimum dès la classe de troisième, mais aussi des enseignants, qui ont à guider les élèves dans leurs choix d'orientation.

Jean DÉROCHE

Isabelle LEGUY

Annexes

Annexe 1 :	Note de cadrage de la mission	51
Annexe 2 :	Liste des auditions nationales	54
Annexe 3 :	Les repères quantitatifs.....	56
Annexe 4 :	Principaux cursus d'enseignement supérieur suivis par les bacheliers technologiques par séries.....	64
Annexe 5 :	Évolution de la part des candidats ayant accepté une proposition en phase principale et en fin de procédure en 2018 et 2019.....	66
Annexe 6 :	Les bacheliers technologiques relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.....	75
Annexe 7 :	La CPGE TSI 2012-2019.....	76
Annexe 8 :	Formations en architecture.....	78
Annexe 9 :	Formations en IFSI.....	80
Annexe 10 :	Formations du travail social	81
Annexe 11 :	Réussite des BTn dans l'enseignement supérieur.....	82
Annexe 12 :	La licence pro avant la réforme de décembre 2019.....	84
Annexe 13 :	Exemple d'action pour faire connaître les CPGE.....	86
Annexe 14 :	Exemple de bonnes pratiques d'information à portée pédagogique.....	87
Annexe 15 :	Constats sur les BTS de la production.....	88

Note de cadrage de la mission portant sur l'offre de formation dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques

Contexte de la mission

La mission relative à « L'offre de formation dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques » est inscrite au programme de travail de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche pour l'année 2019-2020 dans le cadre des missions d'évaluation et de prospective. Elle fait écho à la question de la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur qui constitue, dans les chantiers prioritaires de l'action gouvernementale, un Objet de la vie quotidienne (OVQ), « Déployer Parcoursup » étant la seule mesure concernant le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Cette mission s'inscrit dans la continuité du rapport sur le bilan de la réforme de la voie technologique⁸⁵, qui comprend un historique détaillé du développement et des évolutions de l'enseignement technologique, ainsi que dans la continuité des différentes notes produites sur la mise en œuvre de la plateforme Parcoursup et sur la mesure de la réussite étudiante.

Les élèves inscrits dans les séries technologiques à la rentrée 2018 sont au nombre de 146 010 sur 391 062 inscrits en terminale (en établissements publics et privés), soit 37,33 %. La voie technologique est placée, par les enseignements et la pédagogie qui la caractérisent, dans une forte proximité avec la voie générale, proximité qui se traduit, en termes de poursuite d'études, par des choix d'orientation des bacheliers technologiques identiques pour une grande part, dans le cadre des formations sélectives, à ceux des bacheliers généraux (en IUT notamment), et à ceux des bacheliers professionnels (en BTS). On les retrouve également en nombre significatif dans les formations de L1 ou dans des formations de type *bachelor* proposées par les établissements d'enseignement supérieur privés.

Il n'existe donc pas, à ce jour, une offre de formation dans l'enseignement supérieur plus spécifiquement adaptée aux bacheliers technologiques, même si la création des IUT en 1966 s'inscrivait dans la continuité de la structuration de l'enseignement technique et de la création des baccalauréats de technicien, répondant ainsi à la volonté de « donner un contenu positif à l'idée d'orientation en offrant aux élèves des voies nettement différenciées correspondant à la fois à la diversité de leurs aptitudes et aux principales formes de culture »⁸⁶. Face au glissement d'orientation constaté, le pourcentage des poursuites d'études des bacheliers généraux en IUT étant supérieur à celui des bacheliers technologiques, faire des IUT un débouché naturel des bacheliers technologiques est devenu un enjeu crucial de la politique d'orientation mise en œuvre par les ministères successifs depuis 2012, tout comme la construction d'une filière mieux adaptée à ces bacheliers à travers le projet de réforme de la licence professionnelle, qui prendra, dans les instituts universitaires de technologie le nom d'usage de « *Bachelor* universitaire de technologie » (BUT).

Objectifs poursuivis par la mission

Dans un premier temps, la mission établira un panorama réglementaire des différentes formations ouvertes aux bacheliers technologiques, en prêtant attention aux évolutions récentes et aux répartitions entre production et services. Cet état des lieux de la formation post-baccalauréat déterminera le périmètre envisageable ou souhaitable pour la mission.

La mission se propose ensuite de recueillir des données quantitatives sur la poursuite d'études des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur pour chaque filière technologique, données qui permettront de cerner les enjeux et les évolutions à étudier particulièrement.

En matière de statistiques, la période de référence envisagée commence en 2012 pour prendre en compte les différentes rénovations qui ont achevé la déprofessionnalisation de la voie technologique, pour aller

⁸⁵ Rapport n° 2016-064 de novembre 2016.

⁸⁶ Ministère de l'éducation nationale – Bulletin d'information pour la presse – Archives nationales 870191-0001.

jusqu'aux données les plus récentes, de façon à prendre la mesure des effets de la loi Fioraso, s'agissant de la mise en œuvre des quotas de bacheliers technologiques en IUT.

La collecte de données quantitatives par la mission portera, pour chacune des années à partir de cette date de référence de 2012 et jusqu'à la rentrée 2019, sur les points suivants :

- la répartition des bacheliers en fonction de la voie suivie afin de mieux cerner la part prise par les bacheliers technologiques et l'évolution de la population qu'ils représentent sur ces différentes années ;
- l'appareil de formation s'adressant théoriquement plus particulièrement aux bacheliers technologiques (DUT, BTS, CPGE) : nombre de formations ouvertes, nombre de places offertes et taux de pression à l'entrée, en prenant en compte tous les candidats, d'une part, et ceux relevant de la voie technologique d'autre part ;
- les taux de réussite des bacheliers technologiques en DUT et licence comparés à ceux des deux autres types de baccalauréat ;
- l'accueil puis le cursus des bacheliers issus de la voie technologique dans l'enseignement supérieur – effectifs inscrits et taux dans les formations précitées mais également dans d'autres types de formation, en L notamment ou en IFSI⁸⁷ ; suivi de cohorte en fin de première année (passage en année supérieure, redoublement, réorientation, abandon), obtention du diplôme visé (« à l'heure », avec un an supplémentaire) ;
- le statut des étudiants issus de la voie technologique, pour apprécier la part de boursiers ou d'inscrits en alternance.

Au-delà de l'analyse de ces données, la mission aura pour objectif d'identifier les stratégies mises en place par les académies (du rectorat aux équipes en établissement) pour encourager et faciliter la poursuite d'études des bacheliers technologiques. Elle étudiera les formes prises par le continuum bac – 3 / bac + 3 pour la voie technologique, les méthodes de sélection employées par les formations et le résultat pour les candidats en termes d'affectation sur leurs (premiers) vœux, l'effectivité des passerelles et des procédures d'affectation tardive, ou encore les objectifs poursuivis par les formations qui encouragent les candidatures de bacheliers technologiques (BTS, écoles d'ingénieurs, etc.). Un regard particulier sera porté aux bacheliers technologiques inscrits en licence. Ces pistes ne sont pas exhaustives et s'enrichiront des constats effectués à l'examen des chiffres, des résultats relevant de la plateforme Parcoursup, par exemple, et des observations des personnes auditionnées.

Les aspects qualitatifs seront également examinés, par exemple l'accueil et l'accompagnement des bacheliers technologiques dans les différentes formations de l'enseignement supérieur, sélectives ou non, la réflexion engagée par chaque formation sur les conditions de réussite des bacheliers technologiques (contenus d'enseignement, remise à niveau, tutorat, encadrement spécifique, etc.) et l'insertion professionnelle à l'issue des études effectuées.

Le rapport de 2016 sur le bilan de la réforme de la voie technologique mettait en évidence une amélioration de la réussite au baccalauréat de ces bacheliers, mais aussi la persistance de leurs difficultés à réussir dans les différentes formations de l'enseignement supérieur, y compris celles qui leur sont particulièrement destinées. La mission cherchera à en expliciter les raisons. Elle questionnera en particulier les acteurs de l'enseignement secondaire et supérieur sur le poids de l'insuffisante valorisation, dans la réforme de 2011, des enseignements indispensables à la réussite dans la plupart des formations supérieures, les enseignements généraux notamment.

En ce qui concerne plus particulièrement les filières non sélectives, la mission pourra s'appuyer sur les données recueillies dans le cadre du rapport « Mesure de la réussite étudiante au regard de la loi ORE⁸⁸ ». Ces données lui permettront d'étudier, entre autres, l'impact de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement et « oui-si » sur la réussite des bacheliers technologiques qui poursuivent leurs études dans les formations de licence des universités. Cette analyse portera à la fois sur le plan quantitatif : nombre

⁸⁷ Afin d'être à même de suivre la population des bacheliers ST2S.

⁸⁸ Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

de bacheliers technologiques ayant bénéficié d'un parcours aménagé dans le cadre de la procédure « oui-si » en fonction de la modalité pédagogique (dispositifs de soutien ou allongement d'études) et sur le plan qualitatif (mentions de licence concernées, type d'accompagnement proposé, taux de réussite aux UE auxquelles ils étaient inscrits, évolution de ce taux, etc.).

La mission proposera également une réflexion sur le projet de réforme de la licence professionnelle et plus spécifiquement, dans ce cadre, sur la création du « Bachelor universitaire de technologie », sur le projet d'acquisition du grade de licence pour certains *bachelors* ainsi que sur l'impact potentiel du développement des campus connectés à partir de l'offre de formation offerte aux bacheliers technologiques dans les sites délocalisés.

Méthodologie envisagée

La mission, composée de Jean Déroche, Isabelle Leguy, Daniel Assouline, Mohamed Baziz, Christine Gaubert-Macon, Nicole Ménager et Éric Piozin, s'appuiera sur une série d'auditions et d'observations de terrain ainsi que sur l'analyse des données collectées. Elle se propose de réaliser une première série d'entretiens nationaux : cabinet pour valider le périmètre de ses investigations, DGESIP, DGESCO et CPU (entretiens à mener en janvier).

Les inspecteurs généraux ayant piloté la mission relative à la mesure de la réussite étudiante au regard de la mise en œuvre de la loi ORE et le chef de projet de la plateforme nationale de préinscription Parcoursup seront consultés, ainsi que les groupes d'expertise disciplinaire concernés de l'IGÉSR en tant que de besoin.

Seront également auditionnés, outre les services concernés en administration centrale, les associations de responsables de l'enseignement supérieur comme l'ADIUT et les associations d'écoles ou d'enseignants qui ont l'expérience de la préparation, de l'accueil et de l'accompagnement des bacheliers technologiques.

La mission se rendra ensuite dans différents rectorats et dans différents établissements du supérieur, qui seront identifiés à partir des données statistiques recueillies, permettant de déterminer les académies et les territoires (zones urbaines vs. zones rurales) à visiter en priorité.

Les déplacements en académie auront pour but de rencontrer les acteurs académiques de l'offre de formation, de l'orientation et de l'accueil des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur, ainsi que des élèves de séries technologiques et des étudiants issus de cette voie actuellement inscrits dans l'enseignement supérieur.

Pour les auditions comme pour les visites en académie, des questionnaires seront élaborés et envoyés en amont des rencontres.

Liste des auditions nationales

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Nicolas Castoldi, directeur de cabinet

Amaury Flègès, chef de service DGESIP A

Clotilde Lixi, cheffe de bureau DGESIP / DGRI SIES

Franck Jarno, sous-directeur DGESIP A1

Catherine Kerneur, cheffe de bureau DGESIP A1-1

Isabelle Kabla-Langlois, sous-directrice du SIES

Jérôme Teillard, chef de projet Parcoursup

Xavier Tripoteau, chargé de mission Parcoursup (VP CFVU de l'université de Bretagne-Sud et chargé de mission Parcoursup)

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Édouard Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire

Rachel-Marie Pradeilles-Duval, cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général de l'enseignement scolaire

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Adeline Croyère, sous-directrice des politiques d'information et d'orientation

Marie Aude Stofer, cheffe du bureau enseignement supérieur

Conférence des présidents d'université

Christine Gangloff-Ziegler, vice-présidente, présidente de l'université de Haute-Alsace

Guillaume Gellé, président de la commission de la formation et insertion professionnelle, président de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Guillaume Bordry, délégué général

Assemblée des directeurs d'instituts technologiques universitaires (ADIUT)

Alexandra Knaebel, présidente, directrice de l'IUT Louis-Pasteur de Schiltigheim

Laurent Gadessaud, vice-président, directeur de l'IUT de Créteil-Vitry

Conférence des directeurs des Écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI)

Isabelle Schöninger, directrice exécutive

Emmanuel Perrin, directeur de Polytech Lyon

Union des professeurs de sciences et techniques industrielles (UPSTI)

Sébastien Gergadier, président de l'union des professeurs de sciences et techniques industrielles

Pierre Mauborgne, vice-président en charge des TSI

Association des professeurs des classes préparatoires économiques et commerciales (APHEC)

Jean-Louis Chauve, vice-président de l'APHEC pour les CPGE technologiques, professeur en classe préparatoire ECT au lycée La Martinière à Lyon

Association de promotion des classes préparatoires voie technologique (ADEPPT)

Quentin Leroux, président, professeur en classe préparatoire ECT au lycée Les Bruyères, Sotteville-lès-Rouen

Association des professeurs des diplômes de comptabilité et de gestion (APDCG)

Laure Bataille, présidente de l'association des Professeurs des diplômes de comptabilité et de gestion

Association nationale des professeurs de l'enseignement privé sous contrat en cycle DCG (APEP-DCG)

Bruno Jaubert, président de l'association nationale des professeurs de l'enseignement privé sous contrat en cycle DCG

École de management de Grenoble

Jean-François Fiorina, directeur général adjoint & directeur des programmes de l'école

Université de Paris

Marion Petipré, directrice des programmes innovants LaPsyDÉ Labschool universitaire, directrice du programme PaRéO (passeport pour réussir et s'orienter)

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Jean-Charles Ringard, IGÉSR, co-pilote du comité de suivi de la réforme du baccalauréat 2021

Michel Lugnier, IGÉSR

Liste des académies et établissements visités

Académie de Créteil

Université Paris-Est-Créteil (UPEC)

IUT Créteil-Vitry

Rectorat

Lycée Pierre de Coubertin, Meaux

Académie de Lille

Université de Lille

IUT A de Lille

Rectorat

Lycée Valentine Labbé, La Madeleine

Lycée Gaston Berger, Lille

Lycée César Baggio, Lille

Académie de Montpellier

Université de Montpellier

Université de Montpellier 3

IUT de Montpellier-Sète

IUT de Béziers

IUT de Nîmes

Rectorat

Lycée Jean Mermoz, Montpellier

Lycée Jules Guesde, Montpellier

Académie de Strasbourg

Université de Strasbourg (Unistra)

IUT Louis Pasteur, Schiltigheim

Lycée René Cassin, Strasbourg

Lycée Heinrich-Nessel, Haguenau

Les bacheliers technologiques : approche quantitative

Les bacheliers technologiques : description générale

La mission a travaillé sur des séries statistiques portant sur les élèves de terminale en LGT des rentrées 2012 à 2019⁸⁹.

De cette approche, il résulte que les lycéens relevant de la voie technologique représentent en moyenne 28,1 % de la population des bacheliers généraux et technologiques scolarisés sur l'ensemble du territoire national.

Sur la période analysée, leur proportion dans l'ensemble a très légèrement diminué, la croissance démographique observée ayant plus porté sur les bacheliers généraux (+ 15,8 pour ces derniers contre 11,9), comme le tableau ci-dessous le fait apparaître.

Effectifs de terminale de 2012 à 2019 (public + privé)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2012-2019
Terminales voie T	136 311	134 135	133 129	136 805	137 820	151 545	152 503	152 555	11,9 %
Terminales GT	468 085	460 762	477 397	497 535	508 903	544 916	541 489	542 242	15,8 %
% BTn	29,1 %	29,1 %	27,9 %	27,5 %	27,1 %	27,8 %	28,2 %	28,1 %	

Source : DEPP, retraitement mission

⁸⁹ Les données recueillies concernent les séries suivantes : « sciences et technologies de la santé et du social » (ST2S), « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable » (STI2D), « sciences et technologies du design et des arts appliqués » (STD2A), « sciences et technologies de laboratoire » (STL), « sciences et technologies du management et de la gestion » (STMG) et « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration » (STHR). C'est le mode de présentation adoptée par la DEPP qui a été retenue : les chiffres STI2D agrègent les effectifs de STAV dans les tableaux qui suivent.

Le tableau suivant rend compte des caractéristiques de la population des bacheliers technologiques en termes de genre :

Effectifs de terminale de 2012 à 2019 (public + privé)

	2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Terminales voie T	63 710	72 601	64 742	69 393	66 823	66 306	70 319	66 486	71 770	66 050	80 089	71 456	80 078	72 425	79 854	72 701
% filles	53,3 %		51,7 %		49,8 %		48,6 %		47,9 %		47,2 %		47,5 %		47,7 %	

Source : DEPP, retraitement mission

On notera qu'en début de période les filles étaient légèrement majoritaires dans l'ensemble ; elles sont, à partir de 2014, devenues faiblement minoritaires et la tendance à une relative masculinisation se poursuit, de manière régulière, jusque 2017 pour se stabiliser par la suite.

La part de cette population scolarisée dans des établissements privés sous contrat est en diminution presque régulière sur la période observée, passant de près 20 % des effectifs à 16,4 désormais. Le tableau ci-dessous décrit cette tendance qui montre cependant qu'en valeur absolue les lycéens accueillis dans l'enseignement privé sous contrat sont en nombre assez stable : c'est la croissance notable de la population dans l'enseignement public qui explique cette évolution décroissante de la part prise par l'enseignement privé dans l'ensemble.

Effectifs de terminale de 2012 à 2019

	2012		2013		2014		2015		2016		2017	2018		2019		
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Terminales voie T	109 424	26 887	110 221	23 914	108 923	24 206	112 312	24 493	114 205	23 615	126 628	24 917	127 489	25 014	127 596	24 959
% privé s.c.	19,7 %		17,8 %		18,2 %		17,9 %		17,1 %		16,4 %	16,4 %		16,4 %		

Source : DEPP -retraitement mission

Globalement, la population des bacheliers technologiques connaît une difficulté sociale plus marquée que son homologue de la voie générale. Comme le tableau ci-après l'illustre, si les taux d'élèves de chaque filière sont comparables s'agissant de la catégorie « Favorisée », c'est le seul cas : la distribution des lycéens dans les trois autres catégories est déséquilibrée, au détriment des bacheliers technologiques dans tous les cas.

Répartition des élèves des voies générale et technologique suivant les PCS⁹⁰

Répartition selon les PCS des Terminales G&T 2019 (public + privé)		
	Terminale générale	Terminale Technologique
Très favorisée	39,8%	16,6%
Favorisée	15,1%	15,8%
Moyenne	23,6%	29,5%
Défavorisée	21,5%	38,1%

Source : BCP - retraitement mission

⁹⁰ Professions et catégories socioprofessionnelles.

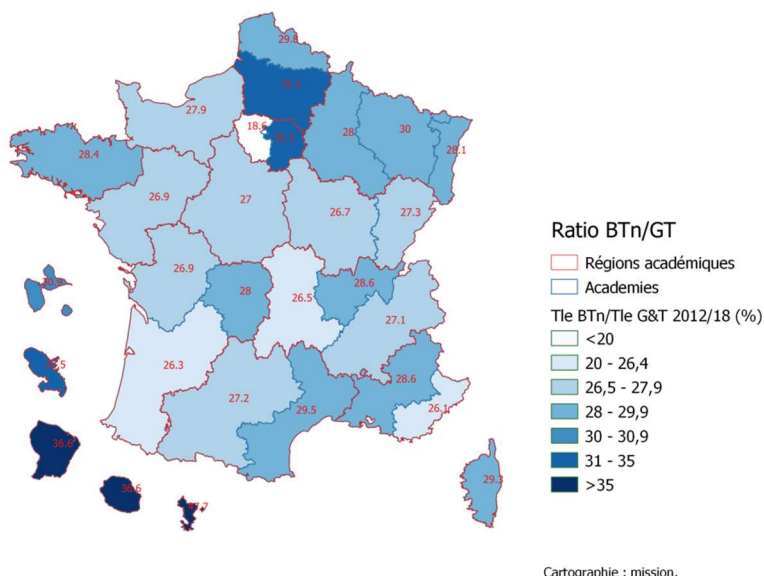
Le taux moyen de 28,1 % de bacheliers technologiques dans l'ensemble des bacheliers généraux et technologiques connaît des variations, parfois importantes, suivant les territoires.

Ainsi, il est singulièrement plus élevé outre-mer : 55,4 % à Wallis et Futuna, 47,7 à Mayotte, 46,8 en Polynésie Française, 42,5 en Nouvelle Calédonie, 36,6 en Guyane comme à La Réunion, puis, à un degré moindre, 33,5 en Martinique et 31 en Guadeloupe. À l'opposé, Paris n'en scolarise que 18,6 %. Quant à Saint-Pierre-et-Miquelon, on n'y dénombre aucun bachelier technologique.

Les écarts sont moindres en métropole mais sont parfois tout de même significatifs.

La carte ci-après permet une visualisation de la répartition des bacheliers technologiques par rapport à l'ensemble général et technologique, suivant les académies.

Proportion de Term. BTn sur l'ensemble des Term. GT par académie en moyenne 2012-19 (Pu. + Pr.)



Les caractéristiques démographiques, suivant la série préparée

Comme évoqué en introduction, il ne peut être question de traiter du sujet des bacheliers technologiques comme s'il s'agissait d'une population uniforme et homogène. Suivant les séries dans lesquelles sont inscrits les lycéens en effet, les réalités sont souvent très différentes.

La mission a donc poursuivi son analyse statistique en comparant les différentes séries entre elles.

Leurs poids respectifs sont très inégaux. Les effectifs de la série STMG sont très majoritaires dans l'ensemble, puis ceux des séries STI2D et ST2S sont comparables entre elles mais à un niveau plus faible ; les autres séries ont des effectifs significativement moindres, dont certaines (STD2A, STHR) n'ont que des flux très réduits, comme le fait apparaître le tableau suivant :

Effectifs moyens de terminale de 2012 à 2019 (public + privé)

	STMG	STI2D	ST2S	STL	STD2A	STHR
Répartition effectifs de la voie T suivant les séries	50,7%	22,6%	16,9%	5,9%	2,2%	1,8%

Il faut cependant souligner que l'addition des effectifs des séries qui débouchent dans l'enseignement supérieur sur des filières dites « de production » – industrielles (STI2D) et de laboratoire (STL), auxquelles on pourrait ajouter le design (STD2A), qui prend une importance grandissante dans la production – représente un poids non négligeable (30,7 %).

S'agissant de l'approche par genre, apparaissent des résultats par série pouvant être très contrastés.

Les filles sont très majoritaires au sein des effectifs de la série ST2S et il en est de même pour la série STD2A, ainsi que STL, à un degré moindre toutefois. Les filles et les garçons sont quasiment à parité dans les classes de STMG et STHR. La série STI2D est, quant à elle, ultra masculinisée. Le tableau ci-dessous précise les taux constatés dans chaque série sur la période observée.

Effectifs moyens de terminale de 2012 à 2019 (public + privé)

	STMG		STI2D		ST2S		STL		STD2A		STHR	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Effectifs terminale par série	34 383	37 510	29 813	2 331	2 638	21 296	3 605	4 777	765	2 408	1 225	1 355
% F	52,2 %		7,3 %		89,0 %		57,0 %		75,9 %		52,5 %	

Source : DEPP, retraitement mission

L'enseignement privé est inégalement présent suivant les séries. L'offre que propose cet ordre d'enseignement se situe principalement en série ST2S où on dénombre 30 % des effectifs y étant scolarisés, soit beaucoup plus que le poids relatif de l'enseignement privé dans l'ensemble de la voie technologique. On atteint un niveau presque identique en série STD2A. En revanche il est significativement moins présent en séries STI2D, STL ou STHR. Les équipements nécessaires à la scolarisation des lycéens relevant des séries correspondantes sont probablement l'explication de cette moindre présence.

Effectifs moyens de terminale de 2012 à 2019

	STMG		STI2D		ST2S		STL		STD2A		STHR	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Effectifs terminale par série	60 530	11 363	28 532	3 612	16 687	7 248	7 167	1 216	2 233	916	2 207	379
% Public	84,2 %		88,8 %		69,7 %		85,5 %		70,9 %		85,4 %	

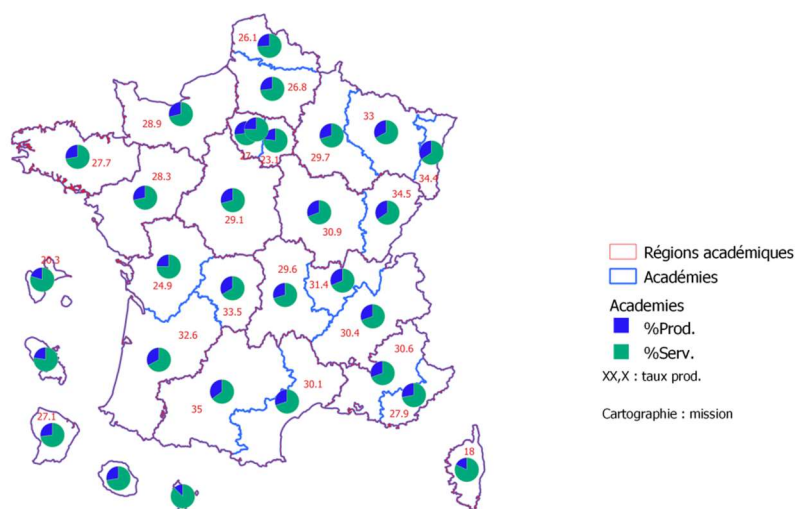
Source : DEPP, retraitement mission

La répartition des bacheliers technologiques dans les séries est très hétérogène d'une académie à l'autre. Sur la France entière, le taux moyen d'effectifs relevant du secteur « production » est de 28,5 % et de 71,5 % pour les séries tertiaires.

Certaines académies s'écartent significativement de cette moyenne. Si l'on excepte le cas particulier de Wallis et Futuna, qui ne compte aucun élève dans le secteur « production », trois académies ont une proportion de leurs élèves dans ce secteur inférieure ou proche de 20 % : la Corse, la Guadeloupe et Mayotte. À l'inverse, huit académies dépassent le taux de 31 % : Besançon, Bordeaux, Dijon, Limoges, Lyon, Nancy-Metz, Strasbourg et Toulouse, soit autant de régions associées à une activité industrielle, passée ou actuelle, très présente.

La carte ci-dessous représente les académies au regard des poids respectifs des effectifs des séries « production » et « services » qu'elles scolarisent.

Répartition Prod./Serv. des terminales BTn (moyenne des effectifs 2012-19)



Les résultats au baccalauréat

Le nombre de candidats au baccalauréat technologique épouse naturellement l'évolution globale des effectifs de terminale constatés, avec une progression de 5 % jusqu'en 2019.

Candidats BTn de 2012 à 2019

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2012-2019
144 128	138 377	136 475	132 357	133 978	136 605	150 162	151 458	5,1 %

Source : DEPP, retraitement mission

Le nombre de lauréats connaît une progression deux fois supérieure sur la période et s'améliore donc significativement.

Lauréats BTn de 2012 à 2019

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2012-2019
120 294	120 080	124 271	120 226	121 665	123 555	133 235	133 207	10,7 %

Source : DEPP, retraitement mission

Là aussi l'examen des données par série est nécessaire. Le détail des candidats ainsi répartis puis des lauréats figure dans les deux tableaux suivants :

Candidats BTn par série de 2012 à 2019

	STMG	STI2D	ST2S	STL	STD2A	STHR
2012	75 656	29 519	26 290	7 505	2 544	2 614
2013	72 396	26 949	26 291	7 247	2 782	2 712
2014	69 564	27 639	26 138	7 691	2 781	2 662
2015	67 178	29 177	22 459	8 082	2 898	2 563
2016	66 854	30 945	22 520	8 143	2 981	2 535
2017	66 724	32 424	23 255	8 439	3 219	2 544
2018	74 086	36 166	24 766	9 238	3 372	2 534
2019	76 859	35 395	24 208	9 157	3 465	2 374

Source : DEPP, retraitement mission

Lauréats BTn par série de 2012 à 2019

	STMG	STI2D	ST2S	STL	STD2A	STHR
2012	62 937	24 529	21 377	6 738	2 382	2 331
2013	61 124	24 660	22 400	6 800	2 660	2 436
2014	62 634	25 537	23 767	7 143	2 703	2 487
2015	60 124	26 763	20 608	7 587	2 817	2 327
2016	59 673	28 452	20 807	7 530	2 892	2 311
2017	59 278	29 678	21 392	7 722	3 102	2 383
2018	63 690	32 795	22 646	8 449	3 267	2 388
2019	65 434	32 003	21 910	8 264	3 347	2 249

Source : DEPP, retraitement mission

Les taux de succès sont, sur la période, supérieurs à 80 % pour l'ensemble des bacheliers technologiques et dépassent même les 90 % sur trois ans avec un pic en 2014 à 91,1.

Les taux les plus élevés se situent en série STD2A, puis en série STHR. Ils se trouvent à un niveau un peu moindre en série STL. Les séries STI2D et ST2S en sont désormais proches, les deux ayant connu une progression notable de leurs résultats sur la période même s'ils semblent marquer le pas à la session 2019. Enfin la série STMG affiche des résultats un peu moins bons que les autres.

Taux succès BTn par série de 2012 à 2019

	STG/STMG	STI/STI2D	ST2S	STL	STD2A	STHR	Ens. BTn
2012	83,2 %	83,1 %	81,3 %	89,8 %	93,6 %	89,2 %	83,5 %
2013	84,4 %	91,5 %	85,2 %	93,8 %	95,6 %	89,8 %	86,8 %
2014	90 %	92,4 %	90,9 %	92,9 %	97,2 %	93,4 %	91,1 %
2015	89,5 %	91,7 %	91,8 %	93,9 %	97,2 %	90,8 %	90,8 %
2016	89,3 %	91,9 %	92,4 %	92,5 %	97 %	91,2 %	90,8 %
2017	88,8 %	91,5 %	92 %	91,5 %	96,4 %	93,7 %	90,4 %
2018	86 %	90,7 %	91,4 %	91,5 %	96,9 %	94,2 %	88,7 %
2019	85,1 %	90,4 %	90,5 %	90,2 %	96,6 %	94,7 %	87,9 %

Source : DEPP, retraitement mission

À titre de comparaison, on notera que les résultats globaux au baccalauréat technologique restent légèrement en deçà de ceux des bacheliers généraux :

Taux succès bacheliers généraux de 2012 à 2019

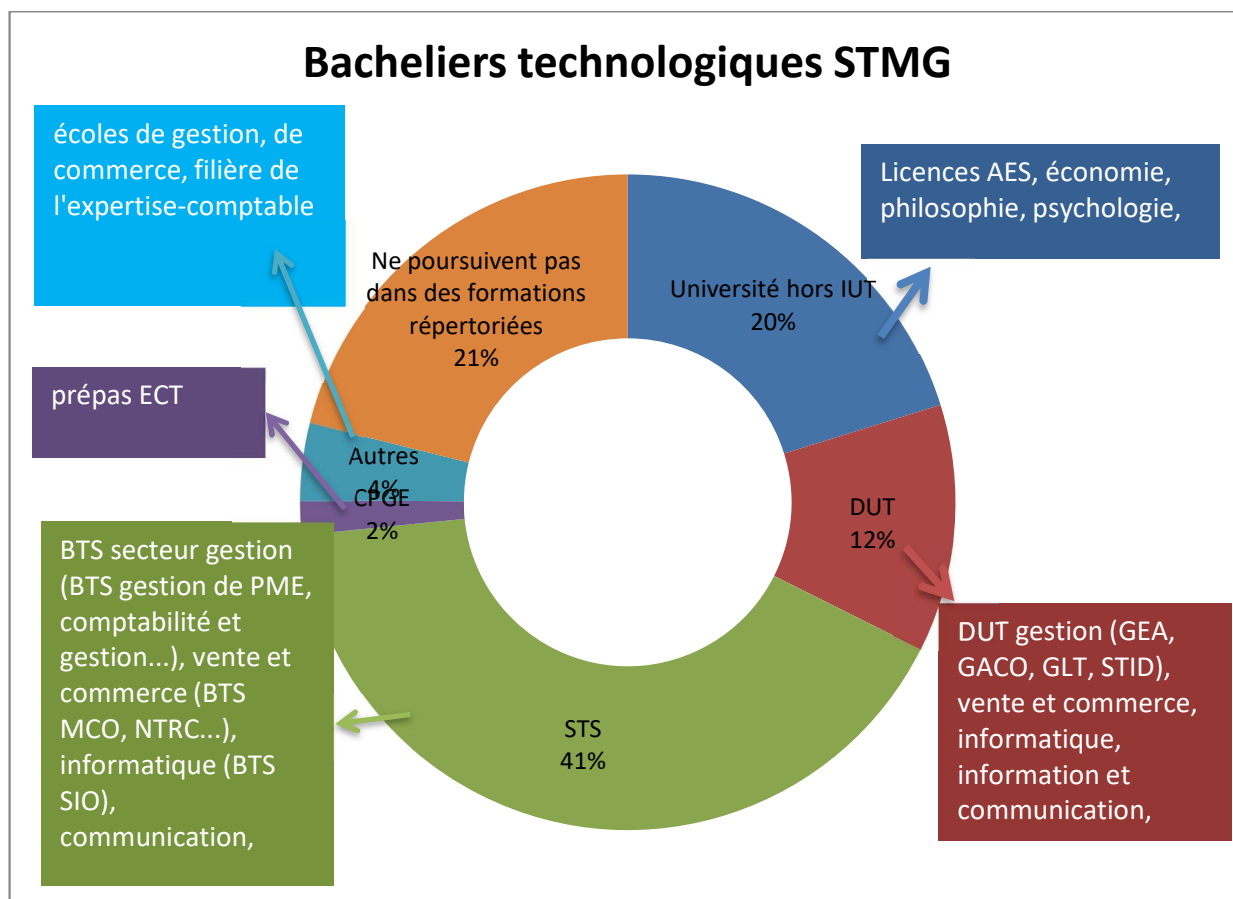
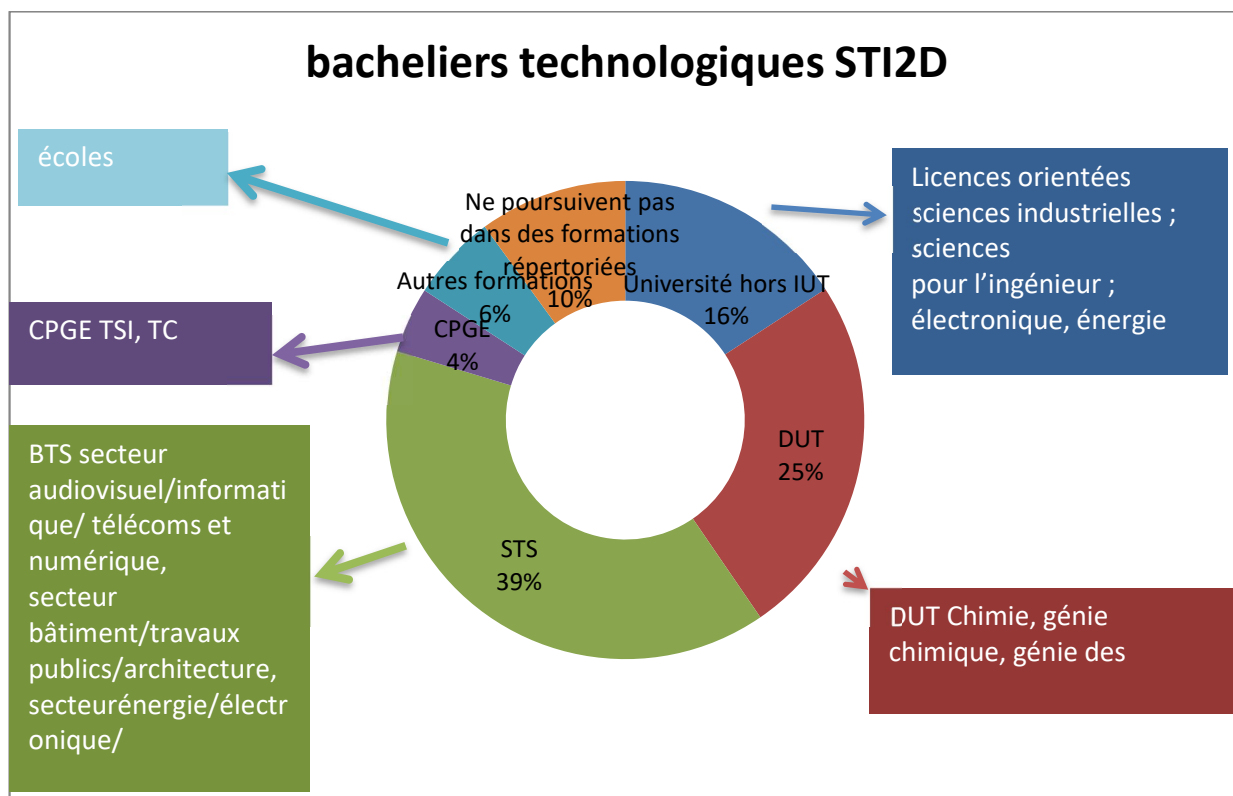
2012	89,6 %
2013	92 %
2014	91 %
2015	91,5 %
2016	91,5 %
2017	90,6 %
2018	91 %
2019	91,1 %

Source : DEPP, retraitement mission

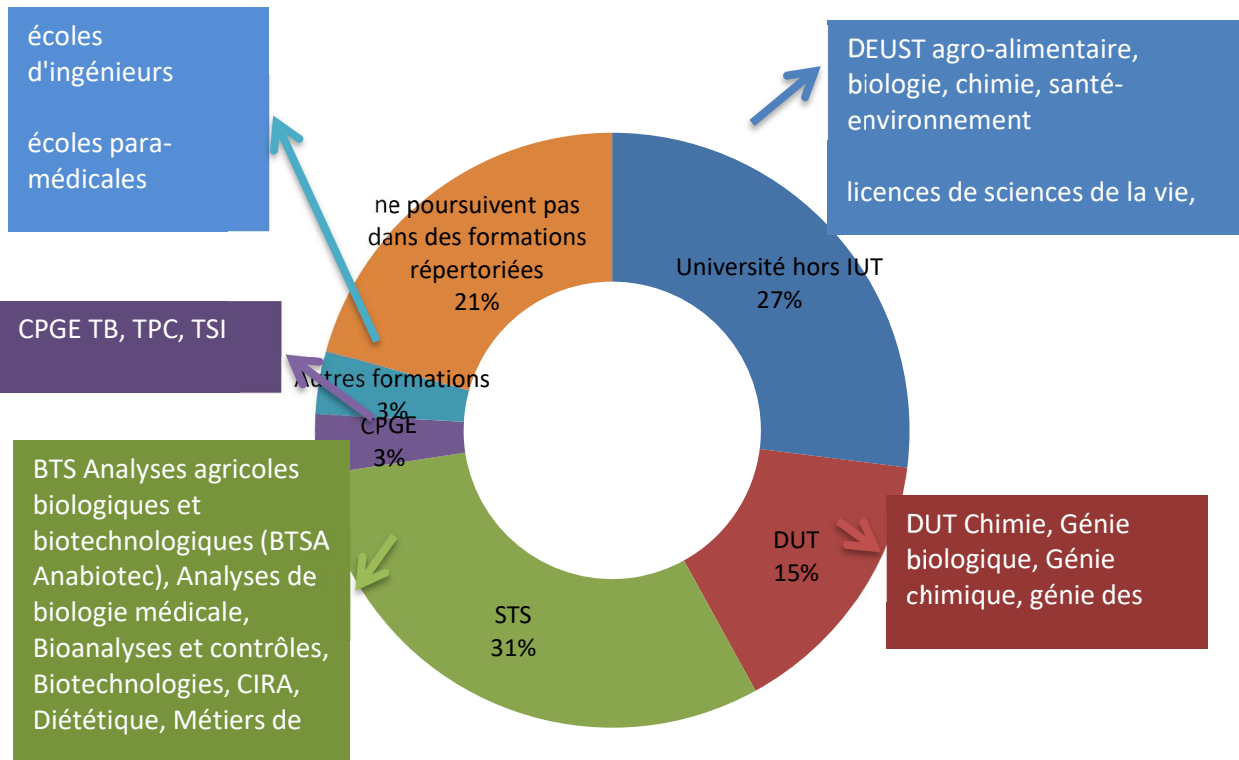
À la session de juin 2020, les bacheliers technologiques, dont l'écart de taux de réussite par rapport à 2019 est de + 7,6 pts (+ 7,2 pts pour les bacheliers généraux), augmentent de 9 829, soit 147 596 admis en séries technologiques, avec une certaine disparité entre les séries aussi bien dans les effectifs que dans les écarts de taux de réussite⁹¹ : dans le domaine de la production, c'est la série STI2D qui enregistre la baisse des effectifs la plus importante et la série STAV qui enregistre la hausse du taux de réussite la plus forte (+ 10,1 pts contre + 6,1 % pour les séries STI2D et STL ; dans le domaine des services, la baisse plus modérée des effectifs) est imputable aux séries ST2S et STHR (respectivement – 3,3 % et – 2,6 %), alors que la série STMG enregistre une légère hausse des effectifs (+ 0,3 %), et l'augmentation la plus forte du taux de réussite (+ 8,9 points), l'écart de réussite dans les séries ST2S et STHR étant respectivement de + 6,5 pts et de 3,5 pts. Ce sont les lycéens des séries TMD et STD2A qui obtiennent le meilleur taux de réussite, soit 99,3 % des 3 800 candidats qui ont obtenu leur diplôme, sachant que l'écart de taux de réussite dans ces deux séries est respectivement de + 2,7 pts et de + 3 pts. Les 147 596 bacheliers technologiques en 2020 représentent 21 % des bacheliers et 17,8 % d'une génération, soit 1,4 pt de plus qu'en 2019.

⁹¹ Note d'information n° 20.25, *Le baccalauréat 2020, session de juin*, DEPP, juillet 2020.

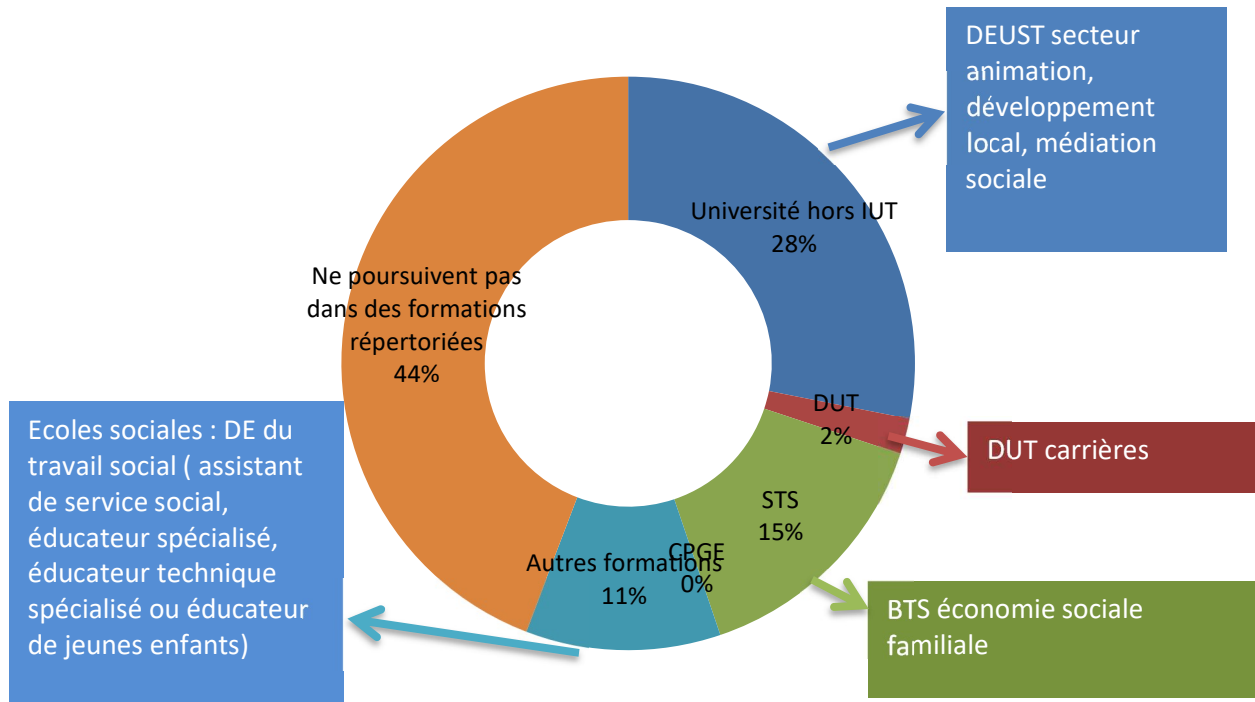
Principaux cursus d'enseignement supérieur suivis par les bacheliers technologiques par série



Bacheliers technologiques STL



Bacheliers technologiques ST2S



L'accès à l'enseignement supérieur des BTn : évolution suivant la série d'inscription en 2018 et 2019⁹²

À l'instar du rapport de 2016⁹³, qui notait « *des écarts marqués entre les séries de la voie technologique* », la poursuite d'études des bacheliers technologiques en 2018, date de la mise en place de la plateforme Parcoursup, donne à voir également des disparités importantes selon la série de baccalauréat technologique dont sont issus les bacheliers. Au vu des statistiques disponibles sur la poursuite d'études des bacheliers technologiques par série de baccalauréat, il sera fait, d'une part, un focus sur l'accueil de ces bacheliers en IUT par série de baccalauréat en 2018 et en 2019, et d'autre part, une analyse des comportements des bacheliers technologiques sur Parcoursup selon leur série de baccalauréat⁹⁴.

Un accueil des bacheliers technologiques en IUT, qui concerne principalement les deux séries de bacheliers technologiques STMG et STI2D

À la rentrée 2018, les bacheliers technologiques représentaient 32,5 % des effectifs en IUT, mais ce sont les bacheliers des séries STMG et STI2D qui y sont principalement accueillis puisqu'ils représentent respectivement 14,8 % et 13,8 %, soit à eux seuls 88 % de l'effectif des bacheliers technologiques en IUT, la série STL et les autres séries regroupées (ST2S, STD2A, STAV et S2TMD) ne représentant respectivement que 2,4 % et 2,6 % de l'effectif des bacheliers technologiques⁹⁵ en IUT. La situation en 2019⁹⁶ est quasiment identique avec 32,8 % de bacheliers technologiques en IUT et des variations à la marge par série, qui se traduisent par une légère hausse des bacheliers issus de la série STMG, une baisse insignifiante des bacheliers issus de la série STI2D, et une baisse plus importante des bacheliers issus des autres séries, même si cette baisse en pourcentage ne représente que peu de bacheliers en nombre absolu.

Évolution en 2018 et 2019 du pourcentage de bacheliers technologiques admis en IUT par série de bacheliers technologiques

Série / Année	2018	2019
% de bacheliers technologiques en IUT	32,5 %	32,8 %
Dont STMG	14,8 %	15,1 %
Dont STI2D	13,8 %	13,6 %
Dont STL	2,4 %	2,4 %
Dont Autres	2,6 %	1,6 %

Source : Notes flash du SIES, n° 14 de juin 2019 et n° 08 de juin 2020,
Les effectifs en IUT en 2018-2019 et 2019-2020

Un nombre moyen de vœux par série qui est fonction de l'offre de formation sur la plateforme Parcoursup

Si le nombre moyen de vœux confirmés formulés par les bacheliers technologiques a augmenté, de 7,7 vœux en 2018 à 10 vœux en 2019 et à 10,8 vœux en 2020, ce nombre diffère fortement d'une série à une autre, les candidats de la série S2TMD étant ceux qui formulent le nombre moyen de vœux le plus bas, quatre vœux en moyenne en 2020, le nombre moyen de vœux le plus élevé revenant aux candidats de la série ST2S

⁹² Ponctuellement, les données 2018 et 2019, sur lesquelles la mission a travaillé, sont complétées des données 2020.

⁹³ Rapport IGEN - IGAENR n° 2016-060, *Le bilan de la réforme de la voie technologique*, novembre 2016, page 48.

⁹⁴ L'absence de compatibilité entre les périmètres ne permet pas de prolonger l'étude engagée dans le rapport de 2016 sur l'évolution de 2016 à 2019 des vœux formulés par les lycéens, ni de la poursuite d'études de ces bacheliers par série.

⁹⁵ Notes Flash du SIES, *Les effectifs en IUT en 2018-2019*, n° 14, juin 2019

⁹⁶ Notes Flash du SIES, *Les effectifs en IUT en 2019-2020*, n° 08, juin 2020.

avec 16,5 vœux en moyenne en 2020, série qui conjugue à la fois la hausse la plus importante du nombre moyen de vœux entre 2018 et 2019 et le nombre moyen de vœux le plus élevé. Ces écarts d'une série à l'autre s'expliquent par l'attractivité de l'offre de formation accessible sur Parcoursup selon les séries, la série S2TMD n'ayant de poursuite d'études accessible quasiment qu'en licence alors que les poursuites d'études accessibles pour la série ST2S sont bien plus diversifiées, l'entrée des IFSI sur la plateforme Parcoursup en 2019 expliquant la forte hausse du nombre moyen de vœux.

Évolution du nombre de vœux confirmés selon les séries de bacheliers technologiques

Série / Année	2018	2019	2020
STHR		5,5	5,8
STD2A	9,2	9,9	10,5
STI2D	7,8	8,7	9,1
STAV	5,9	7	7,4
STMG	8,3	9,7	10,2
STL	7,6	9,8	11,1
ST2S	5,7	14	16,5
S2TMD	3,3	3,8	4

Source : Notes Flash du SIES, tableaux et graphiques de la note de mai 2018, d'avril 2019 et d'avril 2020. Tableaux NF, annexe 1 - Candidats inscrits : Part des candidats confirmés, et nombre de vœux confirmés, selon la série d'inscription au bac et le sexe

Des choix de poursuite d'études très différents selon les séries et qui dépendent également de l'évolution de l'offre de formation sur la plateforme

Les choix de poursuites d'études des bacheliers des séries STI2D et STMG évoluent peu entre 2018 et 2020, les vœux des candidats de ces séries portant prioritairement sur les mêmes formations. Pour les autres séries en revanche, l'extension de l'offre de formation sur la plateforme Parcoursup en 2019 et 2020, ainsi que la réforme des études de santé à la rentrée 2020⁹⁷ ont généré de réelles modifications dans la répartition des vœux des bacheliers technologiques.

Entre 2018 et 2019, l'entrée des DE du secteur sanitaire et social sur la plateforme Parcoursup, et plus particulièrement des IFSI, a modifié très nettement les choix des lycéens de la série ST2S puisque 49,1 % de leurs vœux ont porté sur ces formations, entraînant une baisse des vœux de - 10,8 points en licence (29,2 % en 2018 à 18,4 % en 2019), de - 1,5 point en PACES (4 % en 2018 à 2,5 % en 2019), de - 4 points en DUT (10,1 % en 2018 à 6,1 % en 2019), de - 13,4 points en BTS (34,2 % en 2018 à 21,4 % en 2019), de - 0,1 point en CPGE (0,1 % en 2018 à 0 % en 2019), et de - 18,5 points pour la catégorie « Autres » formations (21,8 % en 2018 à 3,3 % en 2019).

De la même façon, l'importante hausse en 2019 et 2020 du pourcentage des vœux de bacheliers de la série STD2A dans la catégorie « autres » résulte de l'entrée sur la plateforme Parcoursup des diplômes nationaux des métiers d'art et du design (DN Made) et des écoles de formations des métiers de la culture⁹⁸, hausse qui a engendré une très nette baisse des vœux en BTS de - 29,4 points (39,6 % en 2018 à 10,2 % en 2019), baisse qui se confirme en 2020 (7 %), et une légère baisse en CPGE de - 0,4 point (1,1 % en 2018 à 0,7 % en 2019).

Entre 2019 et 2020, la réforme des études de santé, qui a pris effet à la rentrée 2020, et plus précisément la mise en place des L.AS, a suscité un réel intérêt chez les candidats des séries STAV, STL, ST2S et S2TMD

⁹⁷ La réforme des études de santé se traduit par la suppression de la PACES, remplacée par la mise en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé : des parcours intégrés dans les mentions de licence avec une option « accès santé » (L.AS) ou un parcours spécifique « accès santé », avec une option d'une autre discipline (PASS).

⁹⁸ Écoles de formation des métiers de la culture (architecture et paysage, patrimoines, arts plastiques, spectacle vivant, cinéma, audiovisuel, multimédia, etc.).

puisque les vœux formulés par ces quatre séries sur ces formations, lesquels ne représentaient sur la PACES qu'un pourcentage restreint (respectivement 0,4 %, 2,6 %, 2,5 % et 0,5 %), augmentent très sensiblement puisqu'ils passent pour les licences PASS et L.AS respectivement à 1,8 %, 7,5 %, 7,8 % et 3,6 % avec une prédominance des choix sur les licences L.AS (respectivement 1,6 % sur 1,8 %, 5,1 % sur 7,5 %, 5,2 % sur 7,8 % et 3,2 % sur 3,6 %).

Les priorités constatées dans les choix des candidats par série pour telle ou telle formation reflètent, outre leurs aspirations, l'absence de poursuite d'études dans tel ou tel segment de l'enseignement supérieur pour certaines séries et *a contrario* une certaine diversité des poursuites d'études auxquelles peuvent prétendre d'autres séries. Comme l'atteste le tableau ci-après, les choix formulés par les lycéens des séries STHR, STAV, qui portent massivement sur les BTS, et ceux des lycéens de la série S2TMD, qui portent massivement sur la licence, exemplifient cette absence de diversité de poursuite d'études à laquelle ils sont confrontés. L'augmentation du pourcentage des vœux des lycéens de la série STD2A sur des formations autres que licence, DUT, BTS, DE sanitaire et social et CPGE reflètent encore plus cruellement ce problème.

A contrario, les vœux de poursuite d'études des bacheliers des séries STI2D, STMG et STL attestent une plus grande diversité puisqu'ils se répartissent entre le BTS, le DUT et la licence avec une priorité accordée aux BTS, puis en deuxième et troisième choix au DUT puis à la licence pour les bacheliers des séries STI2D et STMG, et à la licence puis au DUT pour la série STL. Les CPGE attirent principalement les bacheliers des séries STI2D et STL avec, en 2020, un pourcentage de vœux en hausse pour les STI2D et légèrement en baisse pour ceux de la série STL. Restent les lycéens de la série ST2S, pour lesquels l'entrée des DE sanitaire et social sur la plateforme Parcoursup a ouvert de nouvelles perspectives de poursuite d'études puisque presque 50 % de leurs vœux portent sur ces DE, et dans ces DE, massivement sur les IFSI.

Évolution entre 2018 et 2020 des vœux des bacheliers technologiques selon leur série dans les différentes filières de l'enseignement supérieur

	Licence			PACES/PASS-L.AS			DUT			BTS			CPGE			DE sanitaire et social		Autres		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2019	2020	2018	2019	2020
STHR		8,1	7,1		0,1	0,5		3,7	3,9		84,1	83,3		0,1	0,1	0,6	0,9		3,3	4,2
STD2A	19,5	23,9	24,2	0,1	0,1	0,7	1,7	2	1,9	39,6	10,2	7	1,1	0,7	0,9	0,2	0,4	38	62,5	64,9
STI2D	10,6	11,1	11,1	0,2	0,2	1	28,1	27,5	27,5	52,5	52,5	51	3,4	2,8	3,1	0,5	0,5	5,3	5,4	5,7
STAV	11	12	11,2	0,2	0,4	1,8	8,6	7,9	7,4	75,5	73,2	72,5	1,2	1,1	1,2	2,7	2,9	3,5	2,7	3,1
STMG	14,9	15,9	15,9	0,2	0,1	1	18,7	17,3	17,1	60,7	60	59,3	1,3	1,1	1,1	2	1,7	4,3	3,6	3,9
STL	19,5	20	17,8	3,1	2,6	7,5	20,2	18,9	18,6	46,3	42,6	41,4	3,3	2,7	2,6	10,6	9,7	7,6	2,7	2,5
ST2S	29,2	18,4	26,3	4	2,5	7,8	10,1	6,1	5,6	34,8	21,4	20,9	0,1	0	0	49,1	47,5	21,8	3,3	2
S2TMD	89,5	88,6	87,3	1,9	0,5	3,6	2,3	2,5	1,5	3,5	4,2	3,3	0,7	0,4	0,3	0,3	1,1	2,1	3,5	2,9

Source : Notes Flash du SIES. Tableaux et graphiques de la note de mai 2018, d'avril 2019 et d'avril 2020. Tableaux NF – Annexe 2 - Liste de vœux (méthode de la composition des listes) - Choix de filières des candidats, par série d'inscription au bac (...)

S'agissant plus particulièrement de la situation des bacheliers STAV, leurs choix principaux portent sur les BTSA proposés par les lycées agricoles mais ce n'est pas leur seule solution de poursuite d'études et ils ne sont pas seuls à se porter candidats à ce type de formations.

D'après les données communiquées par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, un tiers des effectifs accueillis en BTSA est constitué de bacheliers technologiques, dont un quart (2018 et 2019) est issu de la série STAV.

L'alimentation principale des BTSA s'opère donc *via* les séries STAV mais pas exclusivement. L'attrait des formations agricoles, liées à la nature, est, pour ce ministère, un élément fort d'attractivité pour tous les publics, de même que la visibilité de la profession sur laquelle débouche la formation. On ajoutera qu'un autre élément incitatif réside dans le fait que différentes aides à l'installation de jeunes agriculteurs sont dépendantes de la détention de diplômes délivrés par l'enseignement agricole pour leurs bénéficiaires. Mais les formations post-bac délivrées par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation séduisent aussi d'autres bacheliers technologiques : les données communiquées par ce ministère montrent (années 2018 et 2019) que les formations « mercatique » attirent des bacheliers STMG, là où des titulaires des séries STI2D s'orientent vers des filières « énergies et environnement » ou « innovations technologique et écoconception » et des originaires de la série STL, nombreux en proportion, candidatent à des BTS « gestion et maîtrise de l'eau » (GEMEAU)⁹⁹. On notera enfin que l'enseignement agricole propose des cursus ingénieurs dans ses écoles ; les étudiants originaires de classes préparatoires Technologie et biologie, quel que soit leur baccalauréat d'origine, sont le public privilégié de ce type de formations.

Les séries STI2D, STL et STMG sont celles qui ont la part la plus importante de candidats ayant reçu au moins une proposition dans les séries sélectives (DUT, BTS, PACES puis DE sanitaire et social) en 2018 et 2019

La part des candidats ayant reçu au moins une proposition dans les différentes filières de formation est fonction des vœux que les lycéens ont formulés dans ces différentes filières : ainsi 100 % des 88,6 % candidats de la série S2TMD¹⁰⁰ qui ont demandé une licence ont reçu au moins une proposition dans cette formation. La part des candidats ayant reçu au moins une proposition dans telle ou telle formation, qui est donc à rapporter au pourcentage de candidats y ayant formulé un vœu, varie dans des proportions importantes selon la série de baccalauréat mais ne subit que d'infimes fluctuations d'une année à l'autre. Que ce soit en 2018 ou en 2019, les séries STI2D, STL et STMG sont les séries dans lesquelles la part de candidats ayant reçu au moins une proposition dans les filières sélectives est la plus importante, séries qui se retrouvent en début de classement quelle que soit la filière de l'enseignement supérieur considérée, à quelques exceptions près qui tiennent à l'unique possibilité de poursuite d'études qu'ont certaines séries.

En DUT, ce sont les séries STI2D, STL et STMG qui présentent le plus grand pourcentage de candidats qui ont reçu au moins une proposition (respectivement en 2018 : 41 %, 31,4 % et 24,9 % ; en 2019 : 42,2 %, 33,3 % et 25,8 %), pourcentage qui subit une légère hausse entre ces deux années. Les mêmes séries se retrouvent pour les formations de BTS mais positionnées dans un ordre différent : d'une part, les bacheliers de la série STAV, auxquels sont destinés les BTSA, arrive en effet en première position en 2018 avant la série STI2D, première position qu'elle perd en 2019 avec la prise en compte dans les bilans statistiques de la série STHR, qui comptabilise 93,3 % de candidats ayant reçu au moins une proposition, série qui n'était pas répertoriée dans le périmètre de 2018 ; d'autre part, la série STMG devance la série STL avec une part plus élevée de candidats ayant reçu au moins une proposition en STS. Et ce sont toujours les mêmes séries qui présentent une proportion supérieure de candidats ayant reçu au moins une proposition en CPGE, avec l'entrée dans les premières places du classement de la série S2TMD¹⁰¹ en 2018 devant la série STMG avec respectivement 4,8 % de candidats qui ont reçu au moins une proposition contre 4,6 % pour les candidats de la série STMG, les pourcentages pour la série S2TMD n'étant pas donnés pour 2019.

⁹⁹ Note du 22 juillet 2020 de la direction générale de l'enseignement et de la recherche, communiquée à la mission.

¹⁰⁰ Notes Flash du SIES n° 17 d'octobre 2018 et n° 20 d'octobre 2019, tableaux NF, annexe 1 – Part des candidats ayant reçu au moins une proposition selon la filière de formation et la série de baccalauréat.

¹⁰¹ Le conservatoire reste la voie privilégiée pour former des musiciens, des danseurs ou des comédiens professionnels. Les recrutements se font sur concours, source : ONISEP.

Ce sont donc les bacheliers des séries STI2D, STL et STMG puis la série ST2S avec l'extension de l'offre de formation aux IFSI sur la plateforme Parcoursup, qui ont les plus grandes chances de recevoir une proposition dans une filière sélective (PACES, DUT, BTS, CPGE et DE), séries à laquelle on peut ajouter la série STAV, qui dispose d'une offre de formation dédiée, que sont les BTS. Outre la question des filières sélectives, l'intégration de nouvelles formations sur la plateforme Parcoursup, et celle des DE sanitaire et social pour la série ST2S en est un bel exemple, a une forte incidence pour certaines séries sur les filières de formation dans lesquelles les candidats reçoivent au moins une proposition, ce qu'atteste, pour la série STD2A, le glissement de filières de formation entre 2018 et 2019, du BTS (54,2 % contre 19,8 %) à la catégorie « autres » (47,5 % contre 66,1 %), dans lesquelles les candidats de la série STD2A reçoivent une proposition. **De fait l'extension de l'offre de formation sur la plateforme Parcoursup est un facteur déterminant dans la poursuite d'études des différentes séries de bacheliers technologiques**, d'autant plus pour celles qui n'ont que peu, voire pas, de possibilités de poursuite d'études dans les filières « classiques » de l'enseignement supérieur.

Évolution par série de baccalauréat entre 2018 et 2020 du pourcentage de candidats ayant reçu au moins une proposition dans les différentes filières de l'enseignement supérieur

	Licence		PACES		DUT		BTS		CPGE		DE	Autres	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2019	2018	2019
STHR		15		0,3		3,8		93,3		0,2	0,1		6,6
STD2A	55,3	65,1	0,3	0,5	4,1	4,4	54,2	19,8	3,4	2,7	0,3	47,5	66,1
STI2D	28,3	28,6	0,7	0,8	41	42,2	70,1	72,3	8,8	9,2	0,1	7,2	7,5
STAV	21,4	24,1	0,9	1,3	10,6	10,9	86	86,8	1,5	1,7	1	3,7	3,5
STMG	43,7	46,8	0,7	0,7	24,9	25,8	68,9	69,8	4,6	4,6	0,6	6,9	6,4
STL	44,5	46,9	10,4	10,7	31,4	33,3	62,2	62,6	7	7,1	4,3	7,8	5,5
ST2S	60,2	56	13,1	14,3	7	6,7	36,9	35,3	0	0	36,5	23,4	6
S2TMD	100		0		0		0		4,8			0	

Source : Notes Flash du SIES n° 17 d'octobre 2018 et n° 20 d'octobre 2019, tableaux NF, annexe 1 : Part des candidats ayant reçu au moins une proposition selon la filière de formation et la série de baccalauréat

Le plébiscite des formations de BTS dans les propositions acceptées par les candidats

Entre 2018 et 2019 la répartition des propositions acceptées, qui est corrélée à la part des candidats ayant reçu au moins une proposition, ne subit que de très faibles variations de pourcentage, sans modification de la priorisation des formations par série, excepté pour les séries ST2S et STD2A, dont les variations dans la répartition des propositions acceptées sont corrélées à l'entrée de nouvelles formations sur la plateforme Parcoursup.

Les BTS, lesquels représentent la formation où la part de bacheliers technologiques qui a reçu au moins une proposition, toutes séries confondues, est la plus importante, mais qui présentent également les capacités d'accueil les plus conséquentes, sont de fait les formations où le pourcentage de propositions acceptées est le plus fort pour les bacheliers des séries STAV (77,6 % en 2018, 74,8 % en 2019), STMG (48,1 % en 2018, 47,7 % en 2019), STI2D (45 % en 2018, 45,7 % en 2019) et STL (41,2 % en 2018, 39,5 % en 2019) avec en 2019 la série STHR (non prise en compte en 2018), dont la part des propositions acceptées atteint les 86,6 %. Il n'y a que deux séries dans lesquelles les formations de BTS ne représentent pas la part la plus importante des propositions acceptées : d'une part, la série STD2A, dans laquelle la catégorie « autres » recueille le plus de propositions acceptées, soit, en 2018, 39,2 % contre 35,4 % en BTS et, en 2019, 62,4 % contre 9,6 % en BTS ; d'autre part, la série ST2S, dans laquelle le pourcentage le plus important de propositions acceptées se situe en 2018 en licence avec 47,5 % contre 25 % en BTS, mais migre en 2019 en DE sanitaire et social à raison de 35,9 %, les formations de licence ne représentant plus que 32,6 % des propositions acceptées et les formations de BTS, que 18 % des propositions acceptées.

Viennent ensuite, selon les séries, les formations de DUT ou de licence : pour la série STI2D, ce sont les formations de DUT dans lesquelles la part des candidats qui acceptent une proposition, après les BTS, est la plus élevée (28,7 % en 2018 et en 2019) alors que pour les séries STMG, STL et STD2A ce sont les formations de licence, dans lesquelles la part des candidats qui acceptent une proposition, après les BTS, est la plus élevée (respectivement 28,5 % en 2018, 28,2 % en 2019 ; 25,3 % en 2018, 25,4 % en 2019 ; 21,6 % en 2018, 24,7 % en 2019).

Concernant les CPGE, ce sont les séries STI2D, STL et STMG qui présentent le pourcentage le plus élevé de candidats qui acceptent une proposition, soit pour les bacheliers STI2D 5 % en 2018 et 4,7 % en 2019, pour les bacheliers STL 4,7 % en 2018 et 4,5 % en 2019 et pour les bacheliers STMG 2,3 % en 2018 et 2,2 % en 2019.

Pour la catégorie « autres », plébiscitée particulièrement par les bacheliers des séries ST2S et STD2A, la baisse ou la hausse entre 2018 et 2019 des propositions acceptées par les bacheliers se justifie par l'extension de l'offre de formation sur la plateforme Parcoursup :

- pour la série ST2S la baisse de 15 % à 3,7 %, baisse qui se répercute également en licence (47,5 % en 2018 et 32,6 % en 2019), et en BTS (25 % en 2018 et 18 % en 2019), s'explique par l'ajout en 2019 des DE sanitaire et social, qui recueillent 35,9 % de candidats qui acceptent une proposition ;
- pour la série STD2A, la hausse en 2019 de la part des candidats qui acceptent une proposition dans la catégorie « Autres » (39,2 % en 2018 et 62,4 % en 2019), hausse qui engendre une baisse des propositions acceptées en BTS (35,4 % à 9,6 %), s'explique par l'entrée dans cette catégorie des DN Made, qui n'étaient pas répertoriés dans les formations inscrites sur la plateforme Parcoursup en 2018.

Il est d'ailleurs fort probable que l'entrée en 2020 sur la plateforme Parcoursup dans la catégorie « autres » des écoles d'art et des écoles d'art et de design génère une hausse du pourcentage des propositions acceptées par les bacheliers de cette série dans cette catégorie.

De fait, si les formations de BTS sont les formations les plus plébiscitées par les bacheliers technologiques, les statistiques attestent que, lorsqu'entrent sur la plateforme Parcoursup des formations supérieures en adéquation avec les séries de baccalauréat technologique, la part des propositions acceptées en BTS par les candidats baisse au profit de ces formations, ce qui tend à démontrer qu'il est nécessaire, d'une part, d'étendre l'offre de formation sur la plateforme Parcoursup à toutes les formations qui répondent aux conditions pour l'intégrer, et, d'autre part, de rendre plus accessibles des formations de licence et de DUT à certaines séries de bacheliers technologiques. Et ce sont bien évidemment les séries ST2S et STD2A qui enregistrent une hausse du pourcentage de candidats ayant accepté une proposition en fin de procédure.

Part des candidats par série de baccalauréat technologique ayant accepté une proposition dans l'une des filières de formation en 2018 et 2019

	Licence		PACES / PASS-LAS		DUT		BTS		CPGE		DE sanitaire et social		Autres	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
STHR		9,3		0,1		1,8		86,6		0,1		0,1		2
STD2A	21,6	24,7	0,2	0	2,1	1,7	35,4	9,6	1,6	1,6		0,2	39,2	62,4
STI2D	15,9	14,9	0,3	0,4	28,7	28,7	45	45,7	5	4,7		0,1	5	5,6
STAV	13,3	14,2	0,3	0,5	5,6	6,1	77,6	74,8	0,8	1,1		0,8	2,4	2,6
STMG	28,5	28,2	0,3	0,3	17,4	17,3	48,1	47,7	2,3	2,2		0,6	3,3	3,8
STL	25,3	25,4	5,3	5,4	19,2	18,7	41,2	39,5	4,7	4,5		3,3	4,3	3
ST2S	47,5	32,6	8,5	6,7	3,9	3,1	25	18	0	0		35,9	15	3,7
S2TMD	100	88	0	0	0	4	0	0	0	0		0	0	0

Source : Notes Flash du SIES n° 17 d'octobre 2018 et n° 20 d'octobre 2019, tableaux NF, annexe 1 : (...) Répartition des propositions acceptées

Une forte corrélation entre la part de candidats qui ont accepté une proposition en phase principale et la part de ceux qui ont accepté une proposition en fin de procédure, compensée pour quelques séries par le rôle de la phase complémentaire et de la CAES

L'augmentation du nombre de propositions reçues en phase principale par les bacheliers technologiques (cf. 2.1.5), qui est, entre autres, liée à l'extension de l'offre de formation sur Parcoursup, a pour conséquence une augmentation sensible de la part des candidats qui ont accepté une proposition en phase principale quelle que soit la série de baccalauréat.

Seule la série S2TMD affiche une baisse de la part des candidats qui ont accepté une proposition en phase principale, qui porte sur les propositions reçues en licence, seule filière du supérieur sur la plateforme Parcoursup à laquelle candidatent les bacheliers de cette série, et qui s'explique majoritairement par la mise en place de commissions d'examen des vœux et donc de capacités d'accueil en 2019 dans toutes les universités, contrairement à 2018 où certaines universités LLSHS n'ayant pas souhaité installer des commissions d'examen des vœux avaient dû accepter tous les candidats. Excepté donc la série S2TMD, toutes les autres séries de bacheliers technologiques enregistrent une hausse, hausse qui se situe entre + 0,6 % et + 16,2 %¹⁰². L'entrée en 2019 sur Parcoursup des DN Made et des DE sanitaire et social participe très certainement à la hausse importante que connaissent les deux séries STD2A et ST2S, et sans doute également à la hausse de + 2 % qu'enregistre la série STL, série qui a reçu 3,3 % de propositions en DE sanitaire et social. La série STAV enregistre également une augmentation importante sur toutes les filières de l'enseignement supérieur, augmentation dont on peut penser qu'elle est liée à une implication plus grande dans la procédure de préinscription Parcoursup des bacheliers des lycées agricoles mais également à l'entrée sur Parcoursup de certaines formations en agriculture.

Cette hausse entre 2018 et 2019 de la part des candidats ayant accepté une proposition en phase principale a une incidence sur la part des candidats ayant accepté une proposition en fin de procédure¹⁰³, qui est donc en augmentation pour la quasi-totalité des séries. La corrélation entre la part des candidats ayant accepté une proposition en phase principale et la part des candidats ayant accepté une proposition en fin de procédure est forte puisque ce sont les séries qui présentaient, entre 2018 et 2019, la plus forte hausse de la part de candidats ayant accepté une proposition en phase principale. Mais cette corrélation ne doit pas minimiser le rôle que jouent la procédure complémentaire et la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) puisque les bacheliers des séries STMG, STL ET ST2S en ont clairement bénéficié.

Si de fait toutes les séries bénéficient à plus ou moins grande échelle de la phase complémentaire, le bénéfice pour la série S2TMD en 2019 a été considérable puisque 14,3 % des candidats ont accepté une proposition durant cette phase, permettant de pallier la baisse de - 10,7 % entre 2018 et 2019 de la part des candidats ayant accepté une proposition en phase principale. Quant à la CAES, si son efficience dépend de la part des candidats par série n'ayant pas eu ou n'ayant pas accepté une proposition, elle a permis d'augmenter sensiblement la part de candidats ayant accepté une proposition en fin de procédure, entre autres, pour les séries ST2S et STMG, part qui a augmenté de 2,3 % pour la série ST2S, et de 1,3 % pour la série STMG.

¹⁰² Notes Flash du SIES, tableaux et graphiques de la note d'avril 2019 et d'avril 2020, annexe NF - annexe 3 : Part des candidats ayant accepté une proposition.

¹⁰³ En 2018, se trouvent comptabilisés en fin de procédure, la phase principale, la phase complémentaire et l'apprentissage, auxquels s'ajoutent en 2019 les propositions faites en CAES.

Évolution de la part des candidats ayant accepté une proposition en phase principale et en fin de procédure en 2018 et 2019

	Partes candidats ayant accepté une proposition en phase principale		Part des candidats ayant accepté une proposition en fin de procédure	
	2018	2019	2018	2019
STHR		73,5		77,9
ST2A	65,6	68,8	70	72,6
STI2D	72,4	73,1	81,4	81,7
STAV	69	73,4	78,8	81,4
STMG	66,3	66,9	75,3	75,1
STL	74,5	76,5	82,2	84,3
ST2S	52,7	68,9	59,2	77,1
S2TMD	85,7	75	85,7	89,3

Source : Notes Flash du SIES, tableaux et graphiques de la note d'avril 2019 et d'avril 2020.

Annexe NF, annexe 3 : Part des candidats ayant accepté une proposition

Les bacheliers technologiques relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Les analyses qui précèdent ont porté sur les séries de baccalauréat technologique, collectivement les plus nombreuses dans le système éducatif.

Il existe toutefois d'autres séries relevant de la voie technologique. Dans les lycées du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est proposée dans de rares établissements la série technologie de la musique et de la danse (TMD), devenue la série S2TMD, qui n'a pas été étudiée dans les développements précédents en raison de ses très faibles flux (un peu plus de 300 élèves), sans portée statistique utile donc.

Les lycées relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation offrent la possibilité de suivre un cursus dans la série STAV, qui scolarise un nombre non négligeable de lycéens, même si l'évolution des effectifs sur la même période 2012-2019 que celle étudiée précédemment se place sous le signe d'une lente érosion (près de 6 % au total), comme en témoignent les chiffres ci-après :

Effectifs BTn STAV de 2012 à 2019

Année	Effectifs	Progression / N-1
2012	5 680	
2013	5 648	- 0,6 %
2014	5 266	- 6,8 %
2015	5 210	- 1,1 %
2016	5 242	0,6 %
2017	5 563	6,1 %
2018	5 405	- 2,8 %
2019	5 352	- 1,0 %
2019-2012		- 5,8 %

Source : DEPP, retraitement mission

Les bacheliers technologiques relevant de cette série trouvent pour l'essentiel leur place dans une formation post-bac organisée au sein du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (BTSA¹⁰⁴ en particulier) et dispensée dans les lycées gérés par ce ministère mais non exclusivement : l'équipe enseignante du lycée Valentine Labbé de La Madeleine exerçant en STS Analyses biologiques rencontrée par la mission a par exemple expliqué que les bacheliers professionnels de la spécialité « laboratoire, contrôle, qualité » présentaient un profil scolaire tout à fait adapté à la poursuite d'études dans cette formation.

¹⁰⁴ Brevet de technicien supérieur agricole.

La CPGE TSI 2012-2019

La réforme de 2011 des baccalauréats technologiques STI en un seul baccalauréat STI2D avait deux objectifs, dé-professionnaliser ce diplôme technologique du domaine de la production pour le distinguer de la voie professionnelle et identifier clairement l'ambition de cette voie à permettre une poursuite d'étude à bac + 5 afin de la rendre visible et attractive par un plus grand nombre de lycéens. La remontée des effectifs s'est confirmée depuis la réforme même si un léger tassement est apparu en 2017 et 2018 signalant probablement les difficultés de ces lycéens à bien réussir dans l'enseignement supérieur. Le deuxième objectif était en bonne voie. La réforme du LGT mise en œuvre en 2019 est venue percuter cette progression des effectifs, moins 13,5 % par rapport à 2018.

Le premier objectif de poursuite d'étude à bac + 5, par l'ambition de conduire des études longues, est pleinement rempli. La courbe des étudiants entrant en TSI1 suit la courbe des effectifs.

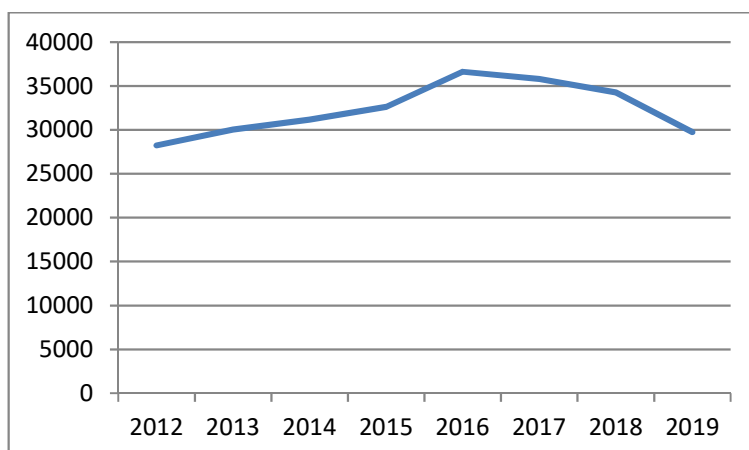
Même si l'accompagnement par l'ouverture de 5 CPGE TSI entre 2012 et 2018 est porteur des objectifs visés, les moyens supplémentaires représentent 13 %. Il n'en reste pas moins que la réforme de 2011 a rendu cette voie attractive pour des profils de jeunes qui optaient auparavant pour la voie générale. L'intérêt des lycéens pour une poursuite d'étude en CPGE TSI est révélé aussi par le nombre moyen d'étudiants par classe. Il y a eu là un formidable bon en avant en passant de 25 à 31 en première année, ce qui donne une progression de 21 %. En deuxième année le taux est encore plus significatif, il est de 27 %. Il y a là un effet de levier qui amplifie les résultats en combinant moyens (+ 13 %) et visibilité pour bien orienter et former en réduisant les coûts.

Deux autres chiffres sont remarquables, le premier est l'augmentation du taux de poursuite en CPGE TSI des bacheliers STI2D, 3,36 % en 2012 et 4,43 % en 2018, c'est ainsi 24 % d'augmentation du taux par rapport à 2012. Le deuxième est l'augmentation de l'effectif poursuivant en CPGE TSI, 39 % en première année et 43 % en deuxième année par rapport à 2012. L'ouverture de classes préparatoires dédiées aux bacheliers technologiques par l'institution est une réponse à la valorisation de cette voie. Mais le premier palier de ce cursus doit être sécurisé tout au moins accompagné par l'intérêt que les écoles d'ingénieurs ont à porter au vivier recruté quant à son volume, à l'accueil et au suivi dans la formation.

Concernant l'offre de formation en CPGE TSI, le nombre de sections est trop faible et mal réparti sur le territoire. Ainsi, 42 lycées seulement proposent une classe préparatoire TSI, alors qu'environ 650 lycées accueillent des élèves en STI2D, soit moins d'un lycée sur 16 ; en comparaison 2 265 lycées ont des terminales scientifiques et environ 400 disposent de CPGE scientifiques, soit environ un lycée sur 5. Ces 42 lycées sont implantés dans 37 départements, ce qui fait que les deux tiers des départements ne disposent pas de cette classe préparatoire ; par exemple, le département de la Gironde dispose de 11 lycées préparant au bac STI2D mais ne dispose d'aucune classe préparatoire TSI. L'ouverture de sections dans les territoires dépourvus, pour certains « ruraux »¹⁰⁵, serait opportune pour orienter d'avantage de bacheliers technologiques permettant ainsi à un public souvent boursier d'accéder à cette voie d'excellence.

¹⁰⁵ Devenue une notion globalisante pour désigner un mode d'habiter et qui permet d'atténuer une opposition franche entre la ville et la campagne devenue obsolète.

Effectif CPGE TSI 2012-2019



CPGE TSI 2012-2019					
TS11			Nombre moyen d'étudiants par classe	Variation Nb d'étudiants par rapport à n-1	Variation Nb d'étudiants année n par rapport à 2012
Rentrée scolaire	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves			
2012	36	950	25		
2013	40	1032	26	3%	3%
2014	41	1133	28	10%	13%
2015	42	1278	30	13%	35%
2016	41	1243	30	-3%	31%
2017	42	1247	30	0%	31%
2018	43	1406	33	13%	48%
2019	43	1317	31	-6%	39%

Année	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Nombre moyen d'étudiants par classe	Variation Nb d'étudiants par rapport à n-1	Variation Nb d'étudiants année n par rapport à 2012
2012	36	831	22		
2013	39	872	22	5%	5%
2014	40	859	21	-1%	3%
2015	42	1034	25	20%	24%
2016	42	1142	27	10%	37%
2017	41	1098	27	-4%	32%
2018	42	1100	26	0%	32%
2019	43	1191	28	8%	43%

Année	Nombre d'élèves	Taux de poursuite en TSI 1	Variation Nb d'étudiants par rapport à n-1	Variation Nb d'étudiants année n par rapport à 2012
2012	28244	3,36%		
2013	30030	3,44%	6%	6%
2014	31179	3,63%	4%	10%
2015	32649	3,31%	5%	16%
2016	36629	3,33%	11%	30%
2017	35797	3,48%	-2%	27%
2018	34260	4,10%	-4%	21%
2019	29755	4,43%	-15%	5%

Formations en architecture

Il existe 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), établissements publics administratifs placés sous la tutelle du ministère de la Culture exercée conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, qui sont habilitées à délivrer le diplôme d'études en architecture et le diplôme d'État d'architecte.

Deux autres écoles délivrent des diplômes reconnus par le ministère de la Culture comme équivalents aux diplômes nationaux :

- l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA) placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- l'École spéciale d'architecture (ESA) de Paris, fondée en 1865, association de droit privé.

19 800 étudiants environ sont inscrits dans l'ensemble des ENSA, dont 40 % dans les six écoles d'Île-de-France ; les écoles accueillent 2 800 étudiants par an environ en première année.

Tout étudiant titulaire du baccalauréat français ou équivalent, quelle que soit la filière, est libre de se porter candidat à l'entrée en première année de l'école d'architecture de son choix. Un baccalauréat scientifique n'est pas spécifiquement requis.

Le programme « Égalité des chances » : démocratisation de l'accès aux écoles d'architecture

Depuis 2009, des élèves de terminale issus d'établissements éloignés des pratiques culturelles, sont accompagnés vers les études en architecture grâce au programme « Égalité des chances » mis en place par la Fondation culture et diversité, les ministères de la culture et de l'éducation nationale et des écoles nationales supérieures d'architecture. Seize écoles sont aujourd'hui partenaires du programme : Paris-Est, Paris-Val-de-Seine, Bordeaux, Grenoble, Lille, Normandie, Strasbourg, Montpellier, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Paris-Malaquais, Versailles, Marseille, Toulouse, Bretagne, Nantes. Chacune des écoles sensibilise les élèves de son territoire par des interventions dans les lycées.

Une soixantaine d'élèves de terminale, principalement en filières professionnelle et technologique, participe au stage Égalité des Chances, d'une durée d'une semaine, organisé au sein de deux écoles d'architecture durant les vacances de février. Afin de les préparer à la procédure d'admission, les élèves sont conviés à des cours, des visites de monuments, de chantiers et d'agences, ainsi que des rencontres avec des enseignants et des professionnels.

Ils passent ensuite les épreuves d'admission aux concours dans les mêmes conditions que les autres bacheliers. Tous ceux qui entrent dans une ENSA bénéficient ensuite d'un soutien pendant la durée de leurs études.

Écoles d'architecture	Capacité des établissements	Effectifs des admis néobacheliers	Dont titulaires d'un bac Général	Dont titulaires d'un bac technologique	Dont titulaires d'un bac professionnel
Montpellier	129	95	80 %	17 %	3 %
Strasbourg	116	88	86 %	8 %	6 %
Lyon	104	86	94 %	5 %	1 %
Paris Belleville	130	102	84 %	15 %	1 %
Marne la Vallée	95	82	84 %	12 %	4 %
Marseille	175	136	83 %	10 %	7 %
Normandie	115	85	85 %	8 %	7 %
Lille	100	77	85 %	14 %	1 %
Bretagne	90	80	86 %	8 %	6 %
Saint Etienne	85	70	79 %	11 %	10 %
Bordeaux	89	72	81 %	11 %	8 %
Nancy	112	83	83 %	13 %	4 %
Clermont-Ferrand	110	65	81 %	17 %	2 %
La Réunion	33	22	70 %	26 %	4 %
Paris Val de Seine	248	163	83 %	13 %	4 %
Paris La Villette	165	99	76 %	18 %	6 %
Paris Malaquais	110	103	97 %	2 %	1 %
Versailles	140	95	86 %	12 %	2 %
Toulouse	100	89	75 %	8 %	17 %
Nantes	120	110	81 %	14 %	5 %
Grenoble	119	114	80 %	19 %	1 %
TOTAL	2485	1916	83 %	12 %	5 %

Résultats Parcoursup 2019

Environ 12 % des néobacheliers admis en écoles d'architecture en 2019 sont titulaires d'un baccalauréat technologique, soit un peu plus de 200 bacheliers technologiques.

La fiche de l'ONISEP consacrée aux formations en architecture indique que « les bacs STI2D et STD2A sont les plus adaptés car ils abordent certaines matières au programme des études d'architecture : mathématiques, physique et enseignements technologiques pour le bac techno STI2D, design et arts appliqués pour le bac STD2A. Les autres spécialités (STL, ST2S, STMG, etc.) sont peu adaptées à cette poursuite d'études. »

Formations en IFSI

La formation en soins infirmiers s'effectue uniquement au sein des 323 IFSI agréés et dépendant du ministère de la santé. À l'issue de cette formation, les élèves lauréats obtiennent le diplôme d'État d'infirmier (DEI) délivré par le ministère de la santé et par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Depuis janvier 2019 pour accéder aux études d'infirmiers, il faut candidater *via* Parcoursup.

L'exploitation des résultats des admissions dans les 323 IFSI figurant dans Parcoursup permet d'observer que sur environ 25 600 admis, la moitié des admis concerne des néobacheliers. Parmi les néobacheliers de 2019, 5 157 sont titulaires d'un baccalauréat technologique, soit 44 % des admis.

IFSI	Effectif des admis	Dont effectifs des admis néobacheliers	Dont titulaires d'un bac général	Dont titulaires d'un bac technologique	Dont titulaires d'un bac professionnel
TOTAL	25 627	11 790	4 185	5 157	2 448
			35 %	44 %	21 %

Résultats Parcoursup 2019

Formations du travail social

Le site institutionnel du ministère des solidarités et de la santé indique que « 460 établissements répartis sur l'ensemble du territoire accueillent les étudiants et dispensent les formations préparant aux diplômes de travail social ». Les écoles du secteur social peuvent être publiques, privées ou de type centre de formation d'apprentis ; parmi celles-ci figurent les Instituts régionaux du travail social (IRTS).

Les diplômes du travail social sont définis par le Code de l'action sociale et des familles. Au total, on compte quatorze diplômes, auxquels s'ajoutent les diplômes de l'animation et du paramédical.

Les formations du travail social sont accessibles pour certaines sans le baccalauréat : diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES), diplôme d'État d'assistant familial (DEAF), diplôme d'État de moniteur éducateur (DEME), diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF) ; avec le bac : diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS), diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) ; ou avec un diplôme supérieur au bac : diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (DECESF), certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), etc.

La réforme des formations assistant de service social, éducateur de jeunes enfants et éducateur spécialisé est entrée en vigueur depuis septembre 2018 (arrêté du 22 août 2018), et avec elle une nouveauté majeure : le concours d'entrée a été supprimé. Il n'est plus obligatoire de passer par la case classe préparatoire pour intégrer un Établissement de formation en travail social (EFTS) en formation initiale (en trois ans). Si l'admission se fait toujours sur dossier et sur entretien de motivation, les pré-inscriptions passent maintenant par la plateforme Parcoursup.

L'exploitation des résultats des admissions dans 220 EFTS figurant dans Parcoursup permet d'observer que sur une capacité d'accueil d'environ 7 400 élèves, 1 800 des admis sont des néobacheliers, la grande majorité des admis est donc passée par une classe préparatoire ou a fait des études supérieures avant de tenter le concours. Parmi les néobacheliers de 2019, 694 sont titulaires d'un baccalauréat technologique, soit 40 % des admis.

EFTS	Capacité des établissements	Effectifs des admis néobacheliers	Dont titulaires d'un bac général	Dont titulaires d'un bac technologique	Dont titulaires d'un bac professionnel
TOTAL	7 382	1 768	710	694	364

Résultats Parcoursup 2019

Taux de réussite des bacheliers technologiques en DEUST, écoles d'ingénieurs et écoles d'architecture

Le taux de réussite des bacheliers technologiques au DEUST est du même niveau que le taux de réussite au DUT, soit relativement faible ; il est proche de celui des bacheliers généraux

Réussite en DEUST, par suivi des parcours sur 2 et 3 ans, selon les séries de bac (cohorte 2015-2016)

DEUST	Effectif	% des inscrits	Réussite en 2 ans	Réussite en 2 ans (%)	Réussite en 3 ans	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 2 ou 3 ans	Réussite en 2 ou 3 ans (%)
Ensemble baccalauréat général	538	48,5	362	67,3	33	6,1	395	73,4
Ensemble baccalauréat technologique	369	33,3	194	52,6	35	9,5	229	62,1
<i>dont Btn STMG</i>	130	11,7	66	50,8	13	10	79	60,8
<i>Dont autre Btn</i>	239	21,6	128	53,6	22	9,2	150	62,8
Baccalauréat professionnel	159	14,3	65	40,9	12	7,5	77	48,4
Ensemble bacheliers	1066	96,1	621	58,3	80	7,5	701	65,8

Source : SIES

Des taux de réussite en écoles d'ingénieurs très satisfaisants, même s'ils sont inférieurs à ceux des bacheliers généraux

Parmi les bacheliers, ce sont les bacheliers généraux scientifiques qui réussissent le mieux en école d'ingénieurs puisqu'ils sont 89 % à être diplômés au bout de quatre ans, soit 15 points de plus que les bacheliers technologiques (74 %).

Réussite en 3 ou 4 ans selon la filière au baccalauréat des étudiants inscrits en 1^{ère} année de cycle ingénieur à la rentrée 2013 (en %)

Série du baccalauréat	Part des inscrits	Taux de réussite
Baccalauréat général	84,50	88,60
dont Baccalauréat scientifique	84,00	88,70
dont Baccalauréat économique	0,30	85,30
dont Baccalauréat littéraire	0,20	77,80
Baccalauréat technologique	7,60	73,90
Baccalauréat professionnel	0,60	68,00
Total Bacheliers	92,80	87,30
Non bacheliers	7,20	72,70
Total	100	86,20

Source : Note d'Information SIES 20.09

Comme les non-bacheliers, les bacheliers technologiques passent moins souvent en deuxième année (84 % contre 92 % des bacheliers scientifiques), et plus de sept inscrits sur dix obtiennent leur diplôme en quatre ans contre près de neuf bacheliers scientifiques sur dix.

Des taux de réussite en écoles d'architecture équivalents à ceux du DUT ou du DEUST

Les bacheliers technologiques constituent en moyenne entre 8 et 9 % des élèves d'une promotion de première année d'école d'architecture. L'examen des lauréats au diplôme d'État d'architecte permet de constater que les bacheliers technologiques représentent environ 6 à 7 % des lauréats. Le taux de réussite serait d'environ 61 %.

Origine scolaire des étudiants premiers inscrits dans les écoles d'architecture

		bac général	bac techno	bac pro	équivalences bac	diplôme d'études supérieures	autres	TOTAL
2016-2017	Effectifs	2226	262	94	196	412	256	3 446
	%	64,6	7,6	2,7	5,7	12,0	7,4	
2018-2019	Effectifs	2367	329	118	238	410	350	3 812
	%	62,1	8,6	3,1	6,2	10,8	9,2	

Source : sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture

La licence professionnelle avant la dernière réforme

Dans le cadre général du processus de Bologne, la licence professionnelle (LP) est créée par l'arrêté du 17 novembre 1999, publié au JO du 24 novembre 1999.

En une vingtaine d'années, il en a été habilité 2 000, qui accueillent désormais environ 52 000 étudiants. Les étudiants préparant une licence professionnelle sont très majoritairement inscrits dans les disciplines économiques ou de gestion (44 % des inscriptions) et scientifiques (39 %).

Les 173 mentions de LP (arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle) couvrent une large palette de métiers dans tous les secteurs professionnels : le domaine de la production agricole ou industrielle et le secteur tertiaire avec notamment le commerce, le transport, les services marchands et les services aux personnes et aux collectivités.

En 2016, 48 000 étudiants ont obtenu un diplôme de LP à l'université, 37 % ont poursuivi ou repris des études dans les trente mois suivants. Parmi ceux qui sont entrés dans la vie active, 92 % sont insérés dès dix-huit mois après l'obtention de leur diplôme et 93 % à trente mois. Si le taux d'insertion à trente mois est légèrement moindre que pour la promotion 2015, les diplômés 2016 bénéficient toutefois de conditions dans l'emploi plus favorables, notamment en termes de contrat et de niveau de qualification (note Flash SIES n° 27, décembre 2019).

Les LP devaient accueillir un public diversifié, notamment des étudiants de deuxième ou troisième années de licence au-delà des titulaires d'un cycle court professionnel, mais cet objectif n'a jamais été atteint. Trois ans après leur création, moins de 10 % des étudiants en licence professionnelle étaient titulaires d'un diplôme d'études universitaires générales (DEUG), les trois quarts possédant un BTS ou un DUT. Parmi les étudiants inscrits en licence professionnelle en 2017-2018, 24,8 % étaient en STS l'année précédente, 22,5 % préparaient un DUT, 5,8 % étaient inscrits en licence générale (dont 2,3 % en troisième année) et 3,2 % étaient déjà inscrits en LP. Plus de 40 % n'étaient pas inscrits à l'université en 2016-2017 (note Flash du SIES n° 10, juin 2018).

En 2017-2018, les bacheliers généraux représentent 45,9 % des inscrits, les bacheliers technologiques 32,8 % et les bacheliers professionnels 13,4 %. La proportion de bacheliers technologiques dans les LP a ainsi légèrement décroché, étant de 34,9 % en 2002.

Répartition des inscrits en licence professionnelle
par série de baccalauréat

	Effectif	Part (%)
Bac général	24 100	45,9
S	12 000	22,9
ES	8 700	16,5
L	3 400	6,4
Bac technologique	17 200	32,8
STMG ¹	4 400	8,4
STG ²	2 300	4,4
STI2D ³	4 600	8,7
STI ⁴	1 500	2,8
STL ⁵	1 200	2,4
Autres	3 200	6,1
Bac professionnel	7 000	13,4
Dispense⁶	4 200	8,0
Dont Titre étranger admis en équivalence	3 300	6,3
Total LP	52 500	100,0

Source : note Flash du SIES N° 10 de juin 2018

**TABLEAU III – Série du baccalauréat des étudiants
Année universitaire 2001-2002**

Baccalauréat	Licences professionnelles		Licences « classiques »	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Littéraire	711	7,9	49 744	28,6
Économique	1 155	12,8	38 573	22,2
Scientifique	3 326	36,8	52 196	30,0
Technologique industriel	2 138	23,7	5 811	3,3
Technologique tertiaire	1 009	11,2	9 036	5,2
Professionnel	243	2,7	1 066	0,6
Équivalence	391	4,3	16 871	9,7
dont VAP	97	1,1	1 543	0,9
Non-bacheliers	65	0,7	806	0,5
Total	9 038	100,0	174 103	100,0

Source : enquête SISE au 15 janvier 2002.

Exemple de mise en place d'un réseau de correspondants pour faire connaître la classe préparatoire ECT du lycée Les Bruyères de Sotteville-lès-Rouen, dans l'académie de Normandie

Informier, rassurer, encourager, lever les freins

La classe préparatoire ECT du lycée de Sotteville-lès-Rouen accueille des bacheliers STMG pour les préparer aux concours d'entrée aux écoles de commerce et de management. Sa capacité d'accueil est de 45 étudiants par année.

Aider les lycéens de la voie technologique à oser un parcours d'excellence suppose de surmonter un obstacle majeur : leur autocensure, à savoir « *Ce n'est pas fait pour moi...* ». La classe préparatoire ECT du Lycée Les Bruyères de Sotteville-lès-Rouen, forte de ce constat, a mis en place un dispositif pour tenter d'y parvenir.

Au centre de ce dispositif, un réseau de « professeurs relais », créé il y a presque dix ans : dans chaque établissement de l'académie, deux professeurs (et lorsque c'est possible, pas uniquement des enseignants d'économie et gestion) ont pour mission d'assurer le relais au quotidien de la classe préparatoire : information sur le contenu et les atouts de ce parcours, réassurance, encouragement et suivi des candidatures. Les membres de l'équipe pédagogique de la classe ECT animent ce réseau en apportant régulièrement des informations et en organisant des événements lors desquels des témoignages d'actuels et d'anciens étudiants fournissent de précieux arguments aux acteurs du réseau.

Le dispositif comprend d'autres manifestations qui viennent accompagner ce travail au long cours aux moments clés du processus de candidature :

- présentation de la classe *par les étudiants eux-mêmes* dans chaque établissement et journée portes ouvertes lors de l'ouverture de la plateforme Parcoursup ;
- organisation d'une journée en collaboration avec l'école de management de Rouen NEOMA Business School, partenaire de la classe, au moment du choix définitif des candidats ;
- mise à disposition d'outils numériques variés. Récemment, la création d'une visite virtuelle (avec de nombreux encarts vidéo) a permis, en utilisant les réseaux sociaux, la mise en contact directe des candidats avec les étudiants ou les enseignants ;
- organisation d'un concours de management à destination des élèves de terminale.
- depuis la mise en place de ce réseau et de ses animations, le lycée enregistre une nette augmentation des candidatures et des effectifs de la classe ECT.

Information et orientation

Exemple de bonnes pratiques à portée pédagogique dans l'académie de Reims

Pour améliorer le suivi de cohortes ; la connaissance mutuelle entre enseignement scolaire et supérieur ; construire dans les lycées des parcours de formation à l'orientation ; organiser des moments d'échanges contradictoires sur les représentations (y compris genrées) des métiers et des études.

La classe de CPGE éphémère

Les élèves de terminale de tous les établissements de l'académie souhaitant poursuivre en CPGE sont accueillis dans l'établissement dans une classe dite « éphémère » sur une journée de janvier à mars pour préparer leurs projets d'orientation. Durant cette journée, des « cours » dans toutes les disciplines sont proposés, l'objectif visé étant d'établir pour chaque discipline un lien entre ce qui vu en cycle terminal et son développement en CPGE. Ces cours ouvrent des perspectives qui ne sont pas toujours perçues par les élèves, dont le principal objectif est le baccalauréat. Les cours ainsi que les colles permettent de lever les blocages des lycéens sur leurs capacités à poursuivre dans cette voie réputée exigeante. Un bilan est conduit en fin de journée avec la participation des étudiants du lycée. Cette année ce sont plus de deux cents étudiants qui ont suivi cette journée. Le retour d'un questionnaire plébiscitant toutes les étapes de la journée, cette expérience a remotivé les lycéens dans leurs projets en les mettant en situation réelle, libres de toute contrainte et donc pleinement réceptifs pour un choix éclairé suscitant l'engagement car vécu.

Chiffres des journées de janvier à mars 2019, pour la rentrée de septembre 2019 : 150 lycéens participants, un tiers d'entre eux est aujourd'hui en CPGE sur Reims.

Chiffres des journées de janvier à mars 2020, pour la rentrée de septembre 2020 : plus de 200 lycéens participants.

Constats sur les BTS de la Production

Taux de remplissage

Dans les BTS de la production, la capacité d'accueil est de 40 000 places, le nombre d'étudiants admis est de 28 500 et le taux de remplissage est de 71 %.

En DUT de la production, la capacité d'accueil est de 31 700 places, le nombre d'étudiants admis est de 25 700 et le taux de remplissage est de remplissage de 81 %.

Le taux de remplissage des IUT par rapport aux BTS est supérieur de 10 points.

Ces chiffres pourraient nous faire penser à une surcapacité de l'offre de formation dans les BTS de la production.

L'attrait de l'IUT est évident car il ouvre aussi la voie de l'université et des études à bac + 3 voire plus car les statistiques montrent pour cette voie un plus fort taux de poursuite d'étude que d'insertion professionnelle. Le statut qu'il offre aux jeunes, l'acquisition de leur indépendance par la coupure avec le lycée rendent évidente son attractivité.

Le taux de remplissage global est cependant notablement minoré par une situation très délicate de près de 10 % des sections. Sur les 1771 sections de BTS, 164 ont un taux de remplissage inférieur à 50 %.

Dans 4 départements ruraux, plus d'un quart des sections sont dans cette situation. Certains territoires sont plus affectés ; ceux, en particulier, qui ont participé au développement industriel jusqu'à la fin des années soixante-dix (Meurthe-et-Moselle, Loire-Atlantique, Nord, Pas-de-Calais, Seine-Maritime), subissent fortement les effets de la désindustrialisation ; les formations industrielles y connaissent une désaffection progressive depuis plus de deux décennies.

Une dizaine de diplômes sur la soixantaine de BTS de la production souffre d'un faible ou très faible remplissage ; cela concerne un à deux établissements par académie. Ces diplômes permettent pourtant une très bonne insertion une fois obtenus, ils sont présents sur tout le territoire et ne nécessitent pas une grande mobilité.

Une meilleure information sur ces filières les rendrait plus visibles et attractives. Remplir les 164 sections ne serait-ce qu'à 50 % ferait gagner 5 points au taux de remplissage des BTS. Depuis vingt ans, la désindustrialisation du pays a dissuadé les familles de pousser leurs enfants vers ces projets de formation dans le secteur industriel. **Aujourd'hui, il est opportun de mettre en lumière ces métiers nécessaires au projet de réindustrialisation. Les bacheliers technologiques y trouveront toute leur place d'autant qu'ils y réussissent très bien.**

Nombre de sections concernées par un taux de remplissage inférieur à 50 %

Conception de produits industriels	20
Conception et réalisation de carrosseries	5
Contrôle industriel et régulation automatique	10
Électrotechnique	20
Europlastics et composites – option Conception d'Outillage	9
Fluide, énergie, domotique – option A génie climatique et fluidique	10
Maintenance des systèmes – option A Systèmes de production	10
Systèmes numériques – Option électronique et communication	10